



الخزينة العامة للمملكة  
• 000 618 + • 0+061 + XHΛΣΛ+  
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

# PRESS BOOK

Le 10<sup>ème</sup> Colloque  
International  
des Finances Publiques



[www.tgr.gov.ma](http://www.tgr.gov.ma)

**Pouvoirs politiques et finances publiques :**  
**Quels enjeux au Maroc  
et en France ?**

Octobre 2016

# SOMMAIRE

## Finances News du 9 Septembre 2016

- Le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques organisent Le 10<sup>e</sup> colloque international des finances publiques. «Pouvoirs politiques et finances publiques : Quels enjeux au Maroc et en France» le 16 et 17 Septembre 2016 Rabat. (p.35)

## Le Matin Eco du 9 Septembre 2016

- Finances publiques : Le 10<sup>e</sup> colloque international prévu les 16 et 17 septembre à Rabat. (p.21-22)

## Les Inspirations Eco du 15 Septembre 2016

- 16-17 Septembre, Rabat : Colloque international des finances publiques. (p.14)

## Le Matin Eco du 16 Septembre 2016

- Colloque des finances publiques : Coup d'envoi aujourd'hui à Rabat. (p.18)

## Al Bayane du 19 Septembre 2016

- L'Investissement public tourne au ralenti. (p.1-7)

## L'Economiste du 19 Septembre 2016

- Finances publiques : La «peur bleue» de JOUAHRI. (p.1)
- Colloque des finances publiques : Impliquer davantage les pouvoirs politiques. (p.2)
- Colloque des finances publiques : Régionalisation : Les angoisses de JOUAHRI. (p.3)
- Délais de paiement des marchés publics. (p.4)
- «La TGR a joué le rôle de lièvre». (p.5)
- Colloque des finances publiques : La LOF offre plus de lisibilité aux parlementaires. (p.6)
- Colloque des finances publiques : Un contrôle en trompe-l'œil. (p.7-8)
- Colloque des finances publiques : Y a-t-il un Lobbyiste dans la salle ? (p.9-10)

## Les Inspirations Eco du 19 Septembre 2016

- Finances publiques: Comment les pouvoirs politiques pèsent sur les choix budgétaires. (p.6-7)

## Le Matin Eco du 19 Septembre 2016

- Colloque international de Rabat : Finances publiques, attention aux contingences politiques ! (p.21-22)

## Al Bayane du 20 Septembre 2016

- Recouvrement de l'impôt : La recette de BENSOUA. (p.1)

### **L'Economiste du 20 Septembre 2016**

- Finances publiques: Les algorithmes traqueront les mauvais contribuables. (p.9)
- Un service après- vente à la cour des comptes. (p.10)

### **L'Economiste du 21 Septembre 2016**

- Editorial : Désordres. (p.1)

### **Challenge du 23 au 29 Septembre 2016**

- Colloque : Les finances publiques au cœur du régime démocratique. (p.40-41)

### **Finances News du 23 Septembre 2016**

- Finances publiques : Un nouveau virage dans les comptes de l'Etat. (p.1)
- Colloque international des finances publiques : Pour un rééquilibrage réel des pouvoirs budgétaires. (p.7)
- Colloque international des finances publiques : Le témoignage poignant de JOUAHRI. (p.8)
- Entretien : L'Exécutif prédomine encore. (p.9)
- Contrôle budgétaire : Les parlementaires expriment leur frustration. (p.10)

### **La Nouvelle Tribune du 26 Septembre 2016**

- Finances publiques et pouvoirs politiques font l'actualité à Rabat. (p.9)
- Colloque des finances publiques : Les constats amers du wali de BAM. (p.10)
- Noureddine BENSOUDA : De la gouvernance et de l'équilibre des pouvoirs. (p.11)
- Colloque international des finances publiques : L'humain est au centre des réflexions. (p.12)

### **La Vie Eco du 26 Septembre 2016**

- Finances publiques : Une refondation de la gouvernance s'impose. (p.14)

### **L'Opinion du 28 Septembre 2016**

- Finances publiques, Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume : Les pouvoirs politiques plus préoccupés par l'adoption des lois de finances que par la recherche de performances. (p.6)
- Prédominance du pouvoir exécutif en matière de finances publiques. (p.6)
- Les crédits reportés dépassent ceux ouverts par les L.F. (p.6)
- Incrémentalisme budgétaire. (p.6)
- Recours aux dérogations pour satisfaire des intérêts particuliers. (p.7)
- Renforcer le droit de la comptabilité publique et le rôle de la cour des comptes. (p.7)
- Rapports de la cour des comptes : Une avancée qualitative vers l'évaluation des politiques publiques. (p.7)
- Peu d'intérêt des pouvoirs politiques pour les comptes publics et les lois de règlement. (p.7)
- Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al Maghrib : Comptabilité de l'Etat établissement son patrimoine et sa situation financière à partir de 2017. (p.8)

- Régionalisation avancée : Eviter que le transfert de ressources et de responsabilités ne se transforme en gouffre financier pour l'Etat. (p.8)

### **Dossiers des Collectivités Locales (septembre-Octobre)**

- Colloque International sur les finances publiques au Maroc et en France. (p.29-30)

### **www.map.ma du 8 Septembre 2016**

- Finances : La 10<sup>ème</sup> édition du colloque international des finances publiques, les 16 et 17 septembre à Rabat.

### **www.le360.ma du 10 Septembre 2016**

- Trésor : Quels enjeux pour les finances publiques ?

### **www.huffpostmaghreb.com du 17 Septembre 2016**

- Concilier politique et finances publiques, un enjeu de premier ordre.

### **www.int.ma du 17 Septembre 2016**

- M. BOUSSAID : Eloigner les finances publiques des contingences politiques.
- Noureddine BENSOUDA : De la gouvernance et de l'équilibre des pouvoirs.
- Finances publiques et pouvoirs politiques font l'actualité à Rabat.

### **www.le360.ma du 18 Septembre 2016**

- Finances publiques : Les « Warnings » de JOUAHRI.

### **www.Aujourd'hui.ma du 19 Septembre 2016**

- Colloque des finances publiques à Rabat : Résoudre l'équation finances publiques vs pouvoirs politiques.

### **www.map.ma du 19 Septembre 2016**

- Finances : Les réformes des finances publiques se doivent d'être inscrites sur le moyen et long termes.
- Finances : Une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs, conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier de développement.

### **www.int.ma du 19 Septembre 2016**

- Colloque des finances publiques : Les constats amers du wali de BAM.

### **www.finances.gov.ma du 20 Septembre 2016**

- Monsieur BOUSSAID à la 10<sup>ème</sup> édition du colloque international sur les finances publiques.

## الاتحاد الاشتراكي في 8 شتنبر 2016

- فلاشات اقتصادية : الرباط تستضيف الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية. (ص. 4)

## الأحداث المغربية في 10 شتنبر 2016

- السيد محمد بوسعيد : فشل السلطات السياسية في القيام بمهامها يؤثر على المالية العمومية. (ص. 9)

## الاتحاد الاشتراكي في 19 شتنبر 2016

- بنسودة : اعتمادات الاستثمارات المؤجلة في 2015 فاقت الاعتمادات المرصودة في قانون المالية. (ص. 5)

## المساء في 19 شتنبر 2016

- السيد محمد بوسعيد : يجب إصلاح المالية العمومية بنويوا على المدى المتوسط والبعيد. (ص. 6)

## الصحراء المغربية في 19 شتنبر 2016

- السيد محمد بوسعيد يؤكد على ضرورة إدراج الإصلاحات البنوية للمالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل. (ص. 3)

## أخبار اليوم في 20 شتنبر 2016

- بنسودة : أنظمة المعلومات ضرورية لكنها غير مجدية. (ص. 11)

## الاتحاد الاشتراكي في 20 شتنبر 2016

- بنسودة يدعو إلى تحسيس الفاعلين بمبدأ التصريح في الجبايات المحلية. (ص. 11)

## بيان اليوم في 20 شتنبر 2016

- السيد نور الدين بنسودة: ضرورة التحسيس بأن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح. (ص. 2)

## المساء في 21 شتنبر 2016

- الخازن العام يدعو إلى تحسيس الفاعلين بالمنظومة الجبائية المحلية. (ص. 6)

## الصباح في 22 شتنبر 2016

- جطو يطلق خدمة "ما بعد البيع". (ص. 2)
- ألجواهي يحدد تحديات الحكومة المقبلة. (ص. 2)

## الصباح في 26 شتنبر 2016

- تراجع عام للموارد و ارتفاع في المديونية. (ص. 6)

## www.alkhabarpres.ma du 9 Septembre 2016

- السيد بوسعيد يدعو إلى إدراج إصلاحات المالية العمومية في الأمدين المتوسط و الطويل.

# ARTICLES

Le Ministère de l'Economie et des Finances  
et  
l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques  
(FONDAFIP)  
avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP)

Organisent

Le 10<sup>ème</sup> Colloque  
International  
des Finances Publiques



Pouvoirs politiques et finances publiques :  
**Quels enjeux au Maroc  
et en France ?**

16 et 17  
Septembre 2016 - Rabat

[www.farf.gov.ma](http://www.farf.gov.ma)

## Finances publiques

### Le 10<sup>e</sup> colloque international prévu les 16 et 17 septembre à Rabat

Le ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale de Finances publiques, organise les 16 et 17 septembre à Rabat la dixième édition du Colloque international sur les Finances publiques. Cette édition aura pour thème «Pouvoirs politiques et Finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?». Outre les rapports introductifs et les témoignages, les travaux du colloque s'organisent autour de trois panels portant sur le processus de la décision financière publique et l'avenir de la décision politique en Finances publiques, notamment. L'événement prévoit la participation de plusieurs décideurs marocains et étrangers, dont le ministre Mohamed Boussaïd et le gouverneur de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri.

Page 22



## Finances publiques

### Le 10<sup>e</sup> colloque international prévu les 16 et 17 septembre à Rabat

**L**e ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale de Finances publiques, organise les 16 et 17 septembre à Rabat la dixième édition du Colloque international sur les Finances publiques. Cette édition aura pour thème «Pouvoirs politiques et Finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?». Outre les rapports introductifs et les témoignages, les travaux du colloque s'organisent autour de trois panels portant sur le processus de la décision financière publique et l'avenir de la décision politique en Finances publiques, notamment. L'événement prévoit la participation de plusieurs décideurs marocains et étrangers, dont le ministre Mohamed Boussaïd et le gouverneur de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri. ■

16-17 SEPTEMBRE, RABAT

## Colloque international des finances publiques

Le ministère de l'Économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) organise, les 16 et 17 septembre au siège de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), la 10<sup>e</sup> édition du Colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème : «Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?», apprend-on auprès de la TGR. Outre, les rapports introductifs et les témoignages, les travaux du colloque s'organiseront autour de trois panels sur «*La décision financière publique : un processus complexe*», «*La programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions ?*», «*La décision politique en finances publiques : quel avenir ?*», précise-t-on de même source.

## Colloque des finances publiques

### Coup d'envoi aujourd'hui à Rabat

C'est parti pour le 10<sup>e</sup> colloque international sur les finances publiques. Organisée ces 16 et 17 septembre à Rabat par le ministère de l'Économie et des finances en partenariat avec l'association pour la fondation internationale de finances publiques, cette grand-messe a pour thème : «Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?» Les travaux de ce colloque, initié avec le soutien de la Revue française de finances publiques, sont organisés autour de trois panels : «La décision financière publique : un processus complexe» ; «Programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions ?» et «La décision politique en finances publiques : quel avenir ?» ■

## L'investissement public tourne au ralenti

Hajar Benezha ■

Après le président de la Cour des comptes, c'est au tour du patron de la Trésorerie générale du Royaume (TGR) de s'attaquer à l'accumulation des reports de crédits. Selon Noureddine Bensouda, qui s'exprimait à l'occasion du colloque international sur les finances publiques, vendredi dernier à Rabat, «les crédits d'investissement reportés l'an dernier au niveau de 11 ministères ont dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la loi de finances. En effet, sur les 54 milliards de dirhams prévus par le budget de 2015, près de 16,7 milliards ont été reportés. «L'ampleur des crédits d'investissement reportés est tellement prégnante que la loi organique relative à la loi de finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général et les reliquats d'engagement, visés et non ordonnancés, seront reportés dans la limite d'un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel», a souligné le trésorier général du Royaume.

De même, les mouvements de crédits ont pris de l'importance durant la période 2001-2015, avec une forte accentuation à partir de 2009, date à laquelle ils ont atteint un pic de 20,1 milliards de DH. Pour limiter l'ampleur de ces mouvements, Bensouda appelle à plus de rigueur en amont lors de la programmation budgétaire et en aval lors de l'exécution du budget. «Cela permettra de réduire à sa juste valeur le recours aux mouvements de crédits en cours d'année, en déterminant des normes et des plafonds à ne pas dépasser», a-t-il affirmé. C'est en fait l'approche prônée par le gouvernement à travers la programmation des crédits d'investissement sur la base d'un taux de réalisation déterminé et la présentation de programmes et de projets avec des objectifs, des délais de réalisation et des coûts précis. Néanmoins, cette «stratégie» n'a pas encore porté les fruits escomptés.

(P. 7)

# L'investissement public tourne au ralenti

(suite de la Une)

En témoigne la montée en flèche des crédits d'investissements. Bensouda, qui pointe ainsi «le décalage entre les annonces budgétaires faites devant le Parlement et la réalité de leur exécution», tient toutefois à nuancer : «ce constat n'est pas propre au Maroc, mais concerne la majorité des pays de par le monde», a-t-il dit.

Le patron de la TGR se veut également pragmatique face à l'évolution de la dette et des recettes fiscales. Il a affirmé qu'une analyse des données issues des comptes publics sur une longue période fait plutôt ressortir une augmentation de l'endettement et une baisse des recettes fiscales globales. «Les six dernières années ont été caractérisées par une diminution générale des recettes par rapport au PIB, malgré la mise en œuvre de mesures en vue d'augmenter les recettes fiscales et la réalisation de recettes exceptionnelles. C'est ce qui explique le recours à l'endettement qui a atteint 63,5% du PIB en 2014 et 64,1% en 2015», a-t-il déploré.

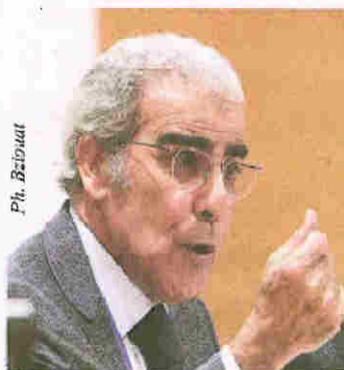
**Hajar BENEZHA**

# Finances publiques

# La «peur bleue» de Jouahri

**L**E gouverneur de la Banque centrale a profité de la 10<sup>e</sup> édition du colloque international des Finances publiques pour insister sur les défis et les paris pour la soutenabilité budgétaire. Prenant au dépourvu l'assistance, Jouahri déclare: «j'ai une peur bleue de la mise en œuvre de la régionalisation». Il s'inquiète fortement qu'elle ne constitue un gouffre financier. La réforme inachevée de la retraite, celle de la compensation... autant de sujets qui restent préoccupants.

Au cours du colloque, de nombreux débats étaient consacrés à la loi organique des finances qui



Abdellatif Jouahri, wali de la BAM

a étendu le pouvoir de contrôle du Parlement sur les choix de politique économique du gouvernement. En principe, les élus seront mieux informés, mieux documentés et plus outillés pour apprécier les mesures sur lesquelles ils vont se prononcer. Reste à exploiter ces marges de manœuvre. Ce sera un des points qui sera scruté lors de la prochaine législature. □

*Voir notre analyse en pages 2 à 10  
dont l'interview de N. Bensouda,  
trésorier du Royaume*

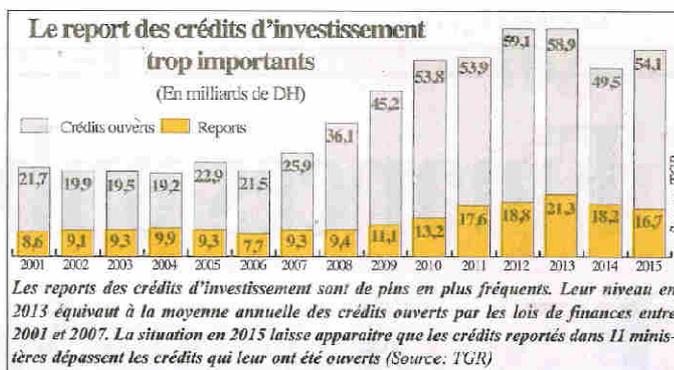
## Colloque des finances publiques

## Impliquer davantage les pouvoirs politiques

• Les limites du pouvoir exécutif dans l'adoption des lois de finances

• Parlement et Cour des comptes les garde-fous

C'EST un thème d'actualité brûlante qui a été choisi pour fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire du colloque international des finances publiques. A la veille de la tenue des élections législatives (en octobre 2016), les organisateurs ont décidé d'orienter leurs débats sur les enjeux qui unissent au Maroc et en France les pouvoirs politiques et les finances publiques. Justement, ces deux importantes composantes d'un Etat sont étroitement liées. Il ne peut, d'ailleurs, pas y avoir d'Etat sans finances, insiste d'emblée Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume (TGR). «Les finances publiques et les pouvoirs politiques sont le socle de l'Etat», affirme-t-il. Le système financier d'un pays doit donc refléter son organisation politique.



Et pour se réformer, les démocraties s'appuient de plus en plus sur la réforme des finances publiques. Le Parlement joue un rôle primordial dans le processus budgétaire et dans l'élaboration des politiques publiques. Il est le garde-fou de l'action du gouvernement puisque les parlementaires adoptent les textes en fonction des préférences des citoyens et contrôlent l'action du gouvernement. La Cour des comptes, de son côté, qui

assiste le Parlement, se charge de la bonne exécution des lois de finances, veille à la transparence et à la reddition des comptes de l'Etat. Mohamed Boussaid, ministre des Finances n'a pas manqué de souligner que la Constitution de 2011 et la loi organique des finances (Lof) ont, à ce titre, renforcé les pouvoirs de ses deux institutions et particulièrement celle du Parlement. D'abord à travers le droit d'information dont la nature est déterminée dans la Lof. Il y a aussi le droit d'amendement du projet de loi de finances qui est mieux encadré. La Consti-

de certains transferts budgétaires. Il s'agit particulièrement des charges communes de fonction (en particulier de personnel) et des charges communes d'investissement (charges en principal de la dette et les intérêts). Dans ce sens, le caractère évaluatif de certaines catégories de crédit limite la portée de l'autorisation du parlement mais rend aisée l'action du gouvernement en terme de prévision et d'exécution de la loi de finances. La Lof a, par conséquent, introduit une limitation à 30% des crédits liés aux dépenses de personnel dès janvier 2017.

La subordination de certaines dépenses des ministères à une autorisation préalable alors que les crédits correspondant avaient déjà préalablement été autorisés par le Parlement constitue une autre limite de la prédominance du pouvoir exécutif dans l'adoption des lois de finances. Sans oublier, la position de faiblesse des parlementaires face à l'expertise technique et financière du gouvernement lors des discussions de la loi de finances. Dans ce sens, ils ne disposent que des données communiquées par le gouvernement notamment. Ils sont ainsi dans l'incapacité, comme l'assure Bensouda, de savoir si les crédits budgétaires sont rationnels économiquement et financièrement ou bien

## Redéfinir la gouvernance

LES mouvements des crédits et le recours fréquent aux dérogations sont également des limites à cette prédominance du pouvoir exécutif. Pour en réduire l'effet, Bensouda préconise de renforcer le droit de la comptabilité publique et le rôle de la Cour des comptes pour rééquilibrer les pouvoirs budgétaires entre législatif et exécutif. Force est de constater qu'au Maroc, «les politiques restent davantage focalisés sur la communication basée sur les statistiques et annonces de la loi de finances que sur la réalité de son exécution». Aujourd'hui, ce système a montré ses limites. Avec la mondialisation et le développement des technologies d'information et du numérique, la gouvernance dans ce domaine doit être redéfinie. Il en va de la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et social. Et pour cause, «les finances publiques constituent, de par les enjeux de société qu'elles recouvrent, un levier majeur de la réforme de l'Etat, de l'édification du contrat social, du fonctionnement démocratique des institutions et de redistribution des richesses», justifie l'argentier du royaume. □

tution a aussi consacré la responsabilisation du Parlement et du gouvernement pour la préservation des équilibres financiers, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. Le Trésorier du royaume constate que dans la réalité, la pratique de l'exécution des lois de finances, le pouvoir exécutif prédomine. Ceci étant, quelques limites subsistent notamment le fait de majorité. Le gouvernement disposant de sa majorité au Parlement encourage la non remise en cause de ses projets de loi de finances. Il y a aussi, le droit d'amendement du Parlement qui reste limité. Les parlementaires n'ont que peu de marge de manœuvre pour intervenir sur les taux d'imposition notamment. A cela s'ajoute, une nomenclature budgétaire des dépenses qui ne fournit pas au Parlement le détail de leur nature ou l'organisme destinataire

s'ils sont déterminés en fonction des montants alloués l'année précédente augmentés d'un coefficient déterminé en fonction de la croissance et de la répartition de crédits entre les ministères. Cela s'est traduit par une augmentation continue des crédits disponibles au fonctionnement hors personnel par rapport aux dépenses réellement exécutées dès 2009. Ainsi celles-ci deviennent une variable d'ajustement du niveau des dépenses de l'Etat par rapport aux objectifs de déficit voulu. «L'incrémentalisme» budgétaire se traduit aussi dans l'augmentation des crédits d'investissement dans la loi de finances qui finissent finalement par être reportés d'année en année. □

Moulay Ahmed BELGHITI

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## Colloque des finances publiques

# Régionalisation: Les angoisses de Jouahri

- **BAM constate un retard dans la mise en œuvre**
- **La décompensation des autres produits de base, une nécessité**

LA retraite est l'un des points sur lesquels, Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib, qui intervenait en tant que grand témoin aux travaux du colloque, a insisté. Il estime qu'il fallait y aller «une fois pour toutes» dans cette réforme. Aujourd'hui, il faudra encore attendre le nouveau gouvernement pour la relancer. Fidèle à son franc-parler, Jouahri a dressé un certain nombre de défis pour le Maroc dans le domaine des finances publiques. Le gouverneur de BAM conseille de réussir la mise en place de la loi organique de finances. Même s'il est convaincu que la tâche ne sera pas facile car il faudra «une mise à niveau profonde du système d'informations comptable et budgétaire compte tenu du niveau de trans-



*Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib (Ph. Bziouat)*

parence exigé par cette loi». Jouahri illustre son propos par l'évaluation du patrimoine de l'Etat (obligatoire à partir de 2020) qui requiert une information détaillée qui n'existe actuellement pas encore.

Et même s'il salue la décompensation des produits pétroliers déplorant tout de même «la non répercussion de la baisse de

cours sur les prix à la pompe», le wali estime que la réforme est encore inachevée. «Le grand défi aujourd'hui est de l'élargir aux produits de base», urge-t-il en faisant allusion à la farine, au sucre et au gaz butane qui représentent 60% des dépenses de compensation en 2015. Là aussi, Jouahri concède que le pari est risqué. Il faudra déterminer les mécanismes de ciblage et y aller de manière progressive. Dans le même sens d'optimisation, le gouverneur appelle à la rationalisation des dépenses de l'Etat pour laquelle il préconise de mener une revue générale à l'instar de ce qui a été fait en France en 2007. Mais plus encore que le niveau, «c'est l'efficacité de la dépense et le rendement de l'investissement constituent une problématique qui se pose avec acuité au Maroc», remarque-t-il. Le taux de rendement du royaume en la matière est à 7,7% alors qu'il est de 3,7% pour la Malaisie ou 2,9% en Corée du Sud. L'exemple de l'éducation au Maroc est éloquent à cet égard. Le pays est au-dessus de la moyenne mondiale en terme des dépenses pour l'éducation (5% du PIB)

et pourtant il est l'un des moins performants en la matière. Jouahri demande ainsi une planification stratégique qui permettra une évaluation, une gestion basée sur le résultat et à l'ajustement des politiques publiques.

Autre défi de taille, la régionalisation avancée. Sauf que sa mise en œuvre en est encore à ses débuts au grand regret du patron de la banque centrale qui appelle là aussi à y aller progressivement, éviter les redondances et surtout éviter que ce soit un «gouffre financier». Il dit avoir «une peur bleue» de la mise en œuvre de cette régionalisation, il en appelle même à l'élite du pays.

En conclusion, Jouahri n'a pas omis de revenir sur les deux chantiers sur lesquels travaille actuellement BAM à savoir le régime des changes et le ciblage de l'inflation. Ces deux instruments sont ainsi étroitement liés aux finances publiques puisqu'ils ont pour préalable la soutenabilité. □

M.A.B.

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

# Délais de paiement des marchés publics:



Les opérateurs ont été déçus de voir les grandes entreprises publiques exclues du champ d'application de nouveaux délais de paiement des marchés publics. «Ce n'était pas dans le cahier des charges qui nous a été confié», assure le trésorier général du Royaume (TGR), Noureddine Bensouda. Le périmètre de la TGR se limite aux marchés de l'Etat et des collectivités territoriales. «Dans cette réforme, elle a joué le rôle de lièvre. Aux autres de faire leur travail». Sur les finances locales, Bensouda relève que le niveau de la mobilisation des ressources de l'impôt reste faible, mais il y a «une prise de conscience des élus et des responsables locaux».

- **L'Economiste: Un nouveau plan comptable de l'Etat entrera en vigueur en 2018. Est-on en mesure d'identifier tout le patrimoine de la Nation?**

- **Noureddine Bensouda:** Un travail en profondeur a été fait pour cerner le pa-

trimoine de l'Etat. Une grande question se pose cependant au niveau comptable: Faut-il valoriser les actifs à la valeur historique ou la valeur marchande? C'est un débat qui se poursuit à l'échelle internationale. Les discussions ne sont pas encore tranchées.

- **Où placeriez-vous les 64 milliards de dirhams de «reste à recouvrer» de taxes diverses? En non-valeurs?**

- Non, c'est un raccourci rapide. Ces personnes ou ces entreprises qui doivent de l'argent au Trésor sont là. Pas toutes, je vous le concède. Mais il faut aller les chercher, et si certaines n'existent plus, il faudra alors le constater. Reclassez ce reste à recouvrer en non valeurs c'est ignorer les réalités dans notre pays. Dans les restes à recouvrer, il est vrai, que certaines créances sont contestables sur le plan de l'émission tant pour le principal que pour les pénalités.



*Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume: «La réforme des délais de paiement des entreprises publiques relève d'une autre entité. A la TGR, nous ne pourrions nous pencher que sur les marchés de l'Etat et des collectivités territoriales» (Ph. Bziouaj)*

- **Il s'agit de fait, des créances irrécouvrables. Ne serait-il pas réaliste de demander au parlement de passer l'éponge au moins sur une partie?**

- Ce n'est pas du réalisme, c'est une demande que vous faites. Lorsqu'on aura fait le maximum d'efforts de recouvrement, on pourra alors aviser après évaluation. C'est une décision politique. Je suis persuadé que l'on peut récupérer une partie de ces créances.

- **Les communes ont-elles progressé en matière de recouvrement de l'impôt? Ou c'est toujours le point noir des finances locales...**

- Avant de recouvrer, il faut d'abord émettre. Il faudrait sensibiliser les acteurs sur le fait que le système de fiscalité locale est basé sur le régime déclaratif. Cela nécessite donc des moyens de relance et de la volonté. Il faut avoir la liste de ceux qui doivent déclarer l'impôt et les relancer. Je crois que les systèmes d'information sont nécessaires à ce niveau mais ils ne seraient utiles que s'il y a des ressources humaines compétentes, et j'insiste sur ce point, s'il y a de la coopération entre les différents intervenants. Cette coopération est fondamentale car il ne sert à rien de se doter d'un système d'information alors qu'une autre administration voisine dispose du même. Il suffit juste d'échanger l'information pour améliorer l'efficacité du processus plutôt que d'investir dans des systèmes redondants. Je crois qu'au niveau local, les élus et les autorités sont en train de prendre

conscience que le succès se trouve dans la coopération et la bonne intelligence.

- **Vous avez souvent insisté sur le potentiel de recettes fiscales sur l'immobilier qui échappe aux communes. Avez-vous relevé une certaine amélioration?**

- Normalement, tous les ingrédients sont réunis pour aller chercher cette assiette qui échappe encore à l'impôt. La plupart des programmes immobiliers récents sont dans ce cas. Il faut juste de l'implication. Je vais insister particulièrement sur le facteur temps car la demande sociale des populations est importante. Les citoyens sont impatients, il faut mobiliser les ressources pour répondre à leurs besoins, et gérer les ressources financières et les dépenses de manière dynamique. Cette gestion de temps en ressources et en dépenses, ce sont des points de croissance au niveau local. Nous devons nous réconcilier avec le temps. Le temps c'est de l'argent et c'est encore vrai en matière fiscale.

- **Il y a donc eu très peu de progrès sur ce plan...**

- Dans certaines villes comme à Casablanca, il y a une volonté de la part des élus et des autorités locales pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales. La TGR qui gère le recouvrement pour le compte des collectivités territoriales, est associée à ce travail en mettant son système d'information à la disposition de ses partenaires. Mais le système d'information c'est bien, reste à y mettre du



## «la TGR a joué le rôle de lièvre»

contenu. En tant que Trésorerie générale du Royaume, nous n'intervenons qu'en bout de chaîne.

**- Pourquoi avez-vous exclu les grandes entreprises publiques du champ d'application de la réglementation sur les délais de paiement des marchés publics?**

- Je voudrais préciser d'abord que ce qui nous a été demandé en tant que Trésorerie générale, c'était de travailler sur les marchés de l'Etat et des collectivités territoriales qui relèvent de notre périmètre de compétences. Les entreprises publiques relèvent d'une autre entité.

Pour cette réforme, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la CGEM pour aboutir à un texte de consensus. Avant de commencer une réforme, il faut se poser la question si les gens sont au même niveau d'information. Au départ avec le patronat, nous n'avons pas toujours la même compréhens-

sion de différentes étapes du processus de règlement des marchés publics. On s'intéressait au paiement et pas à tout le processus. En entrant plus dans les détails, nous avons découvert des dysfonctionnements en amont qui retardaient le paiement des marchés. On a fait appel aux outils informatiques de manière à suivre la traçabilité de toute la chaîne d'intervenants. Dorénavant, tout est enregistré et documenté dès le déclenchement du processus de règlement. En cas de retard, on saura d'où vient le blocage. Dans cette réforme sur les délais de paiement des marchés de l'Etat et des collectivités territoriales, nous avons joué le rôle du lièvre. A charge pour les autres de faire leur travail.

**- Quels sont les points forts qui auront marqué ces dix ans de débats dans ce colloque?**

- L'élément le plus important c'est la contribution des experts, des décideurs et

des chercheurs ainsi que le dialogue entre ces différentes parties. Ces échanges permettent d'émettre des idées qui peuvent être utiles aux décideurs, qu'ils soient au niveau national ou local. En même temps, il s'agit aussi d'informer le citoyen sur la gestion des finances publiques et de vulgariser autant que faire se peut, une matière qui ne concerne pas que les spécialistes, mais toute la collectivité. Lorsqu'un responsable local décide par exemple d'une dépense pour une voirie ou un terrain de foot, sa décision impacte directement la vie des citoyens, voire son bonheur. C'est pour cela que les finances publiques doivent être gérées de manière saine. Les citoyens sont en droit de savoir si leurs impôts sont dépensés efficacement pour répondre à leurs attentes. Le rôle du Parlement à ce niveau est fondamental car c'est lui qui remonte les préférences des citoyens en termes de dépenses, de prélèvements obligatoires et surtout, de redistribution.

**Mais on reproche aux parlementaires de ne pas toujours remplir ce rôle lors de l'examen du projet de loi de finances.**

- Il faut savoir que le Parlement est le reflet de la société, on y retrouve différents métiers. Tous les élus de la Nation ne sont pas des experts en finances publiques mais c'est à leur niveau que se fait le contrôle politique de l'action du gouvernement. Ils peuvent s'appuyer sur l'éclairage d'un expert pour assurer ce contrôle. A ce titre, la Cour des comptes peut jouer ce rôle d'expert à travers ses différents rapports thématiques. Sans ses analyses sur les retraites des fonctionnaires, nous n'aurions pas eu cette qualité des débats sur la réforme. □

Propos recueillis par Abashi  
SHAMAMBA



*Pour réagir à cet article:*  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

## Colloque des finances publiques

## La LOF offre plus de lisibilité aux parlementaires



• Des rapports thématiques pour un meilleur contrôle politique

• Un rendez-vous annuel pour débattre de la situation économique

LA loi organique des finances a pour ambition de pallier notamment certaines carences dans le domaine de l'information budgétaire et financière. La réforme est entrée en vigueur depuis l'exercice budgétaire 2016, mais son implémentation globale demandera entre six et dix ans. «Avec la loi organique des finances, nous sommes dans une information pluriannuelle et une vision nouvelle de la programmation budgétaire. Elle permettra aux gestionnaires d'avoir une meilleure visibilité dans la gestion des programmes en leur fournissant un outil de suivi de performance de la dépense publique et une flexibilité en matière de cré-



Driss El Azami, ministre en charge du Budget: «Avec la nouvelle loi organique des finances, nous passerons d'une logique d'arbitrage entre le chef du gouvernement, le ministre des Finances et les départements ministériels basée sur le niveau des crédits à une culture basée sur la gestion de la performance et l'impact sur les citoyens» (Ph. Bziouat)

bits budgétaires en fonction de contrats et d'objectifs», précise Driss El Azami, ministre délégué chargé du Budget.

Le Maroc a connu de nombreuses expériences dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Mais l'un des apports de la nouvelle loi organique des finances porte sur l'introduction de la notion de résultats via «une approche non plus normative,

Ces documents seront ensuite suivis par un rapport de performance mesurant la déclinaison des programmes avec les objectifs fixés. «Un rapport de performance globale sera enfin établi par l'inspection générale des finances pour permettre l'appréciation du dispositif de contrôle interne des différents départements, l'analyse des programmes et le suivi des résultats», signale le ministre. Ce qui constituera une information «de qualité» à la disposition du Parlement, des citoyens, des gestionnaires.

L'information publiée par le gouvernement sur la situation des finances publiques a souvent été mise à rude épreuve par le Parlement, le HCP, ou encore la Cour des comptes. S'agit-il d'une différence en termes de modélisation ou du désir du gouvernement de cacher la réalité? En tout cas, la nouvelle loi organique des finances introduit un nouveau principe, qui est celui de la sincérité de l'information. Ce principe sera jugé dans le cadre du contrôle parlementaire en fonction des prévisions disponibles lors de la programmation des lois de finances.

La nouvelle loi comporte également un meilleur encadrement pour l'adoption d'une loi de finances rectificative. C'est un exercice tant redouté par les gouvernements car cela prend parfois beaucoup de temps et peut perturber l'équilibre général des budgets. Le délai de rectification sera désormais limité à 15 jours.

Il y a trois années, le gouvernement

## La Cour des comptes certifiera les comptes de l'Etat

L'AUTRE nouveau principe introduit par la loi organique des finances porte sur la nouvelle compétence attribuée à la Cour des comptes et qui concerne la certification de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Etat.

Toujours en matière d'information, la loi organique des finances prévoit un rendez-vous annuel, fixé avant le 31 juillet, entre le gouvernement et les deux chambres du Parlement pour débattre de l'évolution de l'économie nationale, de l'état d'avancement de l'exécution de la loi de finances au cours du premier semestre. Une obligation réglementaire permettant également de se projeter sur le projet de loi de finances de l'année suivante. Outre les rapports de performance, la panoplie de documents accompagnant les lois de finances a été enrichie par la production de deux rapports traitant de la répartition régionale de l'investissement et de la mobilisation du foncier public dans les projets d'investissement. □

mais basée sur une nomenclature structurée autour de programmes, projets avec l'introduction de la dimension régionale au niveau de la programmation et de la gestion budgétaire».

La réforme vise également à améliorer et à simplifier la présentation budgétaire et à assurer une meilleure lisibilité des choix budgétaires et des priorités de développement fixées par les pouvoirs publics. Autant d'objectifs qui doivent être mesurés à l'aide d'indicateurs de performance chiffrés. La nouvelle loi organique prévoit pour le gouvernement l'obligation d'accompagner les lois de finances par des rapports de performance pour chaque département ministériel.

avait dû annuler les crédits d'investissements non engagés. Et ce, sans en aviser le Parlement, qui n'en a été informé officiellement qu'à travers la loi de règlement. La mesure portait sur une quinzaine de milliards de dirhams. L'objectif étant de contenir le déficit budgétaire dans les limites prévues par la loi de finances. Désormais, ce genre d'initiative ne sera plus possible sans l'information préalable et le feu vert du Parlement. □

Hassan EL ARIF



Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## Colloque des finances publiques

# Un contrôle en trompe-l'œil



- Le Parlement écarté de la programmation budgétaire
- Les députés noyés sous une pléthore de rapports, parfois inexploitable
- La loi organique des finances censée combler les insuffisances

«**N**ON-CONCORDANCE des données sur la majorité des indicateurs tels que l'endettement ou l'investissement, informations contradictoires, absence d'un vrai débat sur les orientations budgétaires, les débats étant toujours focalisés sur la fiscalité au détriment de la dépense et de la performance...» Volée de bois vert pour Driss El Azami, ministre délégué au Budget, lors du colloque annuel sur les finances publiques, organisé par le ministère des Finances et



*Khalid Sbia, député istiglalien «Les hypothèses budgétaires ne sont soumises ni à un débat public, ni à des entités indépendantes pouvant éclairer le Parlement» (Ph. Bziouat)*

la Fondafip. Le ministre intervenait sur la qualité de l'information en matière de programmation budgétaire. Khalid Sbia, député istiglalien et inspecteur général des finances, n'a pas été tendre envers la qualité de l'information produite par le gouvernement: «Les efforts du gouverne-

ment en matière d'information budgétaire restent en deçà des attentes des parlementaires». Le député rappelle que le Parlement ne participe pas à la discussion des hypothèses budgétaires ni au processus d'élaboration des budgets sectoriels.

La préparation des projets de loi de

finances obéit souvent à une logique comptable beaucoup plus qu'à des considérations de développement sectoriel ou régional. C'est ce qui fait dire au député que «les débats tournent en général autour de la fiscalité au détriment de la performance et de la dépense». Ainsi, une fois que le projet de texte est soumis à débat sous la coupole du Parlement, les députés n'ont pas le droit de discuter les prévisions de croissance ni leur réalisme.

Le député a également évoqué la non-concordance entre les prévisions budgétaires et les réalisations. Lors d'un exposé devant le Parlement en mai dernier, Driss Jettou, président de la Cour des comptes, a annoncé que les crédits ouverts au titre de la loi de finances 2013 étaient de 358 milliards de DH. Mais au final, ils ont atteint le montant astronomique de 455 milliards de DH, soit un écart de plus de 22%. Ce qui dépasse largement une marge d'erreur raisonnable.



## Colloque des finances publiques

# Un contrôle en trompe-l'œil

L'autre lièvre soulevé par le premier magistrat financier du Royaume concerne les arriérés de TVA, des Aref, du fonds Hassan II... Driss El Azami s'est bien présenté devant les députés pour s'expliquer, sans convaincre grand monde.

Les journalistes en savent quelque

de finances 2017, les députés n'ont toujours pas reçu la moindre information sur les dépenses des collectivités locales, par exemple.

Depuis quelques années, les projets de loi de finances sont accompagnés d'un nombre croissant de rapports (ressources

L'autre faille dans le contrôle de l'exécution des budgets par le Parlement se décline à travers les longs délais de disponibilité de l'information. Il faut souvent attendre la loi de règlement pour avoir une idée précise sur l'exécution du budget.

En matière de contrôle, les députés sont également confrontés à la forte contradiction entre les informations produites notamment par le gouvernement, le CESE, le HCP, Cour des comptes... Ce qui nécessite

un travail de rapprochement entre les différentes sources de production de l'information. Peut-on dans ces conditions parler d'un contrôle de la part du Parlement sur la programmation budgétaire, l'exécution de la loi de finances, la dépense publique? □

Hassan EL ARIF

### Deux pistes d'amélioration

**K**HALID Sbia, député istiqlalien et membre de la commission des finances, suggère deux pistes pour améliorer la qualité, la transparence, la complétude et la cohérence de l'information transmise au Parlement. La première pourrait consister à soumettre la documentation relative au budget à une structure indépendante. La première piste pourrait être celle d'un haut conseil des finances publiques. La seconde consisterait à élargir les compétences de la Cour des comptes pour pouvoir produire un rapport d'éclairage destiné à la Commission des finances. □

choses : à chaque fois qu'ils réclament une information sur les finances publiques, ils se heurtent à un mur de silence. Certains ministres eux-mêmes sont incapables de savoir où ils en sont dans l'exécution du budget de leur département. Ainsi, à la veille de la préparation du projet de loi

humaines, entreprises et établissements publics, rapport économique et financier, budget citoyen...), mais la pléthore de documents peut être aussi contreproductive. Les députés ont-ils vraiment le temps et même les compétences pour compulsier plus de 2.000 pages?

## L'interpellation politique en panne

**A**BDELALI Doumou, député PPS et membre de la commission des finances, apporte de l'eau au moulin de son camarade Khalid Sbia, membre de la Commission des finances de la première chambre du Parlement: «Tout mécanisme institutionnel qui ne renvoie pas à l'interpellation de la population n'est pas un mécanisme de contrôle réel. Au Maroc, le contrôle politique demeure faible parce que cette double interpellation n'existe pas encore dans la réalité». Pour preuve, la faible déconcentration au niveau des régions qui ne permet pas aux citoyens d'interpeller l'administration au niveau de ses choix dans le territoire. En effet, les conseils élus ne gèrent que 15% des ressources tandis que le reste est géré au niveau central à travers les délégués administratifs dans les territoires. En France, ce rapport est de 60-40. Par conséquent, les électeurs n'ont aucun mécanisme pour interpellier ces auxiliaires régionaux de l'administration centrale. «Ils n'ont de comptes à rendre ni aux citoyens ni aux élus. Le wali lui-même n'assure pas la coordination administrative et n'est pas

sous-ordonnateur comme c'est le cas des préfets de régions en France. L'administration ne peut donc pas être interpellée sur le plan territorial et local», signale Doumou. Ce dernier confirme également que le Parlement n'a aucun droit de regard sur la programmation, qui demeure sectorielle et fortement centralisée. De plus, les programmes sont parachutés par les ministères vers les régions et non l'inverse. Malgré la prolifération des documents accompagnant les lois de finances, l'information du Parlement demeure incomplète puisqu'il n'existe pas encore de rapport sur l'impact de l'investissement en termes de création d'emplois, d'amélioration du cadre sanitaire, de qualité de service... Ce qui est symptomatique de l'absence de la culture d'évaluation, mais aussi de la panne de l'interpellation politique.

La loi organique des finances est censée combler toutes ces insuffisances, mais il faudra attendre entre six et dix ans avant sa déclinaison complète sur le terrain. □

H.E.

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## Colloque des finances publiques

# Y a-t-il un lobbyiste dans la salle?



. Une activité non-réglémentée au Maroc, ni dans la région

. Certains groupes de pression et d'influence, incontournables dans les décisions

**L**E lobbying est une activité qui fait de plus en plus parler d'elle au Maroc surtout à la veille de l'examen des projets de loi de finances ou d'autres projets de textes. L'objectif étant d'influencer les députés pour prendre fait et cause d'un secteur. Mais en réalité, «ni au Maroc, ni dans la plupart des pays de notre région, il n'existe un statut de lobbyiste auprès des instances élues et des gouvernements», déclare Abdelmounaïm Dilami, PDG du groupe Eco-Médias. Le patron de presse était invité à témoigner sur sa longue expérience dans le domaine des médias lors du colloque



*Abdelmounaïm Dilami, PDG du groupe Eco-Médias: «Certains groupes de pression et d'influence dans le domaine économique sont si bien installés dans la vie publique que les gouvernements n'agissent pas sans eux. D'autres, plus nombreux ont des pouvoirs plus ténus, plus éphémères» (Ph. Bziouat)*

sur les finances publiques organisé par la Trésorerie générale du Royaume.

Si dans des pays comme la France, le lobbying est péjoratif, les «Etats-Unis ont rendu ces activités transparentes suite au scandale de l'influence sud-coréenne dans les années 1960. Pourtant la réalité les a rattrapés puisque, très discrètement, les obligations de transparence ont disparu», précise Dilami. Dans l'Union européenne, aussi bien à la Commission qu'au Parlement, le lobbying est considéré comme une manière pour les fonctionnaires et les élus de s'informer, sans que l'activité ne soit transparente. Qu'en est-il au Maroc? L'on se rappelle du scandale du prix des médicaments, révélé au grand jour suite à une enquête parlementaire. D'où un impact lourd sur les dépenses de soin des ménages et des régimes de couverture médicale.

«Nous avons eu là la preuve évidente qu'un groupe de pression pouvait mo-



## Colloque des finances publiques

# Y a-t-il un lobbyiste dans la salle?



difier considérablement son environnement. Est-il besoin de préciser qu'il n'y a pas eu de sanction, ni de suite sauf une énorme dispute entre les labos six mois plus tard au moment de leurs élections professionnelles?», a rappelé le PDG du groupe Eco-Médias.

Bien qu'ils existent au Maroc, «fort peu de groupes de pression arrivent à ce niveau d'influence dans la dépense publique, sans doute aucun autre», poursuit Dilami. Cela veut-il dire que les décisions législatives, budgétaires ou de finances sont toujours prises sans concertation avec les opérateurs économiques? En fait, l'une des plus importantes associations professionnelles régulièrement consultées lors de la prise des décisions des pouvoirs publics reste la CGEM, devenue un puissant groupe d'influence.

Les experts-comptables possédaient eux aussi un puissant pouvoir d'influence. Cela s'est clairement vérifié lors des privatisations et dans la construction

des marchés de capitaux. D'ailleurs, ils sont régulièrement consultés lors de la préparation des projets de loi de finances et de la réforme du régime fiscal.

Quant aux syndicats, le PDG du groupe Eco-Médias n'hésite pas à parler d'un «ratage». Constitutionnalisés depuis l'indépendance, ils ont un accès à

tion», explique le président. En tout cas, s'ils bloquent le projet de loi sur la grève depuis plusieurs décennies, ils n'ont pas pu empêcher l'adoption de la réforme de la retraite.

Les ONG marocaines, enfin, brillent par leur nombre. Jusqu'au début des années 90, elles avaient besoin de connexion avec le palais, le gouvernement, les partis politiques ou les administrations pour avoir droit de cité. Il a fallu attendre une décision directe de Hassan II pour qu'elles deviennent des acteurs incontournables dans des domaines sociaux, économiques, artistiques... Cependant, «il ne faut pas exagérer leur place dans la décision budgétaire marocaine», conclut le président. □

### L'origine du concept au Maroc

**L**A notion de concertation elle-même est apparue au Maroc dans les années 80 lors du programme d'ajustement structurel. «Il s'agissait de permettre aux corps professionnels et aux corps intermédiaires, qu'on commençait à appeler société civile, de participer à des décisions de finances publiques», rappelle Abdelmouaïm Dilami. A l'époque, certaines corporations n'étaient pas encore représentées en associations professionnelles. Elles étaient supplantées par les administrations et les ministères. Les pouvoirs publics venaient de susciter les groupes de pression. Leurs doléances étaient souvent utilisées pour obtenir un assouplissement de certains diktats financiers internationaux. □

Pour leur part, malgré leur puissant pouvoir d'influence, les banques, les assurances et autres établissements financiers n'ont jamais pu obtenir une réduction de leur taux d'imposition à l'IS, le plus élevé du système fiscal.

la seconde Chambre du Parlement. Leur représentativité a même été rchaussée lors des dernières élections. «Pourtant, ils ne sont que la moitié d'un groupe de pression si l'on peut dire. Ils ont un pouvoir de blocage, pas un pouvoir d'ac-

Hassan ELARIF

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com



**Il faut la décision politique pour mener des réformes impopulaires qui engagent le budget de l'État.**

neur Samir. Dans son intervention à l'ouverture du colloque, Mohamed Boussaïd a souligné à juste titre que «le système financier public est le reflet de l'organisation politique de l'État, du partage des pouvoirs entre les instances constitutionnelles, de la pratique institutionnelle, de la démocratie et de l'effectivité de l'État de droit». Le ministre de l'Économie et des finances relate ainsi la relation d'osmose qui existe entre politique et finances publiques. Les chiffres sont plus éloquentes en ce qui concerne l'évolution que le budget a connue en peu de temps au Maroc. Dans ce sens, Boussaïd, tout en rappelant que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2% du PIB en 2012 à 4,3% en 2015, a annoncé que le déficit budgétaire devrait rester au-dessous de 3,5% en 2016 et entre 2 et 3% l'année prochaine. C'est là que la volonté politique rencontre les finances publiques. En effet, la charge de la compensation qui a été ramenée d'environ 55 MMDH en 2012 à seulement 14 MMDH en 2015 a constitué un enjeu majeur pour le budget. Deux facteurs essentiels ont renforcé cette relation de proximité avec le politique et partant avec le citoyen qui en est le déterminant. D'abord, les réformes constitutionnelles qui ont consacré plus de dispositions en relation avec les finances publiques et ensuite la loi organique de la loi de Finances qui a mis les finances publiques au cœur d'un nou-

## Finances publiques

# Comment les pouvoirs politiques pèsent sur les choix budgétaires

● Pour sa 10<sup>e</sup> édition, le colloque international des finances publiques jette la lumière sur les lignes d'intersection entre politique et argent public. À compter de 2018, selon le ministre de l'Économie et des finances, la certification des comptes de l'État sera obligatoire. Les reports des crédits d'investissements ont atteint plus de 20 MMDH en 2009, ce qui nécessite plus de rigueur dans la programmation et l'exécution budgétaires.

Le sujet n'est pas nouveau, mais il coïncide cette fois-ci avec le temps électoral. «Pouvoirs politiques et finances publiques» est le thème de la 10<sup>e</sup> édition du colloque international des finances publiques qui s'est tenu les 16 et 17 septembre à Rabat. L'idéal serait que le budget de l'État soit totalement indépendant de la politique, mais même dans les vieilles démocraties, la décision politique conditionne voire dicte les enjeux de la finance selon le référentiel idéologique ou même encore pour des considérations purement électorales. Au Maroc, on ne peut pas les dissocier. Il faut la décision et l'engagement d'un pouvoir poli-

tique au sein du gouvernement pour mener des réformes impopulaires. Les cas sont légion comme la réforme de la Caisse de compensation, des retraites, le recrutement dans l'administration, dans le domaine de la santé, sans oublier des décisions spectaculaires telles que

la contribution libératoire ou l'amnistie fiscale. La politique a beaucoup joué dans la prise de décision à impact direct sur les finances de l'État. Tantôt l'on gagne, tantôt l'on reporte certains engagements budgétaires et il n'est pas rare que l'on perde, comme ce fut le cas du raffi-

## Idéologie et finances publiques

Sachant que les recettes fiscales au Maroc représentent en moyenne 85% des recettes ordinaires de l'État réalisées entre 2001 et 2015, avec un pic de 90% en 2008, la décision politique devient un vrai facteur de stabilité financière, dans ce sens où l'idéologie d'un parti au pouvoir ne doit pas peser de tout son poids sur ses choix fiscaux. Mettre les finances publiques à l'écart de l'obédience politique et partisane est aujourd'hui le vrai souci de l'État. C'est pourquoi la loi organique des Finances a introduit le principe du budget pluriannuel. D'un côté cela donne de la visibilité au privé sur au moins trois ans et de l'autre, les choix budgétaires ne tombent pas facilement sous la coupe du temps politique par définition instable.

veau mode de gestion fondé sur la performance et les résultats. Pour sa part, Michel Bouvier, président de la Fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP), co-organisatrice du colloque, a mis l'accent sur la contribution des finances publiques au bien-être commun. Dans ce sens, il est évident qu'il va falloir sortir des sentiers battus et créer un système financier basé non pas uniquement sur la réalisation des équilibres mais également sur des principes de solidarité. Dans le même ordre d'idées, Jean-François Girault, ambassadeur de France à Rabat, a souligné que la relation entre pouvoirs politiques et argent public est un enjeu majeur de la gouvernance et de la démocratie, mais il a toutefois nuancé en expliquant que «les finances publiques doivent être protégées des excès des pouvoirs politiques». Des garde-fous doivent s'ériger contre une mauvaise utilisation du budget pour des considérations purement politiques. Encore une fois, la Constitution et la loi organique des Finances montrent les lignes rouges que le politique doit respecter pour le bien de la communauté et la stabilité des institutions. Justement, la loi organique des Finances qui décline dans la pratique les orientations de la loi fondamentale insiste sur les principes de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, sans oublier l'approche axée sur les résultats, la performance et une comptabilité patrimoniale. Ce cheminement devra aboutir à compter de 2018, selon le

vements de crédits se sont accentués durant la période 2001-2015. Ils ont atteint leur pic en 2009 avec 20,1 MMDH. C'est ce qui a poussé Bensouda à décréter la nécessité de plus de rigueur que ce soit à la programmation budgétaire ou au niveau de l'exécution des budgets sectoriels. De cette manière, le recours aux mouvements de crédits en cours d'année sera maîtrisé en respect de

normes et de seuils à ne pas dépasser. Pour conclure, le trésorier du royaume a souligné qu'au-delà des réalisations de tout un chacun, ce qui importe c'est la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et sociale pour le bien commun.

PAR MOSTAFA BENTAK  
m.bentak@leseco.ma

**Le plus important,  
c'est la soutenabilité  
des finances publiques  
et l'amélioration de la  
situation économique.**

ministre de l'Économie et des finances, à mettre en place la certification des comptes de l'État. Par ailleurs, comment les finances publiques peuvent créer un développement économique et social profitable à tous ? Noureddine Bensouda n'y est pas allé par quatre chemins : une bonne gouvernance est un meilleur équilibre entre les pouvoirs. Le trésorier du royaume a par ailleurs attiré l'attention sur un phénomène devenu presque structurel. «En 2015, les crédits d'investissements reportés au niveau de 11 ministères ont dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la loi de Finances», a-t-il révélé. C'est devenu tellement préoccupant que la loi organique de la loi de Finances a prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les reports ne devront pas dépasser un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel. Si les mou-

Colloque international de Rabat

## Finances publiques, attention aux contingences politiques !



L'articulation entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc et en France, en termes d'enjeux, de défis et de perspectives était au cœur de la 10<sup>e</sup> édition du Colloque international des finances publiques organisée les 16 et 17 septembre à Rabat, conjointement par le ministère de l'Économie et des finances et l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques. Les intervenants ont souligné l'importance de préserver les finances publiques des contingences liées aux mandats électoraux et gouvernementaux.

Colloque international de Rabat

# Finances publiques, attention aux contingences politiques !



Le Colloque a mobilisé d'éminents responsables et personnalités du monde économique, politique et universitaire.

PHI.MAP

L'articulation entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc et en France, en termes d'enjeux, de défis et de perspectives était le thème retenu pour la 10<sup>e</sup> édition du Colloque international des finances publiques organisé les 16 et 17 septembre à Rabat, conjointement par le ministère de l'Économie et des finances et l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques. Les intervenants ont souligné l'importance de préserver les finances publiques des contingences liées aux mandats électoraux et gouvernementaux.

La situation des finances publiques est toujours au cœur des débats politiques de par le monde. Cette importance est due à leur poids dans l'économie et leurs impacts sur les différentes composantes de la société et leur contribution au développement d'une nation. En partant de ce constat, quelles articulations s'imposent entre pouvoirs politiques et finances publiques ? Cette question a été au cœur des débats lors de la dixième édition du Colloque international des finances publiques organisé les 16 et 17 septembre à Rabat en partenariat avec l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques et placé sur le thème «Pouvoirs politiques et finances publiques :

quels enjeux au Maroc et en France». Pour le ministre de l'Économie et des finances, Mohammed Boussaid, la réalité des rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc a été éclairée par la Constitution de 2011. «La Constitution a consolidé de manière substantielle le rôle du Parlement en matière de contrôle des finances publiques à travers, notamment, le renforcement de l'information des élus, la responsabilisation sur l'équilibre budgétaire, l'évaluation des politiques publiques, la responsabilité des gestionnaires et son corollaire et la reddition des comptes», a souligné l'argentier du Royaume. Toujours selon ce dernier, la Constitution a par ailleurs encadré le régime financier

des collectivités territoriales notamment autour des principes d'autonomie financière, de libre administration, de subsidiarité, de solidarité et de transfert des ressources en contrepartie du transfert de compétences. Pour sa part, la loi organique relative à la loi de Finances a décliné les principes édictés par la Constitution notamment en termes, de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, d'approche axée sur les résultats et la performance et de comptabilité patrimoniale, avec la perspective à compter de 2018, de certification des comptes de l'État. Ainsi, ajoute le ministre, le contexte politique, économique et social issu du nouveau cadre constitutionnel, conjugué aux réformes structurelles avec la contribution de tous les acteurs, a favorisé dans une large mesure la maîtrise des finances publiques marocaines. Pour convaincre, Boussaid livre des chiffres. Il rappellera que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2% du PIB en 2012 à 4,3% en 2015.

L'endettement a quant à lui été stabilisé alors qu'il s'inscrivait sur une trajectoire ascendante entre 2010 et 2012. De même, la charge de la compensation a été allégée et ramenée à 14 milliards de DH en 2015 au lieu de 55 milliards en 2012, grâce notamment à la baisse du prix du baril. L'argentier du Royaume s'est par ailleurs félicité du démarrage de la réforme des retraites qui s'est fixée pour objectif la sauvegarde de l'équilibre financier de la Caisse marocaine des retraites et la préservation de la viabilité du système de retraite des fonctionnaires, malgré l'impact financier sur le budget de l'État. «Autant de réformes qui devront toutefois être maintenues», souligne le ministre, et inscrites sur le moyen et long termes avec l'objectif d'identifier en temps opportun les risques éventuels et les opportunités potentielles à saisir, loin des contingences liées aux mandats électoraux et gouvernementaux.»

«Il n'existe pas de pouvoirs politiques sans finances publiques, d'où l'importance de préserver les finances publiques des excès des pouvoirs politiques».

Jean-François Girault, ambassadeur de France au Maroc

Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume, a estimé pour sa part que la bonne gouvernance et l'équilibre entre les pouvoirs sont plus que nécessaires. «S'il est clair que l'État ne peut exister sans finances publiques, à l'ère de la mondialisation et du numérique, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social», a-t-il déclaré. Un constat partagé par l'ambassadeur de la République française au Maroc, Jean-François Girault, qui a rappelé que l'articulation des pouvoirs politiques et l'argent public se trouve au cœur de la gouvernance et de la démocratie. Pour le diplomate, il n'existe pas de pouvoirs politiques sans finances publiques, d'où l'importance de préserver les finances publiques des excès des pouvoirs politiques. ■

Yousra Amrani

## Recouvrement de l'impôt : la recette de Bensouda

Le système de fiscalité locale est basé sur le régime déclaratif, d'où la nécessité de sensibiliser les acteurs, a souligné le Trésorier général du Royaume, Nouredine Bensouda. En matière de recouvrement de l'impôt au niveau des communes, "il faut avoir la liste de ceux qui doivent déclarer l'impôt et les relancer", a affirmé M. Bensouda dans un entretien publié lundi sur les colonnes du quotidien L'Économiste, indiquant qu'à ce niveau, "les systèmes d'information sont nécessaires" mais qu'ils "ne seraient utiles que s'il y a des ressources humaines compétentes et de la coopération entre les différents intervenants".

"Il suffit d'échanger l'information pour améliorer l'efficacité du processus plutôt que d'investir dans des systèmes redondants", a-t-il fait observer, relevant qu'au niveau local, "les élus et les autorités sont en train de prendre conscience que le succès se trouve dans la coopération et la bonne intelligence".

En ce qui concerne les recettes fiscales sur l'immobilier, M. Bensouda a estimé que "tous les ingrédients sont réunis pour aller chercher cette assiette qui échappe encore à l'impôt", notant que "la plupart des programmes immobiliers récents sont dans ce cas" et qu'il faut "juste de l'implication". "La demande sociale des populations est importante", a-t-il fait savoir, appelant à mobiliser les ressources pour répondre à leurs besoins et à gérer les ressources financières et les dépenses de manière dynamique. "Nous devons nous réconcilier avec le temps", a martelé le trésorier général du Royaume, rappelant que "le temps c'est de l'argent" et que "c'est encore plus vrai en matière fiscale" car "les citoyens sont impatientes". Abordant la question de l'application de la réglementation sur les délais de paiement des marchés publics, M. Bensouda a expliqué que pour cette réforme, la Trésorerie générale du Royaume (TGR) a travaillé en étroite collaboration avec la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) pour aboutir à un texte de consensus. Cette collaboration, a-t-il indiqué, a permis la découverte "de dysfonctionnements en amont qui retardaient le paiement des marchés", notant que grâce à la mise en place d'outils informatiques capables de suivre la traçabilité de toute la chaîne d'intervenants, "dorénavant tout est enregistré dès le déclenchement du processus de règlement."

## Finances publiques

# Les algorithmes traqueront les mauvais contribuables

- **Délégation de crédits: 57 milliards de DH par an grâce au numérique**

- **L'analytique et le big data pour optimiser le recouvrement**

LA dématérialisation produit ses premiers effets à la Trésorerie générale du Royaume (TGR). Le processus s'est enclenché depuis plusieurs années déjà et les acquis, présentés ce week-end en marge du 10e colloque des finances publiques, sont encourageants. «La TGR a fait de son système d'information un outil de valorisation de la prise de décision financière publique et l'amélioration des relations au client et aux partenaires», explique Aziz Bouazzaoui, directeur des ressources et du système d'information à la Trésorerie générale du Royaume (TGR). L'organisme parachève progressivement sa plateforme avec l'objectif, à



*Pour le «Monsieur Numérique» de la Trésorerie générale du Royaume, Aziz Bouazzaoui, une démarche accélérée vers la dématérialisation devra évidemment s'accompagner d'un dispositif de sécurité informatique pour éviter les fraudes (Ph. Bziouat)*

terme, de couvrir l'ensemble de ses métiers. Le système de gestion intégrée de la dépense, en l'occurrence, permet aux opérateurs du Trésor d'assurer et d'opti-

miser les résultats de leurs missions. Il offre également aux entreprises la possibilité de suivre l'état d'avancement de leurs créances. «Le système a permis de réduire les délais et le coût de traitement des actes, de simplifier les procédures, et de disposer de l'information budgétaire et comptable en temps réel», poursuit le «Monsieur Numérique» du Trésor. Chiffres à l'appui, la dématérialisation des délégations de crédit a permis la réalisation de plus de 25.000 actes par an, représentant une valeur de plus de 47 milliards de DH. Ces opérations sont désormais exécutées en quelques heures, contre plusieurs mois auparavant. Ce système permet aussi de disposer à tout moment d'une parfaite visibilité sur le rythme d'exécution des lois de finances. «Ce qui permet d'agir sur les paramètres de régulation de ce rythme, et d'avoir une meilleure maîtrise des dépenses publiques», précise

Bouazzaoui. Pour le responsable, «la maîtrise des prévisions de dépense et de leur période d'échéance est nécessaire à une connaissance des besoins de trésorerie, permettant à l'Etat de prendre des décisions de placement des excédents du Trésor ou de recours à l'emprunt».

Sur un tout autre registre, le système intégré des recettes permet la consultation de leur situation fiscale et le paiement en ligne de leurs impôts et taxes. L'outil a significativement contribué à l'amélioration de la politique de recouvrement de la TGR. Selon le directeur des ressources et du système d'information à la TGR, «l'analyse des données du recouvrement, grâce aux techniques du big data, renseigne sur les comportements et la nature des contribuables». □

Safall FALL



Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

# Un service après-vente à la Cour des comptes



• Des rapports systématiques sur le suivi des recommandations

• Une meilleure efficacité des politiques publiques

CHACQUE fois que la Cour des comptes publie un rapport, la question qui revient sur toutes les lèvres est: Et après? Ses conclusions et ses recommandations ne sont pas toujours suivies de mesures concrètes. Les choses vont désormais changer. La Cour des comptes assurera dorénavant le service «après-vente» dans des rapports dédiés. Le premier est attendu dans les tout prochains mois. Le document donnera une indication du sort réservé aux remarques des magistrats en matière d'irrégularités des dépenses, de non-respect des procédures, de gaspillages des deniers publics... A titre d'exemple, en France, «2/3 des recommandations de la Cour

des comptes sont suivies d'effets», confie Laure-Alice Bouvier, avocate au barreau de Paris<sup>(1)</sup> (Voir aussi L'Economiste du 19 septembre). La publication d'un rapport sur le suivi des recommandations et le contrôle qui en découle sont une évolution naturelle depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011 qui a élargi le champ d'intervention de la Cour des comptes en matière d'assistance aussi bien au gouvernement qu'au Parlement.

«L'assistance au pouvoir législatif et exécutif est régie par l'article 148 de la Constitution, qui limite cette action aux finances publiques et plus précisément au volet législation, au contrôle de l'action du gouvernement et à l'évaluation de politique publique», rappelle Mohammed Bastaoui, président de la 2e Chambre de la Cour des comptes. L'assistance du Parlement par la Cour des comptes s'appuie sur une panoplie de mécanismes: réponses aux questions et demande d'éclaircissement, missions de contrôle d'organismes publics à la demande des élus ou d'évaluation de politiques publiques.



Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume, et Driss Jettou, président de la Cour des comptes, arrivant au colloque sur les finances publiques (Ph. Bziouat)

Parmi les mécanismes d'assistance au gouvernement, l'on peut citer le rapport annuel, dont la publication constitue toujours un événement attendu. Le document est destiné au gouvernement, au Parlement et à l'opinion publique. Avant 2004, ce rapport était confidentiel puisqu'il était destiné uniquement au Souverain avant d'être ouvert à tout le monde car il est publié sur

l'attention des autorités gouvernementales concernées sur des dysfonctionnements récurrents. Les pouvoirs publics sont tenus de fournir à la Cour des comptes toute l'information nécessaire. Les observations et les réponses sont ensuite intégrées dans un rapport destiné au chef du gouvernement et au ministre des Finances. En fait,

La gamme de documents produits par la Cour des comptes comporte également des rapports sur les missions d'évaluation des politiques publiques à la demande du Parlement. A son arrivée en 2013 à la présidence de la Cour, Driss Jettou a initié un nouveau type de documents périodiques: les rapports thématiques notamment sur le système des retraites, la gestion déléguée des services publics, la stratégie Maroc Numeric, la fiscalité locale...

La Cour des comptes produit également des référés. C'est une sorte d'arrêt que le premier président utilise pour attirer

## Mission d'expert auprès du Parlement

EN principe, l'évaluation des politiques publiques devrait revenir au Parlement, mais il ne dispose pas toujours de l'expertise nécessaire. C'est la raison pour laquelle il s'en remet aux auditeurs de la Cour des comptes pour évaluer l'impact de certains programmes. Depuis 2012, les enquêteurs se sont attachés à évaluer, à la demande du Parlement, le fonds d'équipement communal, le fonds de développement rural ou de cohésion sociale, le système de compensation des produits de base... Au total, l'institution a reçu du Parlement une vingtaine de demandes d'évaluation des politiques publiques. □

internet à l'image de tous les outputs de la Cour des comptes. Il comporte les observations des magistrats financiers, les réponses des autorités de tutelle et celles des organismes concernés. Avant sa publication, le rapport annuel obéit à un système de qualité et d'évaluation. Le but étant de garantir le maximum d'objectivité du contenu. «Le rapport a connu une longue évolution puisqu'il est maintenant rédigé de manière allégée et accessible à tout le monde», ajoute le magistrat. Le rapport annuel est toujours assorti d'une synthèse pour une plus large consultation. Depuis peu, le document fait l'objet d'une présentation par le président devant les deux Chambres du Parlement réunies. Ce qui permet aux élus d'interpeller le gouvernement sur certains dysfonctionnements relevés par les enquêteurs.

la Cour des comptes n'est pas pendue aux sollicitations du gouvernement et du Parlement. Elle dispose d'une large autonomie pour arrêter elle-même un programme de contrôle annuel.

La diversification des rapports publiés par la Cour des comptes procède de l'évolution d'une tendance mondiale. En effet, au début, le rôle des institutions à l'échelle internationale était limité au contrôle de la légalité et de la régularité de la dépense. Aujourd'hui, ce rôle s'étend à l'évaluation des politiques publiques. □

Hassan EL ARIF

(1) C'était lors du colloque sur les finances publiques, organisé par la Trésorerie générale du Royaume.

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## EDITORIAL

### Désordres

**L**ORS de l'annuel colloque des finances publiques, les soucis budgétaires sont passés inaperçus (leconomiste.com). Ils dessinent pourtant la dégradation de la gestion de l'Etat. Rien de plus et rien de moins.

Elle commence en 2008, atteint deux sommets en 2012 et 2013. Mais elle se poursuit aujourd'hui.

Un seul indice pour fixer l'ampleur des désordres générés par deux gouvernements successifs: le Maroc pouvait se permettre des investissements annuels de 21-25 milliards de DH; ce qu'il a fait jusqu'en 2007. Et puis, d'un seul coup, voilà qu'on grimpe à 55 milliards puis qu'on saute encore plus haut vers les 60 milliards de DH.

Or, le Maroc n'a trouvé ni mine d'or ni puits de pétrole pour se permettre de doubler son budget. En fait, il s'agissait juste d'inscrire n'importe quoi dans la loi de finances pour pouvoir faire des effets de manches dans les meetings partisans.

Mais c'étaient, ce sont des faux en écritures publiques. Pour le moins. Les employés de l'Etat savent que cela les conduirait en prison... Les gouvernements, eux, sont absous.

Ce n'est pas le plus grave.

Le pire est qu'ayant inscrit n'importe quoi dans la loi, on fait n'importe quoi dans l'exécution de cette loi. A commencer par ne pas payer les factures, ruiner les entreprises et dégrader les conditions sociales de la population.

Ensuite, qui a dit aux élus, surtout ceux de la majorité, que d'énormes tromperies leur avaient été servies dans les projets de lois de finances? Qui a choisi, et comment, ce qui ne serait pas réalisé?

Deux gouvernements, El Fassi et Benkirane, avaient promis d'éradiquer la mauvaise gouvernance. Ils l'ont installée au cœur des finances publiques, en version gigantesque.

Combien d'années de sacrifices et d'efforts faudra-t-il pour revenir à la normale? □

Nadia SALAH

**COLLOQUE.**

**Les finances publiques  
au cœur du régime  
démocratique**

P.40-41

# Les finances publiques au cœur du régime démocratique

**Colloque.** Le ministère de l'Economie et des Finances a organisé, en collaboration avec l'Association pour la Fondation Internationale des Finances Publiques (FONDAFIP), la 10<sup>ème</sup> édition du Colloque International des Finances Publiques sous le thème : «Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France». PAR **ABDELHAFID CHENTOUF**

**L**es travaux de ce colloque qui a eu lieu à Rabat les 16 et 17 septembre, ont vu la participation d'un nombre important d'hommes politiques, de gestionnaires et de chercheurs aussi bien du côté marocain que du côté français. Dans ce cadre, il convient de signaler la présence toute particulière, en plus du ministre des Finances actuel, de quatre anciens ministres qui ont présidé aux destinées du très important département des finances (A. Jouahri, M. Berrada, F. Oualalou et D.Jettou).

Le thème retenu par le colloque, à savoir la relation entre le pouvoir politique et les finances publiques s'est avéré pertinent du fait qu'il s'inscrit parfaitement dans l'actualité politique dans les deux pays: la France et le Maroc. De l'avis de tous les intervenants, les finances publiques sont au cœur du régime démocratique ; il n'y a pas d'Etat sans finances publiques, comme il n'y a pas de pouvoir politique sans pouvoir financier. Le professeur Michel Bouvier, Président de FONDAFIP, a précisé dans ce sens que les finances publiques sont éminemment politiques; répartition des richesses, lutte contre la pauvreté, prélèvements des impôts... Elles ne sont pas que des chiffres, elles portent avant tout, sur des sujets poli-



De gauche à droite : Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances et Michel Bouvier, président de FONDAFIP.

tiques. Et comme l'ont bien souligné d'autres intervenants, les finances publiques ne sont qu'un moyen, car la finalité est l'amélioration des conditions de vie des citoyens ; l'homme est au centre de la gouvernance des finances publiques.

## La prise de décision budgétaire

De l'avis du ministre des Finances M. Boussaid, les relations entre le pouvoir politique et les finances publiques sont d'une grande complexité. Et comme l'ont dit d'autres intervenants, la décision budgétaire est devenue plus complexe sous l'effet de plusieurs facteurs dont

notamment, la mondialisation et la digitalisation. Les finances publiques ne sont plus confinées dans un cadre purement national, car les pays sont interdépendants. Les décisions budgétaires sont suivies de près par des acteurs étrangers: bailleurs de fonds, agences de notation, investisseurs étrangers...

## Légitimité technique contre légitimité démocratique

Reste la question de savoir qui prend la décision en matière de finances publiques et qui en contrôle l'exécution. Dans un régime démocratique, la réponse est simple : le gouvernement prépare et exécute les lois de finances et le parlement vote les recettes et les dépenses et en contrôle l'exécution. Reste que de l'aveu de plusieurs intervenants, il y a une prééminence certaine du gouvernement dans le processus de l'élaboration et l'exécution des lois des finances. Certes, la nouvelle Loi organique des

## VERBATIM

•«In fine, dès lors qu'on parle des équilibres, du cadre macroéconomique, de la réduction des déficits et de la réduction de la dette, la finalité, c'est la prise en compte des intérêts des citoyens».

•«La nouvelle Loi organique des finances (LOF) représente un grand acquis pour notre pays, mais malheureusement elle est méconnue par l'opinion publique ». Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances



finances (LOF) a introduit tout un dispositif pour permettre au parlement de mieux exercer ses prérogatives budgétaires. Seulement, la mise en oeuvre de cette loi va nécessiter des années et surtout des hommes compétents. *«Mais où sont les hommes pour appliquer la LOF», s'est interrogé le Gouverneur de la banque centrale. En ajoutant «on va plus vite dans les textes, mais pas aussi vite en hommes». Tout le monde a compris qu'il fait référence à la qualité de nos parlementaires. Seront-ils en mesure d'exploiter la masse des informations qui leur seront communiquées dans le cadre de la LOF ? Même des membres de la Commission des Finances de la Chambre des représentants ont reconnu dans leurs interventions au cours du colloque, le manque d'expertise et de moyens dont souffrent nos représentants dans l'exercice de leurs attributions budgétaires. Même si la LOF a renforcé la transparence dans la relation entre le gouvernement et le parlement, de nombreux intervenants ont mis l'accent sur une autre menace, celle de la digitalisation. En effet, les nouvelles technologies de l'information, ont fait apparaître de nouveaux protagonistes dont le rôle dans le processus de prise de décision budgétaire est sans cesse croissant ; il s'agit des gestionnaires et des experts. C'est un phénomène mondial qui menace la démocratie, car il contribue à la perte de confiance dans la classe politique en favorisant l'émergence d'une sorte de «légitimité technique» qui vient concurrencer la légitimité démocratique qui est le fondement de la démocratie. Et pour reprendre une expression du professeur Michel Bouvier «la classe politique est menacée par la robotisation des finances publiques».*

Face au risque induit par la mondialisation et la digitalisation, certains inter-

## Le contrôle budgétaire exercé par le Parlement reste faible

Les participants au colloque n'ont pas manqué de mettre le doigt sur la problématique de la faiblesse du contrôle budgétaire exercé par le parlement. Selon les intervenants français, leur pays souffre du même phénomène. Contrairement aux pays nordiques et anglosaxons, les parlements de tradition latine ont généralement tendance à donner la priorité au vote des lois. En témoigne le fait que les lois de règlement des

finances, qui interviennent souvent avec beaucoup de retard, ne reçoivent que peu d'intérêt de la part des représentants de la nation. Leur approbation ne demande pas plus de quelques heures dans les deux pays. Pour ce qui est du Maroc; la « constitutionnalisation » de la loi de règlement des finances et les dispositions de la nouvelle LOF contribueront sans doute à l'amélioration du contrôle budgétaire du parlement.

venants ont appelé à la modernisation de la gestion des finances publiques. Ces dernières ne peuvent pas continuer à être gérées selon le modèle développé au siècle dernier, dans un monde de plus en plus globalisé et digitalisé.

## Menace contre la souveraineté des Etats

Sur un autre plan, les participants au colloque ont insisté sur le risque que représente l'endettement pour la souveraineté des Etats. Le ministre des Finances et celui du budget n'ont pas manqué de mettre l'accent sur les apports de la constitution de 2011 qui responsabilise le gouvernement et le parlement au sujet de la préservation de l'équilibre des finances publiques. Selon eux, la LOF prévoit des garde-fous contre les dérapages budgétaires et ce quelle que soit la couleur politique du gouvernement. L'avenir nous dira s'ils sont suffisants. En faisant référence aux années 80, le Wali de la banque centrale souligne «qu'on est revenu de loin et qu'on doit rester vigilant, car le monde est de plus en plus volatil et incertain». De son côté, Mohamed Berrada, ancien ministre des

Finances, rappelle que le Maroc reste marqué par l'expérience du Programme d'Ajustement Structurel des années 80, période pendant laquelle notre pays avait perdu sa souveraineté financière. «C'est le FMI qui menait le jeu en veillant sur les intérêts des bailleurs de fonds (Club de Londres et celui de Paris).

## Le point noir des finances publiques marocaines

Les chiffres révélés par les participants au colloque ne peuvent laisser personne indifférent. Notre pays dépense très mal. Les chiffres avancés par le Wali de la Banque centrale font ressortir que le Maroc figure parmi les derniers dans les classements internationaux, surtout en ce qui concerne les dépenses dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé. Les dépenses dépassent largement la moyenne mondiale, mais le résultat est parmi les moins performants. En d'autres termes, l'efficacité de la dépense publique est très faible, ce qui a fait dire à certains intervenants au colloque que beaucoup de chemin reste à faire et que la réforme de l'Etat est un processus permanent. ■

## VERBATIM

«Le Maroc a fait des progrès incontestables dans le domaine de l'information budgétaire».



Driss El Azami El Idrissi,  
ministre délégué chargé du Budget

«La décompensation est une réussite, citée comme exemple par les bailleurs de fonds internationaux et les agences de notation».

«La retraite: au lieu d'aller à la bataille une fois pour toutes, on a préféré livrer une petite bataille».

Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib



# *Finances publiques*

## *Un nouveau virage dans les comptes de l'Etat*



*Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume*

- ✓ *A partir de 2018, les documents de la Loi de Finances seront enrichis par la comptabilité générale de l'Etat.*
- ✓ *Face à une multitude d'acteurs politiques, la protection du Budget contre les excès et abus, résultant d'une divergence d'opinions, s'avère importante.*
- ✓ *Entretien avec Noureddine Bensouda.*

## Colloque international des finances publiques

Dossier réalisé par S. Es-siari & A. Elkadiri

# Pour un rééquilibrage réel des pouvoirs budgétaires

Au fil des années, le colloque international des finances publiques a atteint toutes ses lettres de noblesse. La 10<sup>ème</sup> édition tenue la semaine dernière ne déroge pas à la règle. Elle se veut un signal fort que cet événement est aujourd'hui un rendez-vous incontournable, un moment fort de débats et de réflexions pour toutes les forces motrices de la nation, sur un sujet éminemment important pour l'avenir de nos finances publiques et ce, dans un contexte en perpétuelle mutation.

«Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?» est le thème choisi pour cette dixième édition. Le choix de la problématique abordée n'est pas fortuit. «Elle s'inscrit au cœur de ce que l'on pourrait appeler les questions complexes et d'actualité prégnante qui se posent dans un contexte de mondialisation, de révolution numérique et de transition économique et financière accélérée», rappelle à juste titre Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances dans son discours. Au regard des enjeux dont elles recèlent, les finances publiques font intervenir une multitude d'acteurs représentant des logiques différentes et des intérêts catégoriels divergents. Partant d'un tel constat, la Constitution de 2011 a largement mis en évidence l'impor-

tance des finances publiques en tant que levier de développement économique. Elle a consolidé de manière substantielle le rôle du Parlement en matière de contrôle des finances publiques, à travers notamment le renforcement de l'information des élus, la responsabilisation sur l'équilibre budgétaire, la responsabilisation des gestionnaires, la reddition des comptes... Mieux encore, et pour une meilleure transparence, la LOF a décliné les principes édictés par la Constitution, avec la perspective de la comptabilité patrimoniale en 2018 et la certification des comptes de l'Etat à partir de 2020.

Aujourd'hui, un examen approfondi de la pratique d'exécution des Lois de Finances laisse apparaître une prédominance du pouvoir exécutif. Une situation qui, selon les dires du trésorier général du Royaume,



n'est pas propre au Maroc. Elle s'explique entre autres par le fait majoritaire : le gouvernement possède au sein du Parlement une majorité qui enlève aux Chambres toute indépendance et, de ce fait, toute efficacité dans leur rôle de surveillance. Aussi, la nomenclature budgétaire des dépenses ne permet-elle pas souvent au Parlement de connaître dans le détail la

nature de la dépense ou l'organisme destinataire de certains transferts budgétaires. Ajoutons à cela le caractère évaluatif de certaines catégories de crédits qui, d'un côté, limite la marge de manœuvre du Parlement et, de l'autre, rend aisée l'action du gouvernement.

Face à un tel constat, il est impératif de renforcer le droit de la comptabilité publique et

le rôle de la Cour des comptes. L'absence d'une évaluation périodique et régulière des politiques publiques fait que le citoyen ne dispose pas d'éléments d'éclairage sur ce «que les gouvernements font, pourquoi ils le font et ce que ça change», avise Nouredine Bensouda. C'est la quintessence même du présent colloque. ■

>>>

&gt;&gt;&gt;

## Colloque international des finances publiques

# Le témoignage poignant de Jouahri

**Le processus de compensation demeure inachevé et le grand défi est de l'élargir aux autres produits de base : sucre, farine et, surtout, le gaz butane qui a représenté plus de 60% des dépenses de compensation en 2015. L'éducation est un gouffre financier. Pour la retraite, le plus dur reste à faire. La mise en œuvre de la Loi organique des finances n'est pas un pari facile et nécessite un effort conséquent. A. Jouahri tire la sonnette d'alarme sur l'inefficacité de la dépense publique.**

C'est avec un franc-parler habituel que le gouverneur de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri, a témoigné de la portée du Colloque international des finances publiques qui vient de tenir sa dixième édition sous le thème : «*Pouvoirs politiques et finances publiques*». De par sa pertinence, ce colloque est devenu au fil des ans l'un des principaux forums de débats et de réflexions pour les décideurs, les politiques, les chercheurs, la société civile... en matière de finances publiques. Selon A. Jouahri, l'importance de ce colloque se résume à la pertinence des sujets abordés qui ont pour toile de fond la bonne gouvernance et la soutenabilité des finances publiques dans un monde aléatoire. Il souligne d'emblée : «*Les finances publiques sont à la croisée de plusieurs domaines aussi intéressants les uns que les autres pour le développement économique et social du pays*». Il rappelle à ce titre que BAM, en tant qu'institution qui pilote et gère la politique monétaire, suit de très près la politique budgétaire dont les données constituent des ingrédients importants dans la décision monétaire et conditionnent dans une large mesure son efficacité. Ce témoignage a été une occasion pour le gouverneur de partager avec l'assistance et les intervenants les faits et les enseignements de son long parcours professionnel qui a débuté dans les années soixante. Une projection dans le temps qui en dit long sur l'évolution des finances publiques dans un pays qui, au début des années 80, n'a pas échappé au Programme d'ajustement structurel. «*Un simple regard sur nos finances publiques*

*et notre économie en général montre que nous sommes revenus de très loin par rapport à notre situation des années 70 et du début des années 80. Ce qui n'est pas le fruit du hasard, mais d'une volonté politique continue d'assainissement, de redressement et de réformes*», tient-il à rappeler. Dans son allocution, A. Jouahri n'a pas manqué de relever les effets dévastateurs de la crise financière de 2008 et que les autorités ont pu gérer avec doigté. Dans ce même sillage, il souligne fermement : «*Dans un monde de plus en plus volatil et de plus en plus incertain, il faut rester vigilant. C'est la seule manière d'assurer sur le long terme la soutenabilité des finances publiques ainsi que l'efficacité budgétaire et de pouvoir dégager davantage de marges pour l'investissement économique et social*».

### Les appréhensions du gouverneur

Ces propos éloquents n'ont pas empêché A. Jouahri de rappeler amèrement les boulets que traîne toujours l'économie marocaine. Le cas de l'aggravation de la charge de la compensation qui a atteint 57 Mds de DH en 2012, soit 6,7 % du PIB, a conduit à un dérapage budgétaire inquiétant. Sa réforme s'imposait comme une question de survie pour les finances publiques. Du coup, le gouvernement avait décidé d'amorcer le démantèlement progressif du système de subvention du carburant. «*Aujourd'hui, cette expérience peut être considérée comme étant réussie et est souvent citée par les instances internationales et les agences de notation comme exemple*». Toutefois, cette compensation se caractérise par une asymétrie que nous observons depuis la



Le processus de compensation demeure-t-il inachevé et le grand défi est de l'élargir aux autres produits de base : sucre, farine et, surtout, le gaz butane qui a représenté plus de 60% des dépenses de compensation en 2015.

**Entre 1999 et 2012, nous constatons près de 400.000 abandons scolaires annuels, tous cycles confondus.**

libéralisation du secteur des carburants en décembre 2015. En effet, la répercussion des cours internationaux sur les prix à la pompe au détriment du consommateur (on ne répercute pas la totalité de la baisse) interpelle à juste titre les autorités concernées pour davantage de vigilance. Aussi, le processus de compensation demeure-t-il inachevé et le grand défi est de l'élargir aux autres produits de base : sucre, farine et, surtout, le gaz butane qui a représenté plus de 60% des dépenses de compensation en 2015. Si l'on prend l'exemple du sucre, sa décompensation n'a pas eu lieu comme prévu au mois de janvier 2016 pour des raisons électorales. La hausse des tarifs d'eau et d'électricité (dans le cadre du contrat-programme de l'ONEE) a entraîné des contestations sociales dans certaines villes du Royaume. C'est dire l'ampleur

des défis restant à relever. D'où la nécessité de la politique de ciblage pour épargner les démunis et éviter la grogne sociale. Le Maroc peut s'inspirer de certains pays ayant réussi le ciblage, tout en prenant en considération ses spécificités.

Autre écueil soulevé par Jouahri, c'est celui de l'évolution du secteur des établissements et entreprises publiques (EEP) dont le développement remonte aux années soixante-dix dans le cadre du plan de développement économique et social initié par Feu Hassan II. Cette période a connu la création de 157 entités, soit plus d'une trentaine d'entreprises par an. En 1995, le processus de privatisation des entreprises publiques a été déclenché. Ce processus s'est soldé en 2015 par 117 opérations de cession au privé pour des recettes totales avoisinant les 110 Mds de DH (calcul fait par

BAM). C'est l'une des grandes réformes du Maroc qui s'inscrit dans sa politique d'ouverture graduelle. Malheureusement, et jusqu'à présent, aucune évaluation exhaustive n'a été faite de cette expérience. «*Je pense que cette évaluation est une nécessité pour les pouvoirs publics et les chercheurs pour mieux comprendre cette expérience et en tirer les principaux enseignements. Au-delà du bilan économique et social de ces opérations, il est impératif d'évaluer le processus lui-même, son développement concernant certaines entreprises privatisées pour en tirer toutes les leçons utiles (allusion faite à la Samir)*», clame le gouverneur. Aujourd'hui, ce secteur continue de revêtir une importance capitale. D'après les données de la LF 2016, les entreprises et établissements publics devraient investir 108 Mds de DH, comparés à ce qui est inscrit au compte de l'Etat (65 Mds de DH). Donc, même en rajoutant les comptes spéciaux, les Segma, les collectivités territoriales, on déduit que les EEP représentent 60% des investissements de l'Etat.

## ENTRETIEN

# L'Exécutif prédomine encore

■ «Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux ?». Ce thème de la dixième édition du Colloque international des finances publiques n'est pas fortuit. Face à une multitude d'acteurs politiques (Exécutif et Parlement), la protection du Budget contre les excès et abus, résultant d'une divergence d'opinions, s'avère importante.

■ Le point avec le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda.

«La bonne gestion des finances publiques appelle à placer la gouvernance de ces entreprises aux meilleurs standards internationaux de manière à assurer une optimisation des ressources et une efficacité de la dépense» rappelle-t-il à cet égard.

A. Jouahri s'arrête également sur le dossier des retraites. D'après lui, au lieu de régler le problème une fois pour toutes, l'Exécutif le renvoie aux calendes grecques pour le résoudre dans un contexte plus difficile. «Plus on attend, plus le chemin devient plus compliqué, plus la solution devient difficile, plus la contestation est là et plus le politique recule», s'alarme-t-il.

Dans le même sens, il insiste sur l'efficacité de la dépense qui constitue la vraie problématique du Budget de l'Etat. Au cours des dix dernières années, le coefficient ICOR (nombre d'unités d'investissement pour un point supplémentaire de PIB) ressort à 7,7 pour le Maroc, 3,5 pour la Malaisie et 2,9 pour la Corée du Sud.

L'autre exemple plus éloquent est celui de l'éducation : le Maroc est l'un des pays qui dépense le plus d'efforts en la matière, avec des dépenses avoisinant une moyenne de l'ordre de 7% du PIB, largement au-dessus de la moyenne mondiale. Et malheureusement, nous restons parmi les pays les moins performants. Entre 1999 et 2012, nous constatons près de 400.000 abandons scolaires annuels, tous cycles confondus. Un petit calcul de BAM fait ressortir une dépense d'éducation entre 8 et 9 Mds de DH annuellement. Et on continue à parler, comme si de rien n'était, de l'efficacité de la dépense et de l'équilibre des finances publiques.

Tous ces constats, aussi amers les uns que les autres, font réfléchir sur les engagements pris en interne par notre pays, en plus de ceux pris dans les agendas internationaux (changements climatiques, chantiers structurants...). Ces mêmes constats impliquent des besoins en ressources financières importants et rappellent l'urgence d'une optimisation des ressources de l'Etat et d'une révision de l'approche adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. ■

**Finances News Hebdo :**

**Nous sommes aujourd'hui à la dixième édition du Colloque international des finances publiques. Les précédentes se sont soldées par des réflexions et des recommandations. Ceci étant et chemin faisant, quelle est la portée de ce colloque en termes de soutenabilité des finances publiques ?**

**Noureddine Bensouda :**

Comme vous le savez, ces éditions font généralement l'objet de publications chaque année, avec les interventions de tous les participants. Cette richesse intellectuelle et scientifique participe à l'amélioration de la connaissance en matière de finances publiques dans différents domaines, que ce soit le fiscal, le budgétaire, le public ou le monétaire. Et ce sont ces réflexions, généralement assez riches, qui permettent de voir quelles sont les évolutions des finances publiques à travers le monde, et en même temps, de puiser là-dedans pour découvrir les meilleures pratiques. Comme je l'ai expliqué dans mon intervention, il y a des recommandations du Fonds monétaire international, de l'OCDE... tout cela participe à l'amélioration de la gouvernance des finances publiques et, en même temps, de prendre en considération l'évolution de notre société qui est ouverte sur l'international, une société du numérique, de nouveaux concepts, de nouvelles manières de voir les choses... C'est pour cela que les finances publiques doivent s'adapter à cette évolution et essayer de travailler en temps réel, parce que la gestion du temps est fondamentale dans la gestion des finances publiques.

**F.N.H. :** Les finances publiques font intervenir plusieurs acteurs politiques dont les intérêts sont fortement divergents. Dans ces conditions, comment agir pour justement protéger le Budget contre les excès des politiques et, surtout, veiller à la préservation des équilibres macroéconomiques ?

**N. B. :** Les pouvoirs politiques reflètent toutes les discussions qui sont au sein de la société. Il est donc tout à fait normal qu'au niveau du Parlement, il y ait une remontée des demandes sociales, une synthèse, voire un arbitrage qui se fait au niveau du Parlement, et en négociation avec le gouvernement, pour voir qu'est-ce qui converge ou qu'est-ce qui participe à l'intérêt général, et qui peut également satisfaire quelques intérêts catégoriels ou sectoriels. Ce qui est tout à fait normal parce que le gouverne-



Noureddine Bensouda

ment et le Parlement veulent parfois encourager un secteur d'activité plutôt qu'un autre. Tout cela est important parce que d'un côté, il faut veiller sur l'intérêt général, et de l'autre, accorder pendant une période déterminée quelques incitations à certains secteurs économiques. Ce sont des choix économiques et sociaux tout à fait naturels. Mais cela ne nous empêche pas de dire que l'Exécutif prédomine encore. Une situation qui n'est pas propre au Maroc. Elle a été relevée depuis longtemps dans plusieurs pays, et notamment au niveau du système politique britannique, où le gouvernement possède au sein du Parlement une majorité qui retire aux Chambres toute indépendance et, de

ce fait, toute efficacité dans leur rôle de surveillance à l'endroit des dépenses de l'Exécutif.

**F.N.H. :** Comme nous le savons tous, la Loi organique des finances se traduit par des éléments positifs en matière de contrôle, d'évaluation des résultats et de performance. Jusqu'à quel degré pouvons-nous croire à ses vertus si l'on prend en considération une loi de règlement qui n'a jamais été respectée dans son délai et à laquelle l'on accorde peu d'importance ?

**N. B. :** La Loi organique des finances a apporté un plus, à savoir les principes du nouveau management du privé. Il s'agit à peu près des mêmes réflexes, des mêmes mécanismes et des mêmes instruments qui sont bien entendu adaptés au public. L'objectif est bien sûr de chercher la performance, la transparence à travers la gestion de la comptabilité. Il s'agit en effet d'une convergence entre le monde public et celui privé.

**F.N.H. :** Mais est-ce que nous pouvons dire aujourd'hui que le secteur public est bien outillé pour être au diapason du privé et contribuer à la transparence et à la performance de la dépense publique ?

**N. B. :** Le secteur public utilise de plus en plus les outils du privé tout en les adaptant à des réalités. Contrairement au secteur privé qui recherche les bénéfices, le service public doit être assuré quel que soit l'emplacement... Ce ne sont donc pas les mêmes principes, mais en termes de gouvernance ou de gestion, ce sont les mêmes principes qui sont utilisés. ■

## Contrôle budgétaire

# Les parlementaires expriment leur frustration

**Au Maroc, la programmation, l'élaboration et l'exécution de la Loi de Finances ont pendant longtemps été la chasse gardée quasi-exclusive du pouvoir exécutif, reléguant le politique en général, et le parlementaire en particulier, au rôle de simple caisse enregistreuse. Aujourd'hui encore, le Parlement, émanation de la volonté populaire, n'a pas vraiment d'emprise ni de contrôle sur les questions budgétaires, en dépit des récentes avancées constitutionnelle. Eclairage.**

La Constitution de 2011, et particulièrement son article 27 sur le droit à l'information, est venue quelque peu corriger cet état de fait, comme l'a rappelé Driss El Azami El Idrissi, actuel ministre chargé du Budget : «grâce à la nouvelle Constitution, le Maroc a fait des progrès importants en matière d'information financière», s'est-il félicité.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi organique des finances lors de cet exercice budgétaire est une autre avancée majeure, saluée par tous. Elle poursuit trois objectifs : le renforcement de la performance de la gestion publique, le renforcement des règles de transparence et, surtout, fait la part belle au contrôle parlementaire. Par ailleurs, la programmation pluriannuelle permet une clarification de la vision budgétaire de l'Exécutif sur le moyen terme.

Pour que ces trois objectifs puissent être atteints, la qualité de l'information budgétaire transmise au public et aux parlementaires s'avère primordiale. D'où la multiplication des rapports publiés accompagnant le projet de Loi de Finances, avec entre autres, le rapport sur la répartition régionale de l'investissement ou celui sur le foncier public mobilisé pour l'investissement. Autre avancée importante, le calendrier budgétaire a été revu avec l'instauration d'un rendez-vous annuel, en juin, entre parlementaires et gouvernement pour s'enquérir de l'exécution du Budget durant le

premier semestre, et discuter de la programmation budgétaire triennale et de l'évolution de l'économie nationale.

Ces nouvelles dispositions vont donc dans le bon sens. Elles prendront néanmoins du temps à être assimilées par tous les concernés, souligne le ministre du Budget : «tout cela est lourd. Il y a un défi politique et surtout culturel, puisque l'on passe d'une culture de moyens à une culture de résultats. C'est pour cela que notre démarche est progressive et que la mise en œuvre de la Loi organique des Finances nécessitera près de 5 années».

### Des hypothèses tombées du ciel

Et les parlementaires, les premiers concernés par ces changements, qu'en pensent-ils ? Deux d'entre eux, Khalid Sbiai et Abdelali Doumou, présents lors du colloque, saluent ces évolutions jugées «positives». Pour autant, signale K. Sbiai, «elles restent en deçà des attentes». Il en veut pour preuve l'absence d'un véritable débat sur les orientations budgétaires prises en amont, en particulier sur les hypothèses de croissance retenues par l'Exécutif. «Nous ne participons pas au débat sur les hypothèses de la Loi de Finances. Nous subissons ces hypothèses», déplore le député istiqlalien et inspecteur général des finances. En réalité, les débats en Commission de finances se limitent à discuter quelques dispositions fiscales. Autres décisions prises sans réel débat : les budgets secto-



Lors des discussions sur la Loi de Finances, les débats des parlementaires portent essentiellement sur les aspects fiscaux.

### L'élu local ne gère dans son territoire que 15% des ressources budgétaires allouées, quand l'Etat en détient 85%.

riels émanant des ministères. Là encore, les parlementaires n'ont pas leur mot à dire, à leurs plus grands regrets. La multiplication des rapports accompagnant le projet de Loi de Finances est également critiquée par K. Sbiai. «Ces rapports doivent être plus pertinents. Il ne contiennent pas d'évaluations d'impacts ou de prévision de clôture», souligne-t-il. Il préconise à ce titre une série de recommandations pour que le Parlement puisse jouer pleinement son rôle en matière de finances publiques. Il plaide ainsi pour l'instauration d'un véritable débat d'orientation entre gouvernement et parlementaires au lieu d'une simple réunion formelle d'informations. Il recommande surtout le renforcement des moyens mis à disposition des

parlementaires. «Le Parlement manque de moyens, de ressources humaines et d'outils d'analyse et d'expertise», déplore-t-il. Le Parlement a aussi besoin d'éclairage et d'un avis indépendant sur les hypothèses de croissance retenues. Un rôle que pourrait jouer la Cour des comptes avec des missions élargies, à défaut de créer un Haut conseil des finances publiques à l'image de celui existant en France. L'intervention d'Abdelali Doumou, député PPS et membre de la Commission des finances, va dans le même sens que son collègue de l'Istiqal : faible implication du Parlement dans la programmation budgétaire, absence d'évaluations d'impact, faiblesse du suivi parlementaire de l'exécution de la Loi de

Finances, absence de débats sérieux sur les programmes et les dépenses des entreprises publiques, entre autres lacunes.

Il va encore plus loin dans les recommandations, puisqu'il préconise ni plus ni moins une profonde réforme institutionnelle de l'Etat, «pour que demain, chaque citoyen qui gère un dirham des deniers publics puisse faire l'objet d'une interpellation directe de la part des administrés». En effet, soutient-il, aujourd'hui, «l'élu local ne gère dans son territoire que 15% des ressources budgétaires allouées, quand l'Etat en détient 85% (60-40 en France). Comment dès lors rendre des comptes à la population ? Toute une partie de l'administration ne peut être interpellée territorialement. Faire un sit-in devant un délégué régional de la Santé n'a de ce point de vue pas de sens, la décentralisation étant encore faible». ■

# Finances publiques et pouvoirs politiques font l'actualité à Rabat

Comme de tradition à pareille époque depuis dix années, le Ministère de l'Economie et des Finances, et plus précisément la Trésorerie Générale du Royaume, ont organisé les 16 et 17 septembre à Rabat, au siège de la TGR, la dixième édition du Colloque International sur les Finances Publiques.

Un colloque qui réunit chaque année le gotha de la Haute Administration, de la Finance et de l'Economie nationales aux côtés des plus grands spécialistes et praticiens de l'Hexagone. Ce manifestation a eu pour thématique centrale : «Pouvoirs politiques et Finances publiques, quels enjeux au Maroc et en France».

Une problématique d'une belle actualité puisque le Maroc connaîtra le 7 octobre prochain des élections législatives tandis que la France entrera en 2017 en période électorale pour les présidentielles qui seront sans doute suivies de législatives.

Et, comme pour les précédentes éditions, la TGR a bénéficié du partenariat de l'Association Internationale de Finances Publiques, elle-même assistée par la Revue Française de Finances Publiques.

## Un programme aussi riche que relevé

Deux jours de réflexions approfondies donc précédés d'une séance officielle marquée par :

-La projection d'un film consacré à l'évocation des «dix ans de réflexion sur les finances publiques»,

-L'allocution de M. Mohamed Boussaïd, ministre de l'Economie et des Finances.

-Deux rapports introductifs présentés successivement par M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume et M. Michel Bouvier, Professeur à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Président de la Fondafip et Directeur de la RFPP.

-Deux témoignages de «grosses pointures», à savoir M. Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib et M. Alain Lambert, ancien Ministre du Budget et



Président du Conseil départemental de l'Orne (France).

La seconde journée de ce colloque, samedi 17 septembre, devait présenter plusieurs tables rondes et notamment :

-La décision financière publique : un processus complexe, sous la présidence de M. Fathallah Oualalou, ancien ministre des Finances, avec comme intervenants Mme Alice Bouvier, avocate et Docteur en Droit, M. Abdelmounaïm Dilami, Professeur universitaire et PDG d'Eco-Médias, M. Mohamed El Qorchi, Directeur-adjoint du Département MENA et Asie Centrale au FMI, M. Jean-Pierre Balligand, ancien Vice-président de l'Assemblée nationale (France) et du Familistère Godin, M. Mohamed Bastaoui, Président de la 2<sup>e</sup> Chambre de la Cour des Comptes.

-La seconde séance de la matinée devait s'intéresser à la «Programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions», sous la présidence de Mme Marie-Christine Esclassan, Professeur à l'Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, Secrétaire générale de Fondafip et Directrice de la RFPP.

Autour de cette éminente spécialiste des finances publiques, M. Driss El Azami El Idrissi, Ministre délégué en charge du Budget, M. Khalid Sbaï, Député, membre de la Commission

des Finances à la Chambre des Représentants, M. Vincent Mazauric, Directeur général adjoint des Finances Publiques (France), M. Abdelali Doumou, Député, membre de la Commission des Finances à la Chambre des Représentants, Mme Carine Riou, Enseignant-chercheur à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

-La troisième et dernière table-ronde de ce colloque devait porter sur «La décision politique en finances publiques : quel avenir» sous la présidence de M. Thami El Ghorfi, Membre du CESE et PDG de l'ESCA, avec comme intervenants MM. Christian Martin, Conseiller maître à la Cour des Comptes (France), Michel Bouvard, Sénateur de la Savoie, membre de la Commission des Finances du Sénat (France), Aziz Bouazzaoui, Directeur des ressources et du système d'information à la TGR, Mohamed Tawfik Mouline, Directeur général de l'Institut Royal des Études Stratégiques, Luc-Alain Vervisch, Professeur associé à l'Université de Cergy-Pontoise.

C'est M. Mohamed Berrada, Professeur des Universités et ancien ministre des Finances qui devait prononcer l'allocution de clôture suivi de MM. Bouvard et Bensouda pour les allocutions de remerciements.

Afifa Dassouli

Colloque des finances publiques

# Les constats amers du Wali de BAM



**L**a 10<sup>ème</sup> édition du Colloque international des finances publiques, sur « Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? », aura été marquée par le témoignage de M. Abdellatif Jouahri, Gouverneur de la Banque Centrale.

En effet, notwithstanding son expérience des finances publiques qui profite d'abord à Bank Al-Maghrib, sa connaissance profonde de l'économie nationale et ses qualités d'analyste des grands équilibres, l'assistance choisie et très attentive s'est délectée des propos de l'homme. Et même s'il est difficile de faire un compte-rendu exhaustif du témoignage de M. Abdellatif Jouahri, on ne peut résister à l'envie de partager quelques-uns de ses constats réalistes exprimés avec engagement, franchise et beaucoup de cœur pour notre pays.

Sur le sujet même du colloque, le Gouverneur de BAM a relevé que l'application totale de la loi organique de la loi de finance, LOLF, serait difficile à mettre en œuvre dans sa globalité, soulignant l'é-

normité de la tâche qui consiste à faire l'évaluation du patrimoine de l'Etat.

De même que M. Jouahri n'a pas manqué de remarquer que la décompensation était à ce jour inachevée du simple fait qu'il reste le gaz, le sucre et l'électricité en chantier, précisant au passage que celle du sucre a été suspendue et reportée au-delà des élections.

Pour le Wali de la Banque centrale, une vraie réforme des finances publiques ne peut se faire sans une analyse des dépenses publiques pour en apprécier l'efficacité, de même qu'une seconde sur les investissements publics afin d'en évaluer les rendements.

ICOR, l'indice d'efficacité de l'utilisation des investissements publics indique qu'au niveau mondial, ceux-ci sont plus efficaces, avec une baisse constatée de l'ICOR, lequel est passé de 6,7% en 2008-2010, à 5,53% en 2011-2013, démontrant que le pourcentage des investissements pour le développement sur le PIB s'améliore. Le Maroc, pourtant, est encore à la traîne avec un indice de 7,7 % quand il

est de 2,2% en Corée du Sud.

Sur la réforme des retraites, M. Jouahri a regretté que la bataille n'ait pas été menée jusqu'au bout et de façon définitive car elle ne concerne que les six prochaines années au-delà desquelles il faudra revenir sur ce sujet ô combien délicat !

Et quand le Gouverneur évoque la grande question de l'éducation nationale, c'est pour apporter la preuve que les abandons scolaires et les redoublements coûtent annuellement 9 milliards de dirhams au Budget de l'Etat ! C'est dire où en est l'efficacité de la dépense publique, soulignant que l'optimisation des ressources de l'Etat devient une urgence...

Il faut donc, affirme-t-il, une planification stratégique pour une meilleure évaluation de cette dépense publique.

L'autre défi qui interpelle M. Jouahri, porte sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Il met en garde contre des dépenses qu'elle peut engendrer et le gouffre pour les finances publiques qu'elle peut entraîner. Et M. Jouahri d'interpeller l'assistance sur l'insuffisance des élites pour mener à bien cette réforme

majeure matérialisée par la régionalisation avancée.

Enfin, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib s'est appuyé sur une étude récente du cabinet Mc Kinsey portant sur l'intérêt d'une convergence entre l'Homme et la Femme, laquelle se traduirait par une démultiplication du PIB d'un pays.

Ce qui est loin d'être le cas du Maroc où, regrette-t-il, 75% des femmes en âge de travailler se trouvent hors du marché du travail...

Après ces constats aussi vrais qu'amers, M. Jouahri est revenu à son cœur d'activité pour annoncer que la Banque centrale prépare activement la transition vers plus de flexibilité du régime de change et le passage au ciblage de l'inflation, ce qui représente une grande avancée économique pour notre pays.

Et que préciser, en conclusion qu'il fallait, pour négocier ce tournant d'importance, préparer au mieux les opérateurs privés tout particulièrement car il s'agit « d'une réforme irréversible, en préparation depuis 2013 et qui doit être assurée de façon pérenne ».

**Afifa Dassouli**

Mohamed Boussaid

## Eloigner les finances publiques des contingences politiques



**D**ans son allocution d'ouverture lors du colloque consacré aux pouvoirs politiques et aux finances publiques, vendredi après-midi à Rabat, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Boussaid a notamment relevé que les réformes structurelles des finances publiques doivent être projetées sur les moyen et long termes avec l'objectif d'identifier en temps opportun les risques éventuels et les opportunités potentielles à saisir.

Pour M. Boussaid cependant, une nécessité s'impose, celle de décorréler ces réformes des « contingences » politiques, voire politiciennes comme les mandats électoraux et gouvernementaux, et de les inscrire dans la durée et avec une vision

d'anticipation.

Et le ministre de l'Economie et des Finances de préciser : « Dans un monde globalisé, complexe et surtout, incertain, il nous incombe à tous, acteurs politiques, économiques et sociaux de prendre conscience de la valeur ajoutée que pourrait apporter un jeu d'acteurs plus coopératif, plus coordonné et plus cohérent pour la soutenabilité des finances publiques et le bien-être collectif ».

Évoquant la réalité des rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc, le ministre a souligné la nodalité des Finances publiques telle qu'établie par la Constitution du 1<sup>er</sup> juillet 2011, en considérant que la Loi Organique relative à la Loi de Finances, LOLF, permet de décliner les principes édictés par

la Constitution notamment en termes de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, d'approche axée sur les résultats et la performance et de comptabilité patrimoniale, avec la perspective, à partir de 2018, de certification des comptes de l'Etat.

En effet, selon M. Boussaid, le contexte politique, économique et social issu du nouveau cadre constitutionnel, conjugué aux réformes structurelles menées par le Maroc avec la contribution de tous les acteurs, ont favorisé dans une large mesure la maîtrise des finances publiques marocaines, a-t-il fait remarquer, rappelant notamment que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2 pc du PIB en 2012 à 4,3 pc en 2015.

Quant au déficit budgétaire, il

devrait se situer en deçà de 3,5% en 2016 et entre 2 et 3 % en 2017.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, les acquis sont désormais réels en termes de Finances publiques avec la réforme de la compensation, laquelle dans une première étape a induit la décompensation totale des produits pétroliers, puisque précisant la charge de la compensation a été ramenée d'environ 55 MMDH en 2012 à seulement 14 MMDH en 2015.

De plus, la réforme des retraites a été engagée à l'effet de sauvegarder l'équilibre financier de la Caisse Marocaine des Retraites et de préserver la viabilité du système de retraite des fonctionnaires, malgré l'impact financier sur le Budget de l'Etat, a-t-il rappelé.

**Afifa Dassouli**

Noureddine Bensouda

## De la gouvernance et de l'équilibre des pouvoirs

**E**n prononçant lors de la séance inaugurale du colloque sur les pouvoirs politiques et les finances publiques ouvert vendredi au siège de la TGR, un rapport introductif d'une haute teneur intellectuelle, M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, a d'emblée placé ce dixième colloque international des Finances publiques au centre d'une problématique qui nous interpelle tous lorsqu'il s'agit de la politique de développement économique et social de notre pays.

En effet, pour M. Bensouda, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social. Et le Trésorier général de préciser : «S'il est clair que l'Etat ne peut exister sans finances publiques, à l'ère de la mondialisation et du numérique, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social.»

Soulignant que dans notre pays, la gestion des Finances publiques et la délimitation des pouvoirs budgétaires du Législatif, de l'Exécutif et du Judiciaire sont fixées par la Constitution de 2011 et la Loi organique relative à la Loi de Finances de 2015, LOLF, M. Bensouda a relevé que ce texte fondamental du Royaume énonce que le Parlement vote la loi de finances, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.

Développant une approche critique salutaire, le Trésorier Général du Royaume a constaté qu'en 2015, les crédits d'investissement non engagés par onze ministères avaient dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la Loi de Finances.

«L'ampleur des crédits d'investissement reportés est tellement prégnante que la loi organique relative à la loi de finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du Budget général et les reliquats d'engagement, visés et non ordonnancés, sont reportés dans la limite d'un plafond de 30 pc des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel.»

Et M. Bensouda de constater que durant la période 2001-2015, les mouvements de crédits ont pris de l'importance, avec une forte accentuation à partir de 2009, où ils ont atteint un pic de 20,1 MMDH. Devant l'ampleur de ces mouvements, «il s'avère nécessaire d'adopter plus de rigueur en amont lors de la programmation budgétaire et en aval lors de l'exécution du budget. L'objectif

est de réduire à sa juste valeur le recours aux mouvements de crédits en cours d'année, en déterminant des normes et des plafonds à ne pas dépasser.»

En conclusion à ce rapport introductif, M. Noureddine Bensouda devait estimer que «Le succès des politiques publiques provient de la coopération constructive permanente et non de divergences destructi-

ves et stériles», soulignant que «peu importent les réalisations des uns et des autres. Ce qui est fondamental, c'est la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et sociale pour un meilleur service rendu aux citoyens». On ne saurait qu'approuver chaleureusement une telle démarche!

**Afifa Dassouli**



## Colloque international des finances publiques L'humain est au centre des réflexions

Outre les rapports introductifs et les témoignages, les travaux de la 10<sup>ème</sup> édition du colloque international des finances publiques, sous le thème "Pouvoirs politiques et finances publiques: Quels enjeux au Maroc et en France" se sont organisés autour de trois tables rondes, ayant pour thème : «La décision financière publique: Un processus complexe», «La programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique: quelles évolutions?» Et «La décision politique en finances publiques: quel avenir?»

Dans son allocution, l'avocate au barreau de Paris et le docteur en droit Laure-Alice Bouvier a axé son intervention sur les institutions d'aide à la décision financière publique. En effet, il existe deux principales instances qui agissent dans ce sens, à savoir le gouvernement et le parlement.

Pour sa part, la Cour des comptes leur apporte son assistance au niveau du contrôle des finances publiques.

Par ailleurs, le poids de la société civile et le rôle des groupes de pression dans la décision financière a fait l'objet de l'allocution de M. Abdelmounaim Dilami, professeur à l'université Mohammed V et PDG du groupe Eco-Médias. Selon lui, il existe différents groupes

d'influence au Maroc comme les syndicats, la bourse, les assureurs et les ONG. Leur pouvoir reste important, raison pour laquelle le gouvernement y fait appel pour toute prise de décision. M. Driss El Azami Idrissi, ministre délégué auprès du ministère de l'Economie et des finances chargé du budget, a expliqué à l'audience présente que le parlement a un rôle remarquable dans le débat budgétaire, ainsi que le renforcement de l'intervention du gouvernement en matière des finances publiques, tout en soulignant la nécessité de renforcer l'information budgétaire et le recours aux lois de finances rectificatives.

L'ensemble de ces panels a été prolongé par toute une série de recommandations et d'enseignements récapitulant les différentes interventions:

- L'importance d'élargir les compétences de la Cour des comptes pour qu'elle puisse établir des rapports complets des finances publiques.
- La nécessité d'établir une règle d'or de la loi cadre des finances publiques.
- Le renforcement des moyens mis à la disposition du parlement.
- La modernisation du secteur public et le développement du processus de prise de décision.
- La prise en considération des menaces émergentes du réchauffement climatique.
- L'importance de retenir le capital immatériel comme élément important dans les politiques publiques.
- Le renforcement de la stabilité sociale et la baisse des inégalités spatiales.
- Le consolidation des compétences afin de mener à bon port les réformes.
- L'amélioration des instruments de mesure de l'impact de la loi des finances sur la société.
- La conception du budget selon une approche participative qui constitue les choix démocratiques.
- Mettre plus d'éclairage sur les choix stratégiques en termes des finances publiques pour saisir les opportunités et faire face aux risques.
- L'implication de tous les pouvoirs publics politiques et sociaux, dans le processus de prise de décision.
- La grande importance de placer l'humain au centre de toutes les réflexions, vu qu'il se trouve à la source de la création des richesses.

Enfin, la pertinence de la thématique retenue pour cette 10<sup>ème</sup> édition du colloque international des finances publiques, ainsi que la qualité des personnalités nationales et internationales qui ont participé aux travaux des deux journées. Les débats et les recommandations étaient de haute facture, permettant ainsi d'enrichir les réflexions sur les rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc et en France.

Et donc, c'est dans un monde globalisé, instable mais surtout incertain que tous les acteurs politiques et socioéconomiques doivent prendre conscience de la valeur ajoutée que pourra apporter la collaboration des différentes parties prenantes de la société, afin d'assurer la soutenabilité des finances publiques et le bien-être collectif.

S.Benkrane

10<sup>e</sup> ÉDITION DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES FINANCES PUBLIQUES

# Finances publiques : une refondation de la gouvernance s'impose

■ Le débat politique devrait porter autant sur l'exécution des finances publiques que sur l'adoption de la Loi de finances ■ Le contexte politique, économique et social a favorisé la maîtrise des finances publiques marocaines ■ La poursuite de la réforme de la Caisse de compensation, un grand défi.

*Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?*, était le thème de la dixième édition du colloque international des finances publiques organisé, les 16 et 17 septembre à Rabat, par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), sous l'égide du ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue française de finances publiques. L'événement a été marqué par la présence d'un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles des ministres, ambassadeurs, parlementaires, universitaires, représentants d'organismes internationaux, etc.

Au regard des enjeux qu'elles recèlent, les finances publiques intègrent la complexité croissante du paysage politique, économique et social. Celui-ci est constitué d'une multitude d'acteurs, de jeux de pouvoirs et de rapports de force, qui représentent autant de logiques différentes et d'intérêts catégoriels divergents. Ce qui fait dire à Mohamed Boussaid, ministre de l'économie et des finances, que «les rapports entre pouvoirs politiques et finances publiques constituent des questions profondément complexes, qui marquent de manière saisissante l'évolution future des sociétés et des systèmes politiques, dans un environnement profondément instable et de plus en plus incertain». Et d'appeler à «œuvrer pour la réorientation du débat politique pour porter, autant sinon davantage, sur l'exécution des finances publiques que sur le processus d'adoption de la Loi de finances».

A ce titre, la loi organique relative à la Loi de finances de 2015 a mis les finances publiques au cœur d'un «nouveau mode de gestion publique», fondé sur la performance et les résultats. Cette loi a dé-



cliné les principes édictés par la Constitution de 2011, notamment en termes de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, d'approche axée sur les résultats et la performance, avec la perspective de certification des comptes de l'État à compter de 2018.

## La loi organique des finances, un pas vers plus d'efficacité

Le ministre des finances a également estimé que le contexte politique, économique et social issu du nouveau cadre constitutionnel, ainsi que les réformes structurelles menées par le pays, ont favorisé, dans une large mesure, la maîtrise des finances publiques marocaines. C'est ainsi que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2% du PIB, en 2012, à 4,3% du PIB, en 2015. L'endettement, qui s'inscrivait sur une trajectoire ascendante entre 2010 et 2012, a, quant à lui, été stabilisé. De même que la charge de compensa-

LA LOI ORGANIQUE  
RELATIVE À LA LOI DE  
FINANCES DE 2015 A MIS  
LES FINANCES PUBLIQUES  
AU CŒUR D'UN «NOUVEAU  
MODE DE GESTION  
PUBLIQUE», FONDÉ SUR  
LA PERFORMANCE ET LES  
RÉSULTATS

tion a été ramenée d'environ 55 milliards de DH, en 2012, à seulement 14 milliards de DH, en 2015. A cela s'ajoute la réforme des retraites, engagée pour sauvegarder l'équilibre financier de la CMR.

Jean-François Girault, ambassadeur de France au Maroc, a, quant à lui, rappelé qu'«au commencement de tout pouvoir politique, quelle qu'en soit la nature, il y a les finances publiques. Ce sont elles qui confèrent la capacité d'agir, de fédérer, d'organiser la société, de transformer les espaces. Bref, il n'y a pas de pouvoir politique sans finances publiques». Une vision aisément partagée par le professeur Michel Bouvier, président de Fondafip, qui considère que réfléchir sur les finances publiques, c'est réfléchir sur l'organisation de notre société, parce que les finances publiques sont fondamentalement politiques. Et d'ajouter que «c'est le rôle des finances publiques de faciliter le développement de l'économie, la compétitivité des entreprises et la transition vers

une société de numérique».

La question n'en demeure pas moins des plus délicates, car elle touche à la fois à l'articulation du pouvoir politique et à l'argent du peuple. Ce qui n'est pas sans susciter, dans certains cas, de vifs débats. C'est notamment le cas, en France, au sujet de l'impôt et de la dette publique dont le montant a atteint 97,5% du PIB, à la fin du premier semestre 2016.

## Le système classique de gestion des finances publiques est caduc

Selon Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume, «le partage du pouvoir dans le domaine des finances publiques entre le Parlement, le gouvernement et le pouvoir judiciaire est le résultat de l'évolution de l'histoire politique et institutionnelle propre à chaque pays. En conséquence, le système financier d'un Etat est le reflet de son organisation politique».

Appelé à témoigner, Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib et ancien ministre des finances, révèle que «notre expérience au cours des années quatre-vingt, mais également récemment, montre qu'il faut toujours rester vigilant». Et de citer le cas épineux de la réforme de la Caisse de compensation : «Le grand défi actuellement est de l'élargir aux autres produits de base, le sucre, la farine et surtout le gaz butane qui a représenté plus de 60% des dépenses de compensation en 2015. De par la sensibilité sociale de ces produits, cela constitue un pas difficile».

En dépit de la diversité des problématiques soulevées, les intervenants au colloque se sont accordés sur le fait qu'aujourd'hui le système classique de gestion des finances publiques est caduc et que, dans ce domaine, une «refondation de la gouvernance» s'impose ■

HICHAM BENJAMAA

Finances publiques/Noureddine Bensouda, Trésorier général du Royaume :

## Les pouvoirs politiques plus préoccupés par l'adoption des lois de finances que par la recherche de performances

C'est par des questions pertinentes et des réponses qui le sont aussi que M. Noureddine Bensouda, Trésorier du Royaume a débuté son « rapport introductif au colloque international sur les finances publiques tenu dernièrement à Rabat sous le thème : « Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? ». Il y a recherché la place des finances publiques dans l'organisation de l'Etat et relevé qu'avec les pouvoirs politiques, elles constituent le socle de celui-ci.



Pour nombre de sociologues et de politistes, dit-t-il, les finances publiques constituent un lieu de cristallisation et d'expression des luttes politiques et sociales dont elles sont le produit autant que l'enjeu : le choix d'un impôt, la fixation d'un taux d'imposition, l'allocation de ressources à certaines catégories sociales, les distributions forcément inégales de financement reflètent des

choix politiques, eux-mêmes résultats de mobilisations, de conflits, de luttes de pouvoir et d'arbitrages entre groupes sociaux et acteurs économiques et entre gouvernants » (Phillipe Bezes et Alexandre Siné)

Le partage du pouvoir dans le domaine des finances publiques entre le Parlement, le Gouvernement et le pouvoir judiciaire est le résultat de l'évolution de l'histoire politique et institutionnelle propre à chaque pays. En conséquence, le système financier d'un Etat est le reflet de son organisation politique, dit-t-il encore.

### ■ Finances publiques, parlement, cour des comptes, société civile et médias

En général, dans les démocraties, le gouvernement prépare et exécute les lois de finances, le Parlement autorise les recettes et les dépenses et en contrôle la réalisation, et la Cour des comptes vérifie la conformité de ces réalisations à la réglementation en vigueur.

Le Parlement est un acteur essentiel dans le processus budgétaire et dans la définition des politiques publiques,

car les parlementaires remontent les préférences des citoyens, adoptent les lois qui régissent la société et procèdent au contrôle de l'action du Gouvernement.

Quant à la Cour des comptes, elle a pour mission d'assurer le contrôle supérieur de l'exécution des lois de finances, de veiller à la transparence et à la reddition des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et entreprises publics et d'assister le Parlement.

Par ailleurs, dans le cadre du processus budgétaire, les institutions financières internationales invitent les pouvoirs politiques à s'aligner sur les normes internationales de bonne gouvernance des finances publiques, afin de soutenir la croissance économique et permettre la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour leur part, les médias jouent un rôle déterminant, en tant que source d'information des citoyens sur les enjeux et les débats qui entourent souvent la préparation, l'adoption et l'exécution des lois de finances. L'objectif est d'impliquer davantage les citoyens dans les choix des politiques publiques.



De son côté, la société civile, qui s'est vu accorder un rôle essentiel dans la constitution marocaine de 2011, constitue dans beaucoup de pays une des « nouvelles formes de participation politique directe « par le bas », rendues [...] d'autant plus nécessaires par la crise de la démocratie »<sup>6</sup> et la libéralisation de l'économie.

S'il est clair que l'Etat ne peut exister sans finances publiques, à l'ère de la mondialisation et du numérique, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social.

# Prédominance du pouvoir exécutif en matière de finances publiques

Au Maroc, la gestion des finances publiques et la délimitation des pouvoirs budgétaires du législatif, de l'exécutif et du juridictionnel sont fixées par la constitution de 2011 et la loi organique relative à la loi de finances de 2015.

Ainsi, la constitution dispose que le Parlement vote la loi de finances, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Le gouvernement prépare et exécute la loi de finances de l'année. Il soumet annuellement au Parlement une loi de règlement de la loi de finances, au plus tard, à la fin du premier trimestre du deuxième exercice qui suit celui de l'exécution de la loi de finances concernée.

La Cour des comptes est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques.

Elle assiste le Parlement dans les domaines de contrôle des finances publiques.

Le Parlement joue un rôle majeur dans le système de gestion des finances publiques, puisqu'aucune recette ne peut être mobilisée et aucune dépense publique ne peut être réalisée sans l'autorisation du Parlement. Il se prononce sur le projet de loi de finances et en contrôle l'exécution en cours d'année.

Le pouvoir du Parlement s'est vu renforcer par la constitution de 2011 à travers :

- le droit d'information dont la loi or-



ganique des finances détermine la nature des informations, documents et données nécessaires pour enrichir les débats parlementaires sur le projet de loi de finances.

- le droit d'amendement du projet de loi de finances qui est mieux encadré.

Même si le gouvernement garde une prééminence sur le Parlement, qui peut se comprendre par la volonté de ne pas bloquer la gestion de l'Etat, l'article 77 exige dorénavant du gouvernement de motiver son « irrecevabilité à toute proposition ou amendement formulés par les membres du Parlement lorsque leur adoption aurait pour conséquence, par rapport à la loi de finances, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

- la responsabilisation de manière explicite aussi bien du Parlement que du gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat (article 77).

- le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques en application des dispositions de l'article 70. Dans cette optique et conformément aux dispositions de l'article 101, le Chef du gouvernement présente devant le Parlement un bilan d'étape de l'action gouvernementale, à son initiative ou à la demande du tiers des membres de la chambre des représentants ou de la majorité des membres de la chambre des conseillers.

La prééminence du Parlement est-elle

reflétée dans la réalité ?

Un examen approfondi et minutieux de la pratique d'exécution des lois de finances, laisse apparaître plutôt une prédominance du pouvoir exécutif.

Les principaux éléments qui montrent la prédominance du gouvernement en matière de préparation et d'exécution du budget, peuvent être présentés comme suit :

- le fait majoritaire, étant donné que le gouvernement dispose de sa majorité au Parlement, les parlementaires ne peuvent remettre en cause substantiellement les projets de loi de finances ou de loi de règlement, préparés et présentés par le gouvernement. Cette situation n'est pas propre au Maroc. Elle a été relevée depuis longtemps dans plusieurs pays et notamment au niveau du système politique britannique, où « le gouvernement possède au sein du Parlement une majorité qui enlève aux chambres toute indépendance et, de ce fait, toute efficacité dans son rôle de surveillance à l'endroit des dépenses de l'exécutif. Tout au plus le pouvoir financier du Parlement permet-il à l'opposition de critiquer les dépenses proposées. La censure financière demeure une possibilité très exceptionnelle ».

De même, en France, Christian Poncelet, président du sénat, avait posé en 2001 cette problématique dans les termes suivants : « Peut-on vraiment bien contrôler quelqu'un que l'on soutient ? ».

## Les crédits reportés dépassent ceux ouverts par les L.F.



**Au** Maroc, l'incrémentalisme budgétaire peut être appréhendé à travers l'augmentation continue des crédits disponibles de fonctionnement hors personnel, comparativement aux dépenses réellement exécutées. L'écart qui en résulte est la conséquence des annulations de crédits.

Entre 2001 et 2008, période de forte augmentation des recettes fiscales, il y avait moins d'annulations de crédits des dépenses de fonctionnement hors personnel.

Par contre, à partir de 2009 et sous l'effet de la crise économique et financière et de la baisse des recettes ordinaires, il a été relevé qu'outre l'ajustement habituel par le biais de la réduction des dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement hors personnel deviennent une nouvelle variable d'ajustement du niveau des dépenses de l'Etat en fonction de l'objectif de déficit projeté. Si l'effort de rationalisation est louable en soi, force est de constater que l'ajustement devait intervenir à l'amont, lors de la programmation budgétaire.

L'incrémentalisme budgétaire apparaît également au niveau de l'investissement, dans la mesure où, étant conscient des limites de la capacité d'utilisation des crédits par les ordonnateurs, on continue à augmenter les crédits d'investissement dans la loi de finances, pour in fine les reporter d'année en année.

L'examen des données permet de relever que :

- le niveau des reports de 2013 est équivalent à la moyenne annuelle des crédits ouverts par les lois de finances durant la période 2001 à 2007 ;

- en 2015, les crédits reportés au niveau de 11 ministères ont dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la loi de finances.

L'ampleur des crédits d'investisse-

ment reportés est tellement prégnante que la loi organique relative à la loi de finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, « les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général et les reliquats d'engagement, visés et non ordonnancés, sont reportés [...] dans la limite d'un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel ».

La transformation plus ou moins profonde des crédits budgétaires autorisés par le Parlement

L'exécutif a tendance à recourir en cours d'année à tout l'arsenal réglementaire pour modifier l'autorisation parlementaire. Ainsi par exemple, au Sénégal la modification des crédits en cours d'année « dénie aux pouvoirs budgétaires du Parlement une portée juridique précise car la loi de finances n'est plus qu'un état de prévisions globales qui peut être sans cesse remanié selon les besoins de l'exécutif ».

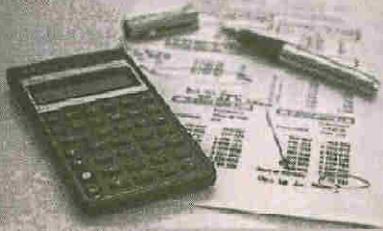
Cette modification s'opère à travers notamment les mouvements de crédits de fonctionnement et d'investissement (crédits supplémentaires, sursis à exécution, annulations, virements, etc...).

Au Maroc, durant la période 2001-2015, les mouvements de crédits ont pris de l'importance, avec une forte accentuation à partir de 2009, où ils ont atteint un pic de 20,1 MMDH.

On peut relever l'importance des mouvements de crédits à partir de l'année 2009 (12,4 MMDH en moyenne) comparativement à la période 2001 à 2008 (6,7 MMDH en moyenne).

Afin de limiter l'ampleur de ces mouvements de crédits, il s'avère nécessaire d'adopter plus de rigueur en amont lors de la programmation budgétaire et en aval lors de l'exécution du budget. L'objectif est de réduire à sa juste valeur le recours aux mouvements de crédits en cours d'année, en déterminant des normes et des plafonds à ne pas dépasser.

## Incrémentalisme budgétaire



Le droit d'amendement du Parlement demeure très limité même si le gouvernement doit motiver son irrecevabilité à toute proposition ou amendement comme on l'a vu précédemment. En réalité, les parlementaires disposent de peu de marge de manœuvre pour fixer par exemple les taux d'imposition ou changer ceux déjà appliqués même si l'article 71 de la constitution marocaine dispose que « sont du domaine de la loi, le

régime fiscal et l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts ».

Cela est également le cas en France où il a été constaté que « les textes ôtent au Parlement toute maîtrise du processus budgétaire qui revient principalement au gouvernement, dont l'ensemble de la préparation du budget. De manière plus spécifique, la constitution limite le pouvoir du Parlement de deux points de vue : d'une part, elle impose des contraintes de délais très strictes ; d'autre part, le droit d'amendement des parlementaires au projet de loi de finances est encadré ».

La nomenclature budgétaire des dépenses ne permet pas souvent au Parlement de connaître dans le détail la nature de la dépense ou l'organisme destinataire de certains transferts budgétaires. Il s'agit notamment :

- de la rubrique « dépenses diverses et exceptionnelles » des charges communes de fonctionnement
- et de la rubrique « autres transferts » des charges communes d'investissement.

Les crédits disponibles au titre de ces rubriques ont pris de l'importance à partir de 2009.

Les crédits disponibles sont constitués des crédits ouverts par la loi de finances, des mouvements de crédits et des prélèvements sur le chapitre « dépenses imprévues et dotations provisionnelles » le caractère évaluatif de certaines catégories de crédits qui d'un côté, limite la portée de l'autorisation du Parlement et de l'autre, rend aisée l'action du gouvernement en matière de prévision et d'exécution de la loi de finances.

Il s'agit des dépenses de personnel et des charges en principal et intérêts de la dette, dont les crédits ont représenté 54,8% du total des crédits ouverts en 2015 au titre du budget général, soit 173,5 MMDH par rapport à un total de 316,9 MMDH. C'est pour remédier à cette situation que, dans le cadre de la loi organique relative à la loi de finances, le législateur a rendu limitatif les crédits relatifs aux dépenses de personnel à compter du 1er janvier 2017. Par contre, les crédits de la dette demeurent évaluatifs. Si ce choix peut être justifié pour la dette à court terme, il l'est moins pour la dette à moyen et long termes dès lors que les échéanciers y afférents sont connus et prévisibles.

La subordination de certaines dépenses des

ministères au visa, accord ou autorisation préalable, bien que les crédits correspondants aient déjà fait l'objet de l'autorisation budgétaire du Parlement. Il s'agit des autorisations du Chef du Gouvernement et des Premiers ministres, instituées depuis 2003 pour l'utilisation par les ministères des postes budgétaires qui leur sont ouverts par la loi de finances, depuis 1998 pour les achats de véhicules, depuis 1976 pour l'acquisition de terrains, depuis 1973 pour les locations immobilières à usage administratif ou d'habitation, pour les subventions, etc.

La position de faiblesse des parlementaires par rapport à l'expertise technique et financière du gouvernement lors des discussions des projets de loi de finances ou de loi de règlement.

Les parlementaires ne peuvent que se contenter des données et informations communiquées par le gouvernement et des rapports produits par la Cour des comptes qui ne peuvent satisfaire leurs attentes au-delà du fait de statuer sur la conformité de l'exécution du budget par rapport à l'autorisation parlementaire.

Cela laisse sans réponses les questions se rapportant à l'évaluation des politiques publiques et

ne permet pas de savoir si les dépenses programmées ont produit les résultats escomptés sur le plan économique, social et environnemental.

A ce propos, lors de l'examen des prévisions de la loi de finances, les parlementaires ne peuvent pas savoir si les crédits budgétaires répondent à une rationalité économique et financière ou s'ils sont simplement le résultat, comme l'a dit Aaron Wildavsky, « d'un incrémentalisme budgétaire », c'est-à-dire qu'ils sont déterminés en fonction des montants alloués l'année précédente, augmentés d'un coefficient tributaire de la croissance prévue et de la répartition des crédits entre les ministères.

Cette situation a été d'ailleurs longtemps observée en France, où il a été relevé que « la loi organique relative aux lois de finances de 2001 a constitué une révolution dans la comptabilité publique par rapport à l'ordonnance de 1959 qui a longtemps régi notre droit budgétaire, et qui avait débouché sur une très grande rigidité de 90% des dépenses de l'État, les fameux « services votés », reconduits d'année en année de manière automatique, sans inventaire de la part du Parlement ».

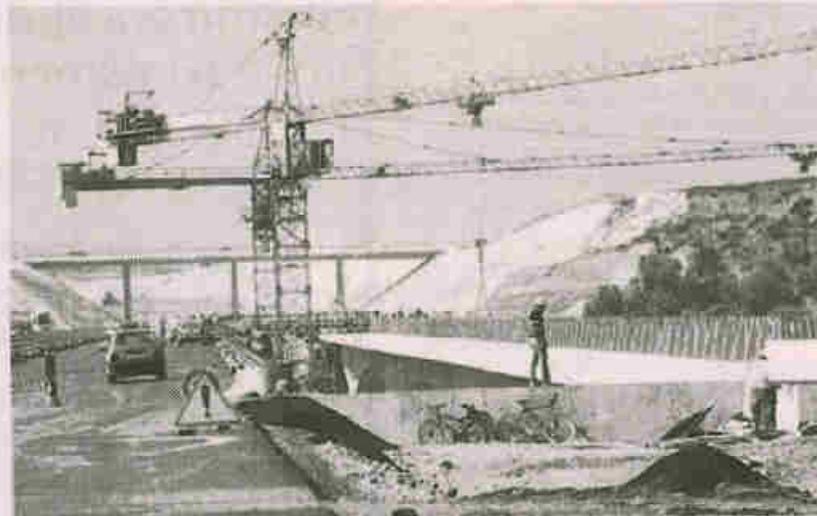
## Recours aux dérogations pour satisfaire des intérêts particuliers

M. Bensouda cite un huitième et dernier élément qui montre la prédominance du Gouvernement en matière de préparation et d'exécution du budget et qui est la fréquence du recours aux dérogations pour satisfaire le plus souvent des intérêts particuliers. Ce phénomène est souvent constaté dans le domaine des finances publiques.

À ce propos, M. Bensouda cite Mohamed Cherkaoui, qui, à travers la théorie de Durkheim de la nature double de l'homme qui est à la fois sociale et individuelle, souligne que « nous sommes entraînés dans le sens social et nous tendons à suivre la pente de notre nature ». Même si parfois les acteurs sociaux et économiques donnent l'impression de rechercher l'intérêt général, leur priorité est de façonner la norme en fonction de leurs propres intérêts en réclamant des dérogations qu'ils arrivent parfois à obtenir.

Le recours aux dérogations est manifeste notamment dans les domaines de la commande publique et de la gestion du personnel de l'Etat.

Il s'agit du recours fréquent au mécanisme du « passer outre » pour exécuter une dépense qui ne remplit pas toutes les conditions requises en matière de régularité et aux autorisations du Chef du gouvernement et des Premiers ministres accordées aux départements



ministériels pour passer des marchés négociés.

Il s'agit également de certains actes à caractère individuel pris par l'exécutif en matière de recrutement au sein de la fonction publique qui dérogent à des conditions fondamentales instituées par des textes législatifs ou réglementaires (conditions d'âge, maintien des retraités par contrat, conditions du concours, recrutement des jeunes diplômés, ...).

Il ressort de la conjonction de ces huit facteurs une prédominance du pouvoir exécutif en matière de préparation et d'exécution des lois de finances et un décalage entre les annonces budgétaires faites devant le Parlement et la réalité de leur exécution. Ce constat n'est pas propre au Maroc, mais concerne la

majorité des pays de par le monde.

Cette situation peut se comprendre du fait que, comme c'est le cas en France, « le gouvernement ressent beaucoup plus directement la contrainte financière que les assemblées ».

À ce propos, Michel Bauvior avait bien illustré cette prédominance de l'exécutif : « Cette défaillance du contrôle parlementaire sur le terrain du contrôle budgétaire n'est ni conjoncturelle, ni sectorielle en ce sens qu'elle ne se rencontre pas seulement dans le domaine financier. Elle est l'une des illustrations de la faiblesse générale qui est celle du Parlement dans la pratique, et, pour ce qui concerne le domaine budgétaire et financier, le résultat d'un processus d'ensemble dans lequel le système de décision est totale-

ment centralisé sans que généralement le Parlement soit à un moment ou un autre associé aux choix ».

Au Canada également, l'expérience en matière de contrôle parlementaire permet de relever que « la capacité du Parlement d'exercer ce rôle présente des difficultés :

- les documents et informations utiles sont assez complexes et parfois difficiles à comprendre ;

- il est difficile de suivre les dépenses depuis leur annonce dans le budget et leur approbation dans le budget des dépenses jusqu'au décaissement attesté dans les comptes publics ;

- l'information sur les dépenses est largement présentée en bloc plutôt que dans le détail ;

- il n'y a pas de processus systématique d'examen des dépenses fiscales [...];

- l'information sur le rendement ne présente pas toujours un portrait équilibré de la situation et ne permet pas toujours d'attribuer clairement des résultats donnés à des programmes gouvernementaux particuliers ;

- les parlementaires ont peu de raisons de procéder à un examen rigoureux des dépenses ».

La situation se retrouve donc aussi bien dans les démocraties naissantes que dans celles plus établies, d'où la nécessité de renforcer le droit de la comptabilité publique et le rôle de la Cour des comptes en vue d'un rééquilibrage des pouvoirs budgétaires entre le législatif et l'exécutif.

## Renforcer le droit de la comptabilité publique et le rôle de la Cour des comptes

De même, dans son rapport annuel de 2015, Bank Al-Maghrib réitère la « nécessité d'évaluer le rendement des plans sectoriels, leur phasage et leur cohérence d'ensemble. Cette évaluation devrait être systématique et revêtir un caractère institutionnel à travers la mise en place de dispositifs ou d'entités dédiées, permettant une analyse ex-ante, un suivi régulier et rapproché pour opérer les ajustements éventuels dans des délais appropriés ».

En effet, l'absence d'évaluation périodique et régulière des politiques publiques fait que le citoyen ne dispose pas d'éléments d'éclairages sur « ce que les gouvernements font, pourquoi ils le font et ce que ça change ».

L'évaluation des politiques publiques exige en conséquence que les pouvoirs politiques accordent un intérêt particulier aux données générées par les comptes publics.

Or, il semble que face aux trois branches du droit public financier, les pouvoirs politiques sont enthousiastes lorsqu'il s'agit du droit fiscal notamment pour l'octroi d'incitations fiscales et douanières.

Ils le sont également quand il s'agit du droit budgétaire puisqu'ils autorisent l'affectation d'enveloppes budgétaires qui ont un impact considérable sur les secteurs d'activité et les citoyens au niveau national, régional ou local, pour des raisons économiques et sociales, mais aussi pour des considérations électorales.

Par contre, les pouvoirs politiques s'accrochent moins avec le troisième

pilier du droit public financier, à savoir le droit de la comptabilité publique et son corollaire la loi de règlement, auxquels ils ne s'intéressent pas suffisamment.

Il est vrai que dans la plupart des pays, la comptabilité publique a été caractérisée en général par la lente évolution de sa législation et par le peu d'intérêt qu'elle suscite au niveau du Parlement, du Gouvernement et de l'opinion publique.

Pour ce qui est de la lente évolution de la législation comptable, en France, le premier règlement général sur la comptabilité publique remonte au décret du 31 mai 1862. Il est resté en vigueur pendant cent ans et quelques mois, avant d'être remplacé par le décret du 29 décembre 1962, qui a été lui-même abrogé par celui en date du 7 novembre 2012, soit 50 ans plus tard.

S'agissant du Maroc et contrairement aux droits fiscal et budgétaire qui connaissent annuellement des modifications en profondeur, la comptabilité publique a été instituée par le décret du 9 juin 1917. Il a fallu attendre l'année 1958, pour l'adoption d'un nouveau règlement de la comptabilité publique, remplacé par le décret Royal du 21 avril 1967, toujours en vigueur.

Il en est de même de l'ossature globale de la nomenclature des comptes de la comptabilité générale de l'Etat, adoptée durant les années trente, avec une relative refondation en 1960, sans aucune remise en ordre de son architecture de fond et de la logique de sa conception initiale.

Le Trésorier général du Royaume rappelle que dans son rapport de l'exercice 2014 et en abordant les causes de la faiblesse de la croissance et la contribution des stratégies sectorielles, Bank Al-Maghrib précise que « l'ensemble de ces constats rappelle encore une fois la nécessité d'instituer l'évaluation des politiques publiques, une pratique peu ancrée dans les modes de gestion et de gouvernance dans notre pays ».



En ce qui concerne l'intérêt accordé au droit de la comptabilité publique, la tendance à l'international est que les pouvoirs politiques sont plutôt satisfaits des statistiques lorsqu'elles les arrangent.

Au Maroc, les pouvoirs politiques demeurent beaucoup plus intéressés par la communication fondée sur les statistiques et les annonces de la loi de finances que par la réalité de son exécution retracée par les comptes publics et la loi

de règlement.

A titre d'exemple, on communique souvent sur la maîtrise de l'endettement et sur l'augmentation des recettes fiscales globales en se limitant à la comparaison de leur évolution d'une année à l'autre.

Or, lorsqu'on examine les données issues des comptes publics sur une période plus longue, on constate tout à fait l'inverse avec une tendance à la baisse.

M. Bensouda relève que :

- les six dernières années ont été caractérisées par une diminution générale des recettes par rapport au PIB, malgré la mise en oeuvre de mesures en vue d'augmenter les recettes fiscales et la réalisation de recettes exceptionnelles. C'est ce qui explique le recours à l'endettement qui a atteint 63,5% du PIB en 2014 et 64,1% en 2015 ;

- l'écart entre la dette du Trésor et les recettes ordinaires a presque doublé, passant de 20,3% du PIB en 2008 et 23,5% en 2009 à 42,1% en 2014 et à 43% en 2015 ;

- la forte augmentation des recettes fiscales globales entre 2006 et 2009 explique, entre autres facteurs déterminants, la diminution de l'encours de la dette du Trésor durant cette période.

Le trend baissier des recettes ordinaires s'est poursuivi en 2015, notamment pour les recettes fiscales globales, dont le ratio par rapport au PIB ne représente plus que 18,7%, soit un ratio légèrement inférieur à celui de 2005 qui était de 19,1%.

En 2015 les recettes gérées par la DGI sont restées presque au même niveau que celui de 2006, soit 12% du PIB ; celles gérées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ont enregistré une baisse, passant de 7,7% du PIB à 6,6% durant la même période.

Rapportées au PIB, les recettes de l'IS se sont établies à 4,2% en 2015 contre 6,5% en 2008 et 5,7% en 2009, soit une moins-value de 14,7 MMDH.

## Rapports de la Cour des comptes

### Une avancée qualitative vers l'évaluation des politiques publiques

Alors qu'au Maroc, le statut de la Cour des comptes et son rôle majeur en matière de contrôle des finances publiques ont été renforcés par la constitution de 1996 qui l'a érigée au rang d'institution constitutionnelle et par la constitution de 2011 qui lui a assuré son indépendance et élargi ses prérogatives.

On remarque ainsi un apport louable de la Cour des comptes à l'analyse des finances publiques à travers notamment, la production de rapports thématiques développée ces dernières années, eu égard à leurs richesses et à leurs utilités pour le Parlement, le gouvernement et les citoyens.

Il s'agit notamment des rapports sur le système de retraite au Maroc (juillet 2013), le système de compensation au Maroc (janvier 2014), l'évaluation de la stratégie Maroc Numéric 2013 (septembre 2014), l'audit des comptes des partis politiques (décembre 2014), l'évaluation de la fiscalité locale (mai 2015), l'évaluation de la gestion du contentieux judiciaire de l'Etat (décembre 2015), le secteur des établissements et entreprises publics au Maroc (juillet 2016). Ces rapports constituent une avancée qualitative vers l'évaluation des poli-

tiques publiques, à l'instar de la Cour des comptes en France et qui ne peut être que bénéfique pour les finances publiques.

Le renforcement des prérogatives de la Cour des comptes est d'ailleurs un sujet d'actualité, qui promet des débats passionnants et passionnés. L'avenir nous dira quel choix le Maroc aura pris pour un meilleur contrôle des finances publiques.

Le renforcement du droit de la comptabilité publique et de la loi de règlement ainsi que la consolidation du rôle de la Cour des comptes ne constituent pas une fin en soi. Ils représentent surtout les leviers majeurs permettant de contribuer à un rééquilibrage réel des pouvoirs budgétaires entre le Parlement et le gouvernement. En conclusion, si l'on admet que les finances publiques procurent un excellent point de départ pour l'analyse de la politique, elles permettent en particulier d'étudier les mécanismes sociaux.

En effet avec la mondialisation et le développement accéléré du numérique dans notre société, les rapports sociaux ont profondément changé. Les modes de pensée ont évolué principalement chez les jeunes que les pouvoirs politiques doivent mieux comprendre pour répondre intelligemment à leurs attentes.

De ce fait, le système classique de gestion des finances publiques devient dépassé.

Une refondation de la gouvernance dans ce domaine s'impose. Si les finances publiques constituent, « à l'image du flux sanguin dans le corps humain », un fluide qui circule dans l'Etat et dans la société, il faudrait tout faire pour ne pas les soumettre à haute tension afin d'éviter un accident vasculaire cérébral.

En finances publiques plus qu'ailleurs, en reprenant les recommandations du maestro japonais de la musique, le chef d'orchestre Seiji OZAWA : il n'y a pas de place à l'ego dans un orchestre symphonique. Avant d'entrer en scène, les musiciens doivent laisser leur ego à la porte.

Le succès des politiques publiques provient de la coopération constructive permanente et non de divergences destructives et stériles. L'histoire l'a prouvé.

En analysant ce qu'il appelle « les conséquences morales de la croissance économique », Benjamin M. Friedman a démontré que les grands progrès de la vie politique américaine et européenne sont toujours concomitants à une croissance forte. A contrario, les crises économiques provoquent le développement de mouvements extrémistes.

Au final, peu importe les réalisations des uns et des autres. Ce qui est fondamental, c'est la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et sociale pour un meilleur service rendu aux citoyens comme l'a clairement souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors de son discours du trône du 30 juillet 2016 : « Notre travail ne se focalise pas trop sur le bilan et les réalisations, mais plutôt sur l'impact qu'il laisse sur les conditions de vie des citoyens en vue de leur amélioration ».

## Peu d'intérêt des pouvoirs politiques pour les comptes publics et les lois de règlement



Selon M. Bensouda, le peu d'intérêt des pouvoirs politiques vis-à-vis des comptes publics se retrouve également au niveau de l'examen des projets de lois de règlement.

En effet, le temps de discussion et de vote consacré au projet de loi de règlement au Maroc est très réduit. Son examen par le Parlement ne suscite pas non plus le même intérêt que celui accordé au projet de loi de finances.

L'impression qui se dégage est que l'approbation de la loi de finances reflétant la vision du gouvernement est plus importante que l'exécution des politiques publiques et la recherche de

leur performance.

Ainsi, si les débats et le vote du projet de loi de finances durent du 20 octobre au 31 décembre, ceux relatifs au projet de loi de règlement durent infiniment moins.

A titre d'exemple, le projet de loi de règlement de l'année 2012 a été discuté et voté au niveau de la commission du contrôle des finances publics de la Chambre des Représentants durant l'année 2015, en deux séances de 5 heures et 30 minutes.

De même, les anciens projets de loi de règlement ont été discutés par le Parlement avec beaucoup de retard : celui de l'année 2002 n'a été discuté par la commission des finances qu'en janvier 2007, ceux de 2003 à 2006 n'ont été débattus qu'en décembre 2009 et celui de l'année 2009 n'a été discuté qu'en juin 2012, ce qui réduit d'autant l'intérêt de la loi de règlement en tant qu'outil d'évaluation de l'action du gouvernement.

En définitive, le constat à l'international est qu'en dépit de son importance et de son utilité en termes de meilleure connaissance de la situ-

ation financière et patrimoniale de l'Etat, d'un pilotage optimisé des finances publiques, de contribution à l'évaluation des politiques publiques et de concours au développement de la démocratie financière, la comptabilité de l'Etat demeure faiblement utilisée et appréciée.

Ce constat a été relevé par la Cour des comptes française dans son rapport de février 2016 où elle précise que « l'image qu'elle (la comptabilité) donne de la situation financière de l'Etat n'est ni systématiquement valorisée par le gouvernement, ni suffisamment analysée par le Parlement, pas plus qu'elle n'est utilisée par les créanciers de l'Etat ou les agences de notation qui évaluent son risque de crédit ».

Elle préconise à cet égard que « l'administration [...] doit désormais se doter d'une stratégie pour développer la comptabilité générale à des fins de modernisation de la gestion publique. La mise en oeuvre de cette stratégie, qui exige une impulsion politique, [...] devrait faire l'objet d'une présentation annuelle aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ».

Quand bien même, les pouvoirs politiques recourent à la comptabilité

publique, certains privilégient davantage une comptabilité à partie simple, où seul l'actif est mis en exergue comme l'a signalé Alan Greenspan, ancien président de la Réserve Fédérale des Etats-Unis.

D'ailleurs, toute évaluation objective qui se fonde sur les principes de comptabilité générale, une comptabilité à partie double, actif et passif, crée souvent des tensions entre les politiques eux-mêmes (majorité et opposition) et entre les politiques et les institutions en charge de la production et de l'analyse de l'information financière (Bank Al-Maghrib, Haut-Commissariat au Plan, Conseil Economique, Social et Environnemental, ...etc).

Ces tensions atteignent parfois un degré tel que certains seraient tentés « de casser le thermomètre pour ne pas voir la hausse de la température ».

Conscient de la nécessité et de l'utilité de la comptabilité publique en tant que levier majeur d'opérationnalisation des principes de responsabilité, de transparence et de reddition des comptes, édictés par la Constitution, le législateur marocain a introduit au niveau de la loi organique relative à la loi de finances un dispositif renoué de

la comptabilité de l'Etat, fondé sur les droits constatés et la logique patrimoniale, comme pilier complémentaire de la réforme budgétaire.

Dans le même sillage, la loi organique relative à la loi de finances a mis en évidence la dimension de la comptabilité publique, en prévoyant dans le cadre des documents accompagnant le projet de la loi de règlement, la présentation du compte général de l'Etat, du bilan, des autres états financiers et d'une évaluation des engagements hors bilan ainsi que le rapport annuel de performance et le rapport d'audit de performance.

Toutefois, le renforcement du droit de la comptabilité publique, à lui seul, n'est pas suffisant. Il devrait être accompagné par un renforcement du rôle de la Cour des comptes dont le pouvoir de contrôle et d'évaluation diffère selon que l'on soit en France ou au Maroc.

En France, la Cour des comptes a des prérogatives plus larges que celle de la Cour des comptes au Maroc, puisque la constitution française lui confère expressément l'assistance du Parlement et du Gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques.

Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib

## Comptabilité de l'Etat établissant son patrimoine et sa situation financière à partir de 2017

Invité à apporter son témoignage au colloque sur les finances publiques organisé dernièrement par le ministère des Finances et l'Association pour la fondation internationale de finances

publiques (FONDAFIP). M. Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib s'y est exprimé en témoin privilégié eu égard à sa carrière dans les hautes fonctions financières de l'Etat et à son implication dans les domaines centraux ou liés aux finances publiques, à la pertinence des ses points de vues et évaluations aigüées par les expériences et la pratique dans ce cadre, et à ses actuelles hautes charges déployés dans le cadre de missions et de projets en relation avec les questions de la soutenabilité du budget.

Dans son intervention, M. Jouahri, rappela les situations au niveau des finances publiques depuis le début des années quatre-vingt, les réformes qui se sont traduites par des progrès, les lois organiques adoptées qui permettent d'augurer d'une meilleure et lisibilité de la politique et de l'action publiques.

« Quand on parle de témoignage, on a souvent tendance à penser au passé. Dans les faits, relater et évaluer des événements du passé n'a d'importance que si cela contribue à mieux réussir l'avenir. C'est dans ce sens, que je voudrais me projeter dans l'avenir pour attirer l'attention sur quelques défis dans le domaine des finances publiques qui me semblent importants », a noté M. Jouahri.

La Constitution adoptée en 2011 a accordé une place de choix aux finances



publiques en édictant des principes et des règles devant régir ce domaine. Elle responsabilise de manière explicite aussi bien le Parlement que le Gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat. Le Parlement de son côté, se retrouve largement renforcé dans ses prérogatives de législation, de contrôle de l'action de l'exécutif, d'évaluation des politiques publiques et d'animation du débat public. Elle consacre également la prééminence de la Chambre des représentants en matière de finances publiques. Le droit d'information a également été renforcé et le droit d'amendement des projets de loi de finances est mieux encadré, même si le Gouvernement dispose de mécanismes supplémentaires par rapport au Parlement, à travers notamment l'article 77 de la Constitution. Elle a, en outre, in-

troduit la pluri annualité budgétaire et a érigé la loi de règlement au rang constitutionnel afin de répondre aux exigences de l'obligation de reddition des comptes.

En ligne avec les dispositions de cette nouvelle Constitution, la loi organique, adoptée en 2015, renforce le rôle de la loi de finances en tant qu'outil indispensable de mise en oeuvre des politiques publiques, tenant compte des impératifs d'efficacité, de transparence et de performance. Elle a institué une règle budgétaire limitant les nouveaux emprunts nets au financement des investissements et a élargi l'éventail des informations à produire.

Cette amélioration de l'information touchant à la gestion budgétaire et à la disponibilité des données des finances publiques est également un des domaines dans lesquels le Maroc a par-

couru un long chemin. Rappelons-nous que dans les années 80 la présentation de la loi de finances au Parlement ne se basait que sur le corps de la loi, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 13 documents avec le début de publication en 2016, comme prévu dans la loi organique des finances de 2015, d'une note relative à la répartition régionale de l'investissement et d'un rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement. Ces documents sont aussi intéressants les uns que les autres.

Prenons le cas du rapport sur les dépenses fiscales élaboré depuis 2005. Ce fut la première fois que le Maroc a pu connaître avec précision, sans cesse améliorée depuis, le manque à gagner résultant des dérogations accordées.

Dans les années à venir, cette documentation sera enrichie à partir de 2018 par la comptabilité générale de l'Etat qui permettra d'établir son patrimoine et sa situation financière et, à partir de 2020, le projet de loi de règlement sera accompagné du compte général de l'Etat, du rapport annuel de performance et du rapport d'audit de performance.

Cet enrichissement de l'information permet d'asseoir sur des bases encore plus solides les contrôles du Parlement et de la Cour des Comptes. Il devrait contribuer au renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les Représentants de la Nation, permettant ainsi une meilleure prise en compte des attentes et une meilleure adhésion à la politique publique.

## Placer la gouvernance des entreprises publiques aux meilleurs standards internationaux

Comme vous le savez, malgré leurs impacts négatifs sur les économies et les sociétés, les crises constituent souvent des opportunités de remise en question et de lancement de réformes structurelles. Le cas de l'aggravation de la charge de compensation qui a atteint en 2012 54,9 milliards de dirhams ou 6,5% du PIB, a conduit à un dérapage budgétaire inquiétant avec un déficit de 7,2% du PIB. La réforme du système de compensation s'imposait alors comme une question de survie pour nos finances publiques. Le Gouvernement a en conséquence décidé d'amorcer le démantèlement progressif du système des subventions des prix des carburants. Cette réforme importante est dans les faits une réactivation de l'application du système d'indexation des prix des produits pétroliers qui prévalait depuis 1995 et qui a été gelée à partir de 2000, l'Etat supportant dès lors la différence entre le coût de revient et le prix à la consommation.

Aujourd'hui, la réforme peut être considérée comme une expérience réussie, souvent citée en exemple par les institutions internationales et les agences de notation. La baisse des prix du pétrole à partir de juin 2014 a grandement contribué à ce succès qui a été facilité par la mise en oeuvre d'une communication appropriée.

Toutefois, l'asymétrie que nous observons depuis la libéralisation du secteur des carburants en décembre 2015, dans la répercussion des cours internationaux sur les prix à la pompe au détriment du consommateur interpelle à juste titre les autorités concernées pour davantage de vigilance à cet égard.

S'agissant de l'évolution du secteur des entreprises et établissements publics, M. Jouahri a rappelé que le développement de ce secteur remonte aux années 1970. Le plan de développement économique et social 1973-1977, que Sa Majesté Hassan II, dans son discours d'Er-foud de mars 1974, avait demandé à réviser, accorde aux entreprises et établissements publics un rôle privilégié dans la politique économique et financière du Gouvernement. Cette période a d'ailleurs connu la création de 157 entités, soit plus d'une trentaine d'entreprises par an. Les recommandations des rapports de McKinsey en

1974 et celui de l'équipe Gouvernementale en 1979 ont constitué les deux principales références de l'action publique dans ce secteur, visant un programme de réformes qui touche les aspects institutionnels, organisationnels, financiers et de politique d'intervention de

l'Etat dans le domaine économique. Ce programme de réformes a été soutenu à partir de 1987 par un prêt de la Banque

mondiale visant la restructuration des entreprises publiques (PERL) appuyer la loi

initée en avril 1990. Cette dernière a initié le processus de privatisation des entreprises et établissements publics qui a commencé en 1993. Celui-ci s'est soldé à fin 2015 par 117 opérations de cessions au privé pour des recettes totales avoisinant les 110 milliards de dirhams. C'est l'une des grandes réformes du Maroc moderne qui s'inscrit dans sa politique d'ouverture graduelle et d'orientation vers l'économie de marché. Malheureusement, et jusqu'à présent, aucune évaluation exhaustive n'a été faite de cette expérience. Je pense

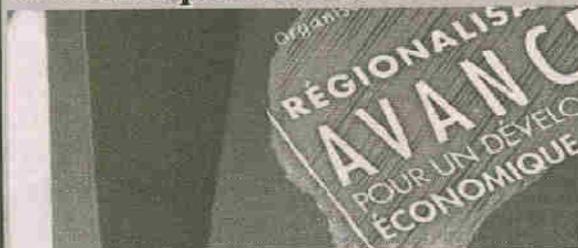
qu'une telle évaluation est une obligation et une nécessité pour les pouvoirs publics et les chercheurs pour mieux comprendre cette expérience et en tirer les enseignements pour l'avenir. Au-delà du bilan économique et social de ces opérations de privatisation, il serait particulièrement utile d'évaluer le processus lui-même.

Les récents développements concernant certaines entreprises privatisées confirment la nécessité de cet exercice pour en tirer toutes les leçons utiles.

Aujourd'hui, ce secteur revêt toujours une importance capitale. A titre indicatif, selon les données de la loi de finances 2016, les entreprises et établissements publics devraient investir 108 milliards de dirhams, ce qui représente 57% du volume global des investissements publics qui atteindrait 189 milliards de dirhams (108 MM des EEP ; 67,5 MM du budget général et des comptes spéciaux et SEGMA ; et 13,5MM des collectivités territoriales).

Au regard de ces chiffres, il nous semble aujourd'hui plus que par le passé que la bonne gestion des finances publiques appelle à placer la gouvernance de ces entreprises aux meilleurs standards internationaux de manière à assurer une optimisation de leur ressources et une efficacité de leurs dépenses.

## Régionalisation avancée Eviter que le transfert de ressources et de responsabilités ne se transforme en gouffre financier pour l'Etat



Un autre défi important auquel feront face les responsables des finances publiques dans notre pays est celui de l'accompagnement financier de la régionalisation avancée. Ayant été membre de la Commission sur la régionalisation avancée mise en place en 2010, je peux témoigner que ce chantier représente un saut qualitatif vers un système intégré de la gouvernance territoriale, basé sur la consolidation de la démocratie locale ainsi que sur le développement régional durable.

La mise en oeuvre de ce chantier structurant n'est qu'à ses débuts et il est important d'être prudent et d'avancer progressivement pour éviter les redondances dans les centres de décisions et surtout pour empêcher que ce transfert de ressources et de responsabilités du central au local ne se transforme en gouffre financier pour l'Etat.

Au surplus, la réussite de ce chantier nécessite des compétences au niveau local aptes à assumer la responsabilité qui leur sera dévolue, notamment en matière de gestion budgétaire.

Une autre problématique sur laquelle je voudrais attirer l'attention est liée à la participation de la femme au développement du pays. C'est un enjeu beaucoup plus important qu'on pourrait croire et qui n'est pas très loin de nos préoccupations en matière des finances publiques. Pour vous donner un chiffre, l'Institut McKenzie estime dans une étude récente publiée en septembre 2015 que la convergence vers l'égalité au travail entre l'homme et la femme d'ici 2025 augmenterait le PIB mondial de 25 mille milliards de dollars américains, soit l'équivalent aujourd'hui de la somme des PIB des Etats-Unis et de la Chine.

Au Maroc, on a fait preuve de beaucoup de volonté et on a mis en oeuvre de nombreuses réformes institutionnelles et sociales dans ce sens, surtout depuis le début des années 2000.

On voit certes, émerger, aussi bien dans le secteur privé que dans l'administration publique, des cadres féminins de haut niveau. Cependant, la participation de la femme globalement reste encore très faible. 75% des femmes en âge d'activité sont en

dehors du marché du travail. Selon un rapport de juin 2015 de la Banque Mondiale (Morocco: mind the gap - empowering women for a more open, inclusive and prosperous society), la rémunération salariale des femmes au Maroc est en moyenne inférieure de plus de 30% à celle de l'homme. Il nous semble donc urgent de s'attaquer à cette problématique qui constitue d'ailleurs un axe central de celle du capital humain.

Toujours sur l'avenir et en ce qui concerne directement Bank Al-Maghrib, je ne peux passer sans évoquer un autre chantier structurant que va bientôt entamer notre pays et qui est celui de la transition vers plus de flexibilité du régime de change et le ciblage d'inflation. Et sur ce sujet, on ne s'éloigne pas des finances publiques, parce que parmi les prérequis de cette transition figurent la soutenabilité budgétaire et plus de transparence dans l'orientation de la politique budgétaire de l'Etat. La décision de franchir ce pas constitue un signe de confiance dans la capacité de notre tissu économique à dépasser ses faiblesses et renforcerait sa résilience aux chocs externes. De même le passage au ciblage explicite de l'inflation permettra de conforter la crédibilité de la Banque centrale, de mieux ancrer les anticipations des agents, et de relever sa contribution au développement économique. Toutefois, sur ce chantier également, il va falloir avancer progressivement et veiller à préparer à la fois les intermédiaires financiers et les opérateurs. Nous sommes actuellement en train d'élaborer une stratégie de communication pour assurer une meilleure appropriation de cette réforme majeure.

Il est important ici de préciser que de telles réformes, une fois engagées sont irréversibles. Il est donc nécessaire que les prérequis dont notamment la soutenabilité budgétaire soient assurés sur le long terme.

Toujours est-il qu'au vu des efforts déployés depuis 2013 et du redressement observé, je reste optimiste. D'ailleurs, les analyses de soutenabilité de la dette que nous effectuons à Bank Al-Maghrib indiquent que l'endettement du Trésor devrait commencer à baisser progressivement à partir de 2017.



## Colloque International sur les finances publiques au Maroc et en France



### **« Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? »**

le ministère des finances et de l'économie en partenariat avec FONDAFIP organisent annuellement ce colloque pour débattre de différentes dimensions des finances publiques au Maroc et en France dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de partage d'expériences. Il y a maintenant dix ans que ce colloque a vit le jour,

durant lesquelles, les intervenants ont passé en revue, débattu et analysé, ensemble, les systèmes financiers publics de nos deux pays, tant pour les finances de l'Etat et des collectivités territoriales que des finances sociales, avec des approches toujours renouvelées, allant de la gouvernance, à la transparence, en passant

par la cohérence, le pilotage..., et la rétrospective, l'actualité et la prospective. Le colloque de cette année 2016 s'inscrit notamment en premier lieu dans la place des pouvoirs politiques de l'Etat et des innovations majeures concernant le nouveau partage des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire,

la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et les principes de libre administration, et autres enjeux de modernisation et de rationalisation de la gestion administrative et financière des entités publiques au Maroc et en France. Lors de ce colloque, les décideurs, les politiques, les dirigeants

des institutions financières, les experts, les Universitaires et les hauts membres de l'Etat des deux pays ( le Maroc et la France), ont discuté les principales stratégies et instruments de la gestion des Finances publiques, les visions intégrées au ni-

les pouvoirs politiques et les acteurs publics. En effet, les déficits budgétaires et l'aggravation de l'endettement engendrés par les crises économiques et financières déclenchées en 2008, ont fait que les ressources sont devenues de moins en moins rares

sées durant les deux jours du débat, les différents intervenants ont essayé d'apporter les éclairages nécessaires à de grandes problématiques qui nous interpellent tous, ( marocain et français, notons également que le contexte de la gestion des finances

fléchie et consciente - Il faut l'établissement d'une stratégie en termes de force, d'opportunités et de menaces, des structures, de ressources humaines, système fiable d'information et de communication, et un système d'évaluation continue des



veau de l'exercice du pouvoir politique, la diversité des procédures et des techniques d'investigation. En outre, la programmation et la planification des opérations et la gestion des ressources de l'Etat, en évoquant le renforcement du rôle des contrôles des finances qui ont pour objectif principal l'amélioration de la gestion financière et de la contribution à la performance dans la gestion publique. En effet cette rencontre est venue pour repenser les instruments opérationnels, à même d'estimer les visions qui doivent être imprégnées à nos pouvoirs politiques pour la sécurité de la gestion des finances publique de nous deux pays. De plus, on peut affirmer d'ores et déjà que ce soit en France ou au Maroc, les finances publiques sont devenues une majeure préoccupation pour

face à des demandes sociales de plus en plus importantes, ce qui nécessite pour le Maroc et la France de poursuivre les efforts de consolidation des fondamentaux de leurs économies nationales et de renforcer les stratégies de veille et de vigilance sur la situation de leurs finances publiques en incitant leurs gouvernements à se lancer dans des réformes indomptables pour objectifs de rationaliser les dépenses publiques, d'améliorer les ressources fiscales et financières et d'adopter des normes comptables internationales, ainsi que, de consacrer davantage les valeurs de transparence dans la gestion des affaires publiques et des politiques financières locales, nationales et internationales. A l'issue des interventions retenues pour chacune des tables rondes organi-

publiques remet en question le rôle de l'état et donne naissance à de nouveaux modes de gestion qui doivent permettre l'adaptation des missions des structures et des institutions responsables de la chose publique . Par ailleurs, les grandes orientations et appuis de ce colloque visent la consolidation de la croissance et du développement social et économique du Maroc et en France à travers ces la mise en action de ces engagements :

- Il faut que Tous les gouvernements s'efforcent d'augmenter l'efficacité de leurs actions pour une bonne gouvernance, et pour garantir une gestion publique vigoureuse.

-Il faut que Le pilotage de la gestion publique soit fondé sur une vision claire d'avenir symbolisant un programme d'action collective, participative, ré-

risques.

-Il faut Donner à toutes les composantes de la société l'assurance de disposer des informations dont elles ont besoin pour veiller à ce que les autorités répondent de leurs choix et rendent des comptes.

-Il faut dynamiser le niveau de croissance économique, pour garantir la stabilité et la crédibilité aux finances publiques en évoquant La situation actuelle des finances publiques et les contraintes principales qui ont été la cause des crises financières au Maroc et France.

-Il faut que les pouvoirs politiques entreprennent toute mesure susceptible d'orienter les finances publiques vers la voie de la transparence et la rationalisation.

**CHARIF MHAMED**  
Direction générale des impôts

## Finances

### *La 10<sup>ème</sup> édition du Colloque international des finances publiques, les 16 et 17 septembre à Rabat*

Le Ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) organise, les 16 et 17 septembre au siège de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), la 10<sup>e</sup> édition du Colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème : "Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ?", apprend-on auprès de la TGR.

Outre, les rapports introductifs et les témoignages, les travaux du colloque s'organiseront autour de trois panels sur "La décision financière publique : un processus complexe", "La programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions ?", "La décision politique en finances publiques : quel avenir ?", précise-t-on de même source.

## Trésor : quels enjeux pour les finances publiques ?



C'est un débat potentiellement porteur de progrès en matière de gestion des finances publiques. Le colloque international, prévu les 16 et 17 septembre à Rabat, et qui réunira les décideurs de la finance, examinera plusieurs aspects liés à la décision financière publique et au contrôle politique.

«Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France» est le thème générique du 10e colloque international, qui aura lieu les 16 et 17 septembre à Rabat, indique un communiqué de la Trésorerie générale du royaume.

Organisée par le ministère de l'Economie et des finances et l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques, avec le soutien de la Revue française de finances publiques, cette rencontre réunira nombre d'experts marocains et français pour débattre des thèmes de grande actualité, à la veille de la préparation du projet de Loi de Finances pour l'année 2017.

Prendront part à ce débat annuel, le ministre de l'Economie et des finances, Mohamed BOUSSAID, le gouverneur de Bank Al-Maghrib, Abdellatif JOUAHRI, le Trésorier général du royaume, Nouredine BENSOUUDA, l'ambassadeur de la République française au Maroc, Jean-François Girault, ainsi que d'anciens ministres des Finances comme Mohamed Berrada et Fathallah Oualalou, des sénateurs français et plusieurs responsables et professeurs universitaires marocains et français.

Outre le débat en plénière, trois grands thèmes sont au programme de ce colloque : «La décision financière publique: un processus complexe» ; «Programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions?» et «La décision politique en finances publiques : quel avenir?».

Plus d'une douzaine de sous-thèmes seront examinés, liés à la mondialisation et à la standardisation des processus de décision à l'ère du numérique, l'influence des bailleurs de fonds, les contraintes de la gouvernance financière locale, la cour des comptes, la responsabilité des gestionnaires publics locaux et nationaux, etc.

**Abdelouahe dKidiss**

## Concilier politique et finances publiques, un enjeu de premier ordre (VIDÉO)

HuffPost Maroc | Par Mathieu Albertelli

Publication: 17/09/2016 10h26 CEST Mis à jour: il y a 2 heures



ÉCONOMIE - A l'heure où la pré-campagne électorale bat son plein au Maroc, la question de la relation entre pouvoir politique et finances publiques est plus que jamais d'actualité. Et c'est sur ce thème que porte le 10e colloque internationale des finances publiques qui s'est ouvert le vendredi 16 septembre à Rabat, dans les locaux de la Trésorerie générale du royaume.

"La Constitution de 2011 a bien tracé les lignes de partage entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. L'idée est de savoir quel est le rôle de chacun dans l'évolution démocratique que connaît le pays. Le but de ce colloque, c'est de dire qu'il faut s'intéresser davantage aux résultats de ces politiques, plus que les annonces qui sont faites au moment de la présentation du projet de loi de finance", rappelle d'emblée Nourredine Bensouda, Trésorier général du Maroc:

### Sur l'importance du rôle de la Cour des comptes

Aujourd'hui, continuer d'améliorer la coopération entre les finances publiques et les décideurs politiques est essentiel pour le développement du Maroc: "L'idée sur laquelle nous insistons, c'est qu'il faut s'intéresser davantage aux comptes publics, car ils montrent ce qui a concrètement été réalisé", confie au HuffPost Maroc Nourredine Bensada, interrogé en marge du colloque.

"Nous soulignons également l'importance du rôle de la Cour des comptes, qui a publié plusieurs rapports sur les politiques publiques, à l'instar de ce qui se passe en France. L'idée est que ce renforcement, qui a été d'abord fait au niveau de la Cour des comptes, va participer à améliorer le débat sur les finances publiques", ajoute-t-il.

### **Coopération constructive plutôt que divergences destructives**

Toujours est-il que la gestion des finances publiques doit se faire au delà de tout intérêt personnel ou politique afin d'oeuvrer pour le bien commun. Une idée développée par le ministre de l'Économie et des finances Mohamed Boussaid: "Nous devons tous oeuvrer pour la réorientation du débat politique qui doit porter autant sur l'exécution des finances publiques que sur le processus d'adoption de la loi de finances", a-t-il souligné lors de la cérémonie d'ouverture.

De son côté, le trésorier général du royaume a rappelé que le succès d'une politique publique "relève d'une coopération constructive permanente et non de divergences destructives", ce que "l'histoire a prouvé" par le passé.

Le Colloque international sur les finances publiques est organisé les 16 et 17 septembre par le ministère de l'Économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (Fondafip), avec le soutien de la Revue française de finances publiques (RFFP).

## **M. BOUSSAID : Éloigner les Finances publiques des contingences politiques**



Dans son allocution d'ouverture lors du colloque consacré aux pouvoirs politiques et aux finances publiques, vendredi après-midi à Rabat, le ministre de l'Économie et des Finances, M. Mohamed BOUSSAID a notamment relevé que les réformes structurelles des finances publiques doivent être projetées sur les moyen et long termes avec l'objectif d'identifier en temps opportun les risques éventuels et les opportunités potentielles à saisir.

Pour M. BOUSSAID cependant, une nécessité s'impose, celle de décorrélérer ces réformes des «contingences» politiques, voire politiciennes comme les mandats électoraux et gouvernementaux, et de les inscrire dans la durée et avec une vision d'anticipation.

Et le ministre de l'Économie et des Finances de préciser : « Dans un monde globalisé, complexe et surtout, incertain, il nous incombe à tous, acteurs politiques, économiques et sociaux de prendre conscience de la valeur ajoutée que pourrait apporter un jeu d'acteurs plus coopératif, plus coordonné et plus cohérent pour la soutenabilité des finances publiques et le bien-être collectif ».

Évoquant la réalité des rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc, le ministre a souligné la nodalité des Finances publiques telle qu'établie par la Constitution du 1er juillet 2011, en considérant que la Loi Organique relative à la Loi de Finances, LOLF, permet de décliner les principes édictés par la Constitution notamment en termes de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, d'approche axée sur les résultats et la performance et de comptabilité patrimoniale, avec la perspective, à partir de 2018, de certification des comptes de l'Etat.

En effet, selon M. BOUSSAID, le contexte politique, économique et social issu du nouveau cadre constitutionnel, conjugué aux réformes structurelles menées par le Maroc avec la contribution de tous les acteurs, ont favorisé dans une large mesure la maîtrise des finances publiques marocaines, a-t-il fait remarquer, rappelant notamment que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2 pc du PIB en 2012 à 4,3 pc en 2015.

Quant au déficit budgétaire, il devrait se situer en deçà de 3,5% en 2016 et entre 2 et 3 % en 2017.

Pour le ministre de l'Économie et des Finances, les acquis sont désormais réels en termes de Finances publiques avec la réforme de la compensation, laquelle dans une première étape a induit la décompensation totale des produits pétroliers, puisque précisant la charge de la compensation a été ramenée d'environ 55 MMDH en 2012 à seulement 14 MMDH en 2015.

De plus, la réforme des retraites a été engagée à l'effet de sauvegarder l'équilibre financier de la Caisse Marocaine des Retraites et de préserver la viabilité du système de retraite des fonctionnaires, malgré l'impact financier sur le Budget de l'Etat, a-t-il rappelé.

**Afifa Dassouli**

## **Noureddine BENSOUDA : De la gouvernance et de l'équilibre des pouvoirs**

En prononçant lors de la séance inaugurale du colloque sur les pouvoirs politiques et les finances publiques ouvert vendredi au siège de la TGR, un rapport introductif d'une haute teneur intellectuelle, M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume, a d'emblée placé ce dixième colloque international des Finances publiques au centre d'une problématique qui nous interpelle tous lorsqu'il s'agit de la politique de développement économique et social de notre pays.

En effet, pour M. BENSOUDA, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social. Et le Trésorier général de préciser :

« S'il est clair que l'Etat ne peut exister sans finances publiques, à l'ère de la mondialisation et du numérique, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social »

Soulignant que dans notre pays, la gestion des Finances publiques et la délimitation des pouvoirs budgétaires du Législatif, de l'Exécutif et du Judiciaire sont fixées par la Constitution de 2011 et la Loi organique relative à la Loi de Finances de 2015, LOLF, M. BENSOUDA a relevé que ce texte fondamental du Royaume énonce que le Parlement vote la loi de finances, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.

Développant une approche critique salutaire, le Trésorier Général du Royaume a constaté qu'en 2015, les crédits d'investissement non engagés par onze ministères avaient dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la Loi de Finances.

« L'ampleur des crédits d'investissement reportés est tellement prégnante que la loi organique relative à la loi de finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du Budget général et les reliquats d'engagement, visés et non ordonnancés, sont reportés dans la limite d'un plafond de 30 pc des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel ».

Et M. BENSOUDA de constater que durant la période 2001-2015, les mouvements de crédits ont pris de l'importance, avec une forte accentuation à partir de 2009, où ils ont atteint un pic de 20,1 MMDH. Devant l'ampleur de ces mouvements, « il s'avère nécessaire d'adopter plus de rigueur en amont lors de la programmation budgétaire et en aval lors de l'exécution du budget. L'objectif est de réduire à sa juste valeur le recours aux mouvements de crédits en cours d'année, en déterminant des normes et des plafonds à ne pas dépasser ».

En conclusion à ce rapport introductif, M. Noureddine BENSOUA devait estimer que « Le succès des politiques publiques provient de la coopération constructive permanente et non de divergences destructives et stériles », soulignant que « peu importent les réalisations des uns et des autres. Ce qui est fondamental, c'est la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et sociale pour un meilleur service rendu aux citoyens ».

On ne saurait qu'approuver chaleureusement une telle démarche !

**Afifa Dassouli**

## Finances Publiques et Pouvoirs politiques font l'actualité à Rabat



### Ouverture de la 10<sup>è</sup> édition du Colloque international sur les finances publiques

Comme de tradition à pareille époque depuis dix années, le Ministère de l'Économie et des Finances, et plus précisément la Trésorerie Générale du Royaume, ont organisé les 16 et 17 septembre à Rabat, au siège de la TGR, la dixième édition du Colloque International sur les Finances Publiques.

Un colloque qui réunit chaque année le gotha de la Haute Administration, de la Finance et de l'Économie nationales aux côtés des plus grands spécialistes et praticiens de l'Hexagone.

Ce manifestation a eu pour thématique centrale : « Pouvoirs politiques et Finances publiques, quels enjeux au Maroc et en France ».

Une problématique d'une belle actualité puisque le Maroc connaîtra le 7 octobre prochain des élections législatives tandis que la France entrera en 2017 en période électorale pour les présidentielles qui seront sans doute suivies de législatives.

Et, comme pour les précédentes éditions, la TGR a bénéficié du partenariat de l'Association Internationale de Finances Publiques, elle-même assistée par la Revue Française de Finances Publiques.

## Un programme aussi riche que relevé

Deux jours de réflexions approfondies donc précédés d'une séance officielle marquée par :

- La projection d'un film consacré à l'évocation des « dix ans de réflexion sur les finances publiques »,
- L'allocution de M. Mohamed Boussaïd, ministre de l'Économie et des Finances
- Deux rapports introductifs présentés successivement par M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume et M. Michel Bouvier, Professeur à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Président de la Fondafip et Directeur de la RFPP.
- Deux témoignages de « grosses pointures », à savoir M. Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al-Maghrib et M. Alain Lambert, ancien Ministre du Budget et Président du Conseil départemental de l'Orne (France).

La seconde journée de ce colloque, samedi 17 septembre, devait présenter plusieurs tables rondes et notamment :

- La décision financière publique : un processus complexe, sous la présidence de M. Fathallah Oualalou, ancien ministre des Finances, avec comme intervenants : Mme Alice Bouvier, avocate et Docteur en Droit, M. Abdelmounaïm Dilami, Professeur universitaire et PDG d'Eco-Médias, M. Mohamed El Qorchi, Directeur-adjoint du Département MENA et Asie Centrale au FMI, M. Jean-Pierre Balligand, ancien Vice-président de l'Assemblée nationale (France) et du Familistère Godin, M. Mohamed Bastaoui, Président de la 2<sup>e</sup> Chambre de la Cour des Comptes.
- La seconde séance de la matinée devait s'intéresser à la « Programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions », sous la présidence de Mme Marie-Christine Esclassan, Professeur à l'Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, Secrétaire générale de Fondafip et Directrice de la RFPP.

Atour de cette éminente spécialiste des finances publiques, M. Driss El Azami El Idrissi, Ministre délégué en charge du Budget, M. Khalid Sbaï, Député, membre de la Commission des Finances à la Chambre des Représentants, M. Vincent Mazauric, Directeur général adjoint des Finances Publiques (France), M. Abdelali Doumou, Député, membre de la Commission des Finances à la Chambre des Représentants, Mme Carine Riou, Enseignant-chercheur à l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

- La troisième et dernière table-ronde de ce colloque devait porter sur « La décision politique en finances publiques : quel avenir » sous la présidence de M. Thami El Ghorfi, Membre du CESE et PDG de l'ESCA, avec comme intervenants : MM. Christian Martin, Conseiller maître à la Cour des Comptes (France), Michel Bouvard, Sénateur de la Savoie, membre de la Commission des Finances du Sénat (France), Aziz Bouazzaoui, Directeur des ressources et du système d'information à la TGR, Mohamed Tawfik Mouline, Directeur général de l'Institut Royal des Études Stratégiques , Luc-Alain Vervisch, Professeur associé à l'Université de Cergy-Pontoise.

C'est M. Mohamed Berrada, Professeur des Universités et ancien ministre des Finances qui devait prononcer l'allocution de clôture suivi de MM. Bouvard et BENSOUDA pour les allocutions de remerciements.

**Afifa Dassouli**

## Finances publiques : les "warnings" de JOUAHRI



**Kiosque360. Régionalisation, décompensation, retraite... Abdellatif JOUAHRI, gouverneur de la banque centrale, s'inquiète du retard pris dans la mise en oeuvre des réformes.**

Le témoignage du gouverneur de Bank Al-Maghrib, Abdellatif JOUAHRI, lors de la 10<sup>e</sup> édition du colloque des finances publiques qui s'est tenu le week-end dernier à Rabat, a été l'un des moments les plus saillants de l'événement. A tel point que L'Economiste en fait la Une de son édition du lundi 19 septembre. Il faut dire que le patron de la banque centrale a fait part de ses vives inquiétudes quant à un certain nombre de points qui pourraient menacer la soutenabilité des finances publiques, à commencer par la régionalisation. JOUAHRI a utilisé des mots forts pour exprimer «sa peur bleue» de la mise en oeuvre de la régionalisation avancée. Il craint, comme le rapporte le journal, que cette mise en place soit un «gouffre financier».

Par ailleurs, concernant la retraite, il déplore, comme le rapporte L'Economiste, que la réforme ait à ce point traîné. Il faudra encore un nouveau round de négociations, une perte de temps qu'on aurait pu s'éviter.

Abdellatif JOUAHRI s'est aussi étendu sur la mise en place de la loi organique de finances qu'il «faudra réussir». Ce ne sera pas facile puisqu'elle nécessite «une mise à niveau profonde du système d'informations comptable et budgétaire, compte tenu du niveau de transparence exigé par cette loi».

La décompensation a, également, été évoquée. «Même s'il salue la décompensation des produits pétroliers, le gouverneur déplore tout de même la non répercussion de la baisse du cours sur les prix à la pompe», précise L'Economiste. Il estime aussi et surtout que cette réforme doit être élargie aux produits de base (farine, au sucre et au gaz butane). La détermination des mécanismes de ciblage est, dans ce sens, plus que nécessaire.

Le gouverneur a conclu sur le caractère essentiel de la rationalisation des dépenses de l'Etat. Il propose, pour ce faire, de «mener une revue générale» et insiste, surtout, sur «l'efficacité de la dépense et le rendement de l'investissement qui constituent une sérieuse problématique».

JOUAHRI a aussi fait allusion aux deux chantiers du moment de la BAM, soit le régime des changes et l'inflation, qui sont des préalables à la soutenabilité des finances publiques.

**Par Rachid Al Arbi**

## Colloque des Finances publiques à Rabat: Résoudre l'équation finances publiques vs pouvoirs politiques

Publié par ALM | Date septembre 19, 2016 | dans Economie | Laisser un commentaire | 379 Vues

Partage |  0 |  0 |  0 |  0 |  0 |  | 



*Selon M. Boussaïd «les finances publiques ne doivent plus obéir à des considérations idéologiques et à des politiques populistes. Les finances publiques sont les finances de tout les Marocains».*

Pouvoirs politiques et finances publiques: quels enjeux au Maroc et en France ? Voilà la question fondamentale à laquelle s'est attelée toute l'intelligence des finances publiques réunie à Rabat le week-end dernier. L'objectif de ce 10ème colloque des finances publiques est d'en analyser les enjeux au Maroc et en France. Organisée par le ministère de l'économie et des finances, l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), la rencontre constituait l'occasion de répondre à la question cruciale relative au lien étroit entre ces deux sphères de la décision publique. Une relation presque fusionnelle si bien soulignée par Nouredine BENSOUDA, le trésorier général du Royaume, lors de l'ouverture de ce rassemblement annuel : «Les finances publiques fondent la substance des pouvoirs politiques et elles constituent en cela un instrument privilégié d'analyse et de création des institutions».

### ● Le pouvoir exécutif prédomine l'exécution des lois de Finances

Pour le trésorier général du Royaume, trois aspects fondamentaux reflètent la relation entre finances publiques et pouvoirs politiques au Maroc. D'abord, «une apparente prééminence du pouvoir législatif dans le domaine des finances publiques». Il rappelle à cet égard que la Constitution de 2011 a attribué au Parlement davantage de pouvoirs, notamment à travers le droit d'information, le droit à l'amendement, la responsabilisation, le contrôle de l'action du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques. Quant à la prééminence du Parlement, M. BENSOUDA affirme qu'un examen approfondi et minutieux de la pratique d'exécution des lois de Finances laisse apparaître plutôt une prédominance du pouvoir exécutif.

## **M. BENSOUDA attribue cela d'abord au fait majoritaire.**

Etant donné que le gouvernement dispose de sa majorité au Parlement, les parlementaires ne peuvent remettre en cause substantiellement les projets de lois de Finances ou de loi de règlement, préparés et présentés par le gouvernement. Le second point est relatif au «droit d'amendement», et, selon M. BENSOUDA, «le droit d'amendement du Parlement demeure très limité». De même, la nomenclature budgétaire des dépenses ne permet pas très souvent au Parlement de connaître dans le détail la nature des dépenses ou l'organisme destinataire de certains transferts budgétaires. Le troisième point relève du «caractère évaluatif de certaines catégories de crédits qui d'un côté limite la portée de l'autorisation du Parlement et de l'autre, rend aisée l'action du gouvernement en matière de prévision et d'exécution de la loi de Finances».

### **• Les crédits du personnel limités dès le 1er janvier 2017**

Les dépenses du personnel constituent une partie importante des crédits ouverts en 2015. A ce sujet le trésorier général du Royaume affirme que pour remédier à cette situation, le législateur a, dans le cadre de la loi organique relative à la loi de Finances, rendu limitatifs les crédits relatifs aux dépenses de personnel à compter du 1er janvier 2017.

D'autres points soulevés par M. BENSOUDA reflètent cette prédominance, notamment «la subordination de certaines dépenses des ministères au visa, accord ou autorisation préalable, bien que les crédits correspondant aient déjà fait l'objet de l'autorisation budgétaire du Parlement». Il y a aussi «la position de faiblesse des parlementaires par rapport à l'expertise technique et financière du gouvernement lors des discussions des projets de lois de Finances ou de loi de règlement» ; en plus de «la transformation» des crédits budgétaires au cours de l'année. Au Maroc, durant la période 2001-2015, les mouvements de crédits ont pris de l'importance, avec une forte accentuation à partir de 2009, où ils ont atteint un pic de 20,1 MMDH. Le dernier point n'est autre que celui de «la fréquence des recours aux dérogations pour satisfaire le plus souvent des intérêts personnels».

### **• Timing préélectoral : la raison d'abord**

Le ministre de l'économie et des finances, M. BOUSSAID, n'a pas manqué de souligner que le colloque intervient dans «un timing caractérisé par l'ambiance préélectorale». En rappelant que les promesses électorales ne devraient pas se faire au détriment de la réalité des finances publiques. Il souligne également que «les finances publiques ne doivent plus obéir à des considérations idéologiques et à des politiques populistes. Les finances publiques sont les finances de tous les Marocains».

M. BOUSSAID a mis l'accent sur «l'origine du parlementarisme à travers le consentement à l'impôt». Ainsi, le système financier public est le reflet de l'organisation politique de l'Etat, du partage des pouvoirs entre les instances constitutionnelles, de la pratique institutionnelle, de la démocratie et de l'effectivité de l'Etat de droit.

Les finances publiques tendent, en raison de leurs effets sur les citoyens, à récupérer la place qui leur revient dans les débats politiques à la faveur notamment de deux points. Le premier concerne les réformes constitutionnelles consacrant de plus en plus de dispositions en relation avec les finances publiques. D'ailleurs la Constitution de 2011 a consacré plusieurs dispositions à la gestion des finances publiques, notamment à travers la

responsabilité commune du gouvernement et du Parlement à veiller à l'équilibre des finances publiques, donc c'est une responsabilité partagée.

Le second point est lié à la loi organique relative à la loi de Finance (LOLF). Celle-ci met les finances publiques au cœur d'un nouveau mode de gestion publique fondé sur la performance et les résultats. La LOLF a été adoptée il y a pratiquement deux ans et est en cours d'exécution.

- **Un levier majeur de la réforme de l'Etat**

Les finances publiques constituent selon le ministre un levier majeur de la réforme de l'Etat, de l'édification du contrat social, du fonctionnement démocratique des institutions et de redistribution des richesses. Les finances publiques donnent par ailleurs leurs lettres de noblesse à la prééminence de Parlement en matière du contrôle du gouvernement en termes de choix stratégiques des politiques publiques, prenant en compte l'équilibre financier public, la mobilisation des ressources. De même, «l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs et aux moyens engagés». Au regard des enjeux qu'elles recèlent, les finances publiques intègrent la complexité croissante du paysage social, économique et politique constitué d'une multitude d'acteurs et de jeux de pouvoirs et de rapports de force représentant des logiques différentes et des intérêts catégoriels divergents.

## NATIONAL

### Finances

#### Les réformes des finances publiques se doivent d'être inscrites sur le moyen et long termes

**Le ministre de l'Économie et des Finances, Mohamed Boussaid a estimé, vendredi à Rabat, que les réformes structurelles des finances publiques se doivent d'être inscrites sur le moyen et long termes avec l'objectif d'identifier en temps opportun les risques éventuels et les opportunités potentielles à saisir.**

Ces réformes qui doivent être inscrites indépendamment des contingences liées aux mandats électoraux et gouvernementaux, devraient permettre de décider suffisamment tôt des mesures à prendre et de mettre en œuvre sur la durée, avec toute la continuité souhaitable, a expliqué M. Boussaid qui intervenait à l'ouverture de la 10ème édition du Colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème : "Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France".

"Dans un monde globalisé, complexe et surtout, incertain, il nous incombe à tous, acteurs politiques, économiques et sociaux de prendre conscience de la valeur ajoutée que pourrait apporter un jeu d'acteurs plus coopératif, plus coordonné et plus cohérent pour la soutenabilité des finances publiques et le bien-être collectif", a relevé le ministre.

Pour ce qui est de la réalité des rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques au Maroc, la constitution de 2011 a largement mis en évidence l'importance des finances publiques politique et sociale du Royaume, a souligné le ministre.

Et d'ajouter que la loi organique relative à la loi de finances a décliné les principes édictés par la constitution notamment en termes de transparence, de responsabilité, de partage des pouvoirs budgétaires financiers, d'approche axée sur les résultats et la performance et de comptabilité patrimoniale, avec la perspective à compter de 2018, de certification des comptes de l'Etat.

En effet, selon M. Boussaid, le contexte politique, économique et social issu du nouveau cadre constitutionnel, conjugué aux réformes structurelles menées par le Maroc avec la contribution de tous les acteurs, ont favorisé dans

une large mesure la maîtrise des finances publiques marocaines, a-t-il fait remarquer, rappelant notamment que le déficit du Trésor a été ramené de 7,2 pc du PIB en 2012 à 4,3 pc en 2015.

Le déficit budgétaire devrait rester au-dessous de 3,5 pc en 2016 et entre 2 et 3 pc l'année prochaine, a-t-il encore estimé.

Par ailleurs, le gouvernement a entamé la réforme de la compensation en procédant dans une première étape à la décompensation totale des produits pétroliers, a-t-il relevé, précisant que la charge de la compensation a été ramenée d'environ 55 MMDH en 2012 à seulement 14 MMDH en 2015.

Pour sa part, la réforme des retraites a été engagée à l'effet de sauvegarder l'équilibre financier de la Caisse marocaine des retraites et de préserver la viabilité du système de retraite des fonctionnaires, malgré l'impact financier sur le budget de l'Etat, a-t-il rappelé.

Pour sa part, l'Ambassadeur de la République française au Maroc, Jean-François Girault, a souligné que l'articulation des pouvoirs politiques et l'argent public se trouve au cœur de la gouvernance et de la démocratie.

"Il n'y a pas de pouvoirs politiques sans finances publiques", a dit M. Girault, ajoutant que "les finances publiques doivent être protégées des excès des pouvoirs politiques".

Par ailleurs, le diplomate français a tenu à affirmer que la France est aux côtés du Maroc dans la métamorphose menée dans le domaine des finances publiques, précisant que la coopération entre les deux pays prend particulièrement sa place dans ces réformes.

De son côté, Michel Bouvier, Directeur de la Revue Française de Finances publiques, a appelé à une réinvention du système financier

# NATIONAL

---

public et à en faire un instrument pour contribuer au bien être des citoyens et la réalisation de la solidarité et du bien commun.

Le souci étant de concevoir un nouveau modèle de vivre ensemble sur lequel repose l'avenir des sociétés selon des principes solidaires, a estimé M. Bouvier, également Président de l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP).

Les travaux de ce colloque, initié par le ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec la FONDAFIP, s'organiseront autour de trois panels sur "La décision financière publique : un processus complexe", "La programmation, exécution des budgets publics et contrôle politique : quelles évolutions ?", "La décision politique en finances publiques : quel avenir ?".

## Finances

### **Une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs, conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier de développement**

**Une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social, a estimé, vendredi à Rabat, le Trésorier Général du Royaume, Nouredine Bensouda.**

"S'il est clair que l'Etat ne peut exister sans finances publiques, à l'ère de la mondialisation et du numérique, une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social", a indiqué M. Bensouda qui présentait un rapport introductif lors de la 10ème édition du Colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème : "Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France".

Rappelant qu'au Maroc, la gestion des finances publiques et la délimitation des pouvoirs budgétaires du législatif, de l'exécutif et du juridictionnel sont fixées par la constitution de 2011 et la loi organique relative à la loi de finances de 2015, M. Bensouda a relevé que cette constitution dispose que le parlement vote la loi de finances, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.

Par ailleurs, M. Bensouda a fait remarquer qu'en 2015, les crédits d'investissement reportés au niveau de 11 ministères ont dépassé les crédits qui leur étaient ouverts par la loi de finances.

"L'ampleur des crédits d'investissement reportés est tellement prégnante que la loi organique relative à la loi de finances a prévu qu'à partir du 1er janvier 2018, les crédits de

paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général et les reliquats d'engagement, visés et non ordonnancés, sont reportés dans la limite d'un plafond de 30 pc des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel", a relevé M. Bensouda.

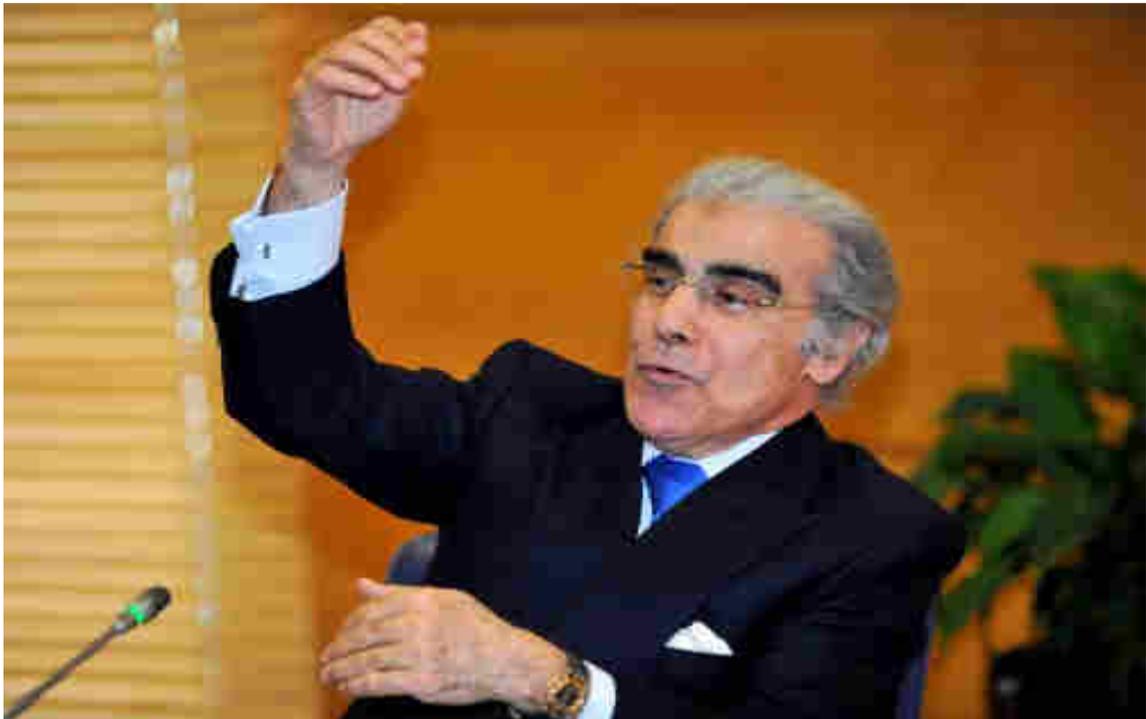
Aussi, durant la période 2001-2015, les mouvements de crédits ont pris de l'importance, avec une forte accentuation à partir de 2009, où ils ont atteint un pic de 20,1 MMDH, a fait savoir le Trésorier Général du Royaume, notant que pour limiter l'ampleur de ces mouvements, "il s'avère nécessaire d'adopter plus de rigueur en amont lors de la programmation budgétaire et en aval lors de l'exécution du budget.

L'objectif est de réduire à sa juste valeur le recours aux mouvements de crédits en cours d'année, en déterminant des normes et des plafonds à ne pas dépasser".

"Le succès des politiques publiques provient de la coopération constructive permanente et non de divergences destructives et stériles", a relevé M. Bensouda, concluant que "peu importe les réalisations des uns et des autres. Ce qui est fondamental, c'est la soutenabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation économique et sociale pour un meilleur service rendu aux citoyens".

---

## Colloque de Finances publiques : Les constats amers du Wali de BAM



La 10<sup>ième</sup> édition du Colloque international des finances publiques, sur « Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France ? », aura été marquée par le témoignage de M. Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de la Banque Centrale.

En effet, nonobstant son expérience des finances publiques qui profite d'abord à Bank Al-Maghrib, sa connaissance profonde de l'économie nationale et ses qualités d'analyste des grands équilibres, l'assistance choisie et très attentive s'est délectée des propos de l'homme.

Et même s'il est difficile de faire un compte-rendu exhaustif du témoignage de M. Abdellatif JOUAHRI, on ne peut résister à l'envie de partager quelques-uns de ses constats réalistes exprimés avec engagement, franchise et beaucoup de cœur pour notre pays.

Sur le sujet même du colloque, le Gouverneur de BAM a relevé que l'application totale de la loi organique de la loi de finance, LOLF, serait difficile à mettre en œuvre dans sa globalité, soulignant l'énormité de la tâche qui consiste à faire l'évaluation du patrimoine de l'Etat.

De même que M. JOUAHRI n'a pas manqué de remarquer que la décompensation était à ce jour inachevée du simple fait qu'il reste le gaz, le sucre et l'électricité en chantier, précisant au passage que celle du sucre a été suspendue et reportée au-delà des élections.

Pour le Wali de la Banque centrale, une vraie réforme des finances publiques ne peut se faire sans une analyse des dépenses publiques pour en apprécier l'efficacité, de même qu'une seconde sur les investissements publics afin d'en évaluer les rendements.

ICOR, l'indice d'efficacité de l'utilisation des investissements publics indique qu'au niveau mondial, ceux-ci sont plus efficaces, avec une baisse constatée de l'ICOR, lequel est passé de 6,7% en 2008-2010, à 5,53% en 2011-2013, démontrant que le pourcentage des investissements pour le développement sur le PIB s'améliore. Le Maroc, pourtant, est encore à la traîne avec un indice de 7,7 % quand il est de 2,2% en Corée du Sud.

Sur la réforme des retraites, M. JOUAHRI a regretté que la bataille n'ait pas été menée jusqu'au bout et de façon définitive car elle ne concerne que les six prochaines années au-delà desquelles il faudra revenir sur ce sujet ô combien délicat !

Et quand le Gouverneur évoque la grande question de l'éducation nationale, c'est pour apporter la preuve que les abandons scolaires et les redoublements coûtent annuellement 9 milliards de dirhams au Budget de l'Etat !

C'est dire où en est l'efficacité de la dépense publique, soulignant que l'optimisation des ressources de l'État devient une urgence...

Il faut donc, affirme-t-il, une planification stratégique pour une meilleure évaluation de cette dépense publique.

L'autre défi qui interpelle M. JOUAHRI, porte sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Il met en garde contre des dépenses qu'elle peut engendrer et le gouffre pour les finances publiques qu'elle peut entraîner. Et M. JOUAHRI d'interpeler l'assistance sur l'insuffisance des élites pour mener à bien cette réforme majeure matérialisée par la régionalisation avancée.

Enfin, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib s'est appuyé sur une étude récente du cabinet Mc Kinsey portant sur l'intérêt d'une convergence entre l'Homme et la Femme, laquelle se traduirait par une démultiplication du PIB d'un pays.

Ce qui est loin d'être le cas du Maroc où, regrette-il, 75% des femmes en âge de travailler se trouvent hors du marché du travail...

Après ces constats aussi vrais qu'amers, M. JOUAHRI est revenu à son cœur d'activité pour annoncer que la Banque centrale prépare activement la transition vers plus de flexibilité du régime de change et le passage au ciblage de l'inflation, ce qui représente une grande avancée économique pour notre pays.

Et que préciser, en conclusion qu'il fallait, pour négocier ce tournant d'importance, préparer au mieux les opérateurs privés tout particulièrement car il s'agit « d'une réforme irréversible, en préparation depuis 2013 et qui doit être assurée de façon pérenne ».

**Afifa Dassouli**

## Monsieur BOUSSAID à la 10ème édition du colloque international sur les finances publiques



Monsieur Mohammed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances, a présidé vendredi 16 septembre à Rabat à la séance d'ouverture de la 10ème édition du Colloque international sur les finances publiques, placée sous le thème: "Pouvoirs politiques et finances publiques : quels enjeux au Maroc et en France".

Dans son intervention, Monsieur le Ministre a estimé que les réformes structurelles des finances publiques se doivent d'être inscrites sur le moyen et long termes avec l'objectif d'identifier en temps opportun les risques éventuels et les opportunités potentielles à saisir.



Pour Monsieur BOUSSAID, ces réformes doivent être inscrites indépendamment des contingences liées aux mandats électoraux et gouvernementaux, et devraient permettre de décider suffisamment tôt des mesures à prendre et de mettre en œuvre sur la durée, avec toute la continuité souhaitable.

Abordant les rapports entre les pouvoirs politiques et les finances publiques, Monsieur le Ministre a affirmé que la constitution de 2011 a largement mis en évidence l'importance des finances publiques politique et sociale du Royaume, précisant à cet égard, que la loi organique relative à la loi de finances a décliné les principes édictés par la constitution : la transparence, la responsabilité, le partage des pouvoirs budgétaires financiers, l'approche axée sur les résultats et la performance et la comptabilité patrimoniale, avec la perspective à compter de 2018, de certification des comptes de l'Etat.

De son côté, Monsieur Noureddine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume, qui a présenté un rapport introductif lors de cette 10ème édition du Colloque international sur les finances publiques, a affirmé qu'une bonne gouvernance et un meilleur équilibre entre les pouvoirs représentent des conditions nécessaires pour faire des finances publiques un levier pour le développement économique et social.

Monsieur BENSOUA qui a rappelé qu'au Maroc, la gestion des finances publiques et la délimitation des pouvoirs budgétaires du législatif, de l'exécutif et du juridictionnel sont fixées par la constitution de 2011 et la loi organique relative à la loi de finances de 2015, a précisé que la constitution dispose que le parlement vote la loi de finances, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques.

Par ailleurs, l'Ambassadeur de la République française au Maroc, Jean-François Girault, tout en précisant qu'il n'y a pas de pouvoirs politiques sans finances publiques, a affirmé que les finances publiques doivent être protégées des excès des pouvoirs politiques.

De son côté, Michel Bouvier, Directeur de la Revue Française de Finances publiques, a lancé un appel pour faire du système financier public un instrument pour contribuer au bien-être des citoyens et pour la réalisation de la solidarité et du bien commun.



# فلاشات

اقتصادي

## الرباط تستضيف الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية

تنظم وزارة الاقتصاد والمالية، بشراكة مع الجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية، يومي 16 و17 شتنبر الجاري بمقر الخزينة العامة للمملكة بالرباط، الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية في موضوع «السلطات السياسية والمالية العمومية: أي رهانات في المغرب وفرنسا؟».

وأوضحت الخزينة العامة للمملكة أن الندوة ستبحث، خلال ثلاث جلسات، إلى جانب التقارير التمهيدية والشهادات، مواضيع «القرار المالي العمومي: مسار معقد»، و«برمجة وتنفيذ الميزانيات العمومية والمراقبة السياسية: أي تطورات؟»، و«القرار السياسي في المالية العمومية: أي مستقبل؟».

## بنسودة : اعتمادات الاستثمارات المؤجلة في ٢٠١٥ فاقت الاعتمادات المرصودة في قانون المالية

اقال نور الدين بنسودة الخازن العام للمملكة، إن اعتمادات الاستثمار المؤجلة على مستوى 11 وزارة في سنة 2015 تجاوزت الاعتمادات التي تم رصدها من قبل قانون المالية. وأكد السيد بنسودة أن «نجاح السياسات العمومية بتحقيق عن طريق التعاون البناء والمستمر وليس بالخلافات السلبية والعقيمة»، معتبرا أن الأساسي هو مخانة المالية العمومية وتحسين الوضعية الاقتصادية والاجتماعية من أجل خدمة أفضل للمواطن. واعتبر بنسودة يوم الجمعة بالرباط أن حكامه جيدة وتوازنا أفضل بين السلط يمثلان شرطين أساسيين من أجل جعل المالية العمومية رافعة للتنمية. وأوضح بنسودة، الذي قدم تقريرا تمهيدا للنسخة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية التي نظمت حول موضوع «السلطات السياسية والمالية العمومية... أي رهانات بالمغرب وفرنسا»، أنه «إذا كان واضحا أن الدولة لا يمكن أن توجد بدون مالية عمومية في عصر العولمة والتطور الرقمي، فإن حكامه جيدة وتوازنا أفضل بين السلط يمثلان شرطين أساسيين من أجل جعل المالية العمومية رافعة للتنمية الاقتصادية والاجتماعية».

وبعدما ذكر بأن تدبير المالية العمومية في المغرب وتحديد السلطات المالية للأجهزة التشريعية والتنفيذية والقضائية منصوص عليهما في دستور 2011 والقانون التنظيمي المتعلق بقانون المالية لسنة 2015، أبرز السيد بنسودة أن الدستور ينص على أن البرلمان هو الذي يصوت على قانون المالية، ويراقب عمل

# محمد بوسعيد : فشل السلطات السياسية في القيام بمهامها يؤثر على المالية العمومية

عفراء علوي محمدي (صحافية متدربة)



للتسمية، كما أنها تستمد قوتها من الحكامة المتينة والتوازن بين مهام السلطات، مستشيرا إلى أن «الحكومة والبرلمان، إلى

جانب الهيئات السياسية المختلفة التلويحات، هي التي تحقق نجاح ومرئودية المالية العمومية، وذلك بتعاون جل الأطراف السياسية وتآزرها وليس بالخلافات التي لا تجدي بالنفع».

وزاد بنسودة: «السلطات السياسية والمالية العمومية يشكلان معا قوى الدولة، والتي نحصرها أساسا في القوة التشريعية والتنفيذية والقضائية، وهكذا فتكامل هذه السلطات مع بعضها بنسب ديمقراطية البلد، ولا بد بذلك من تكامل الفاعل السياسي مع الفاعل المالي العمومي إلى حد الانسجام، ومن هذا المنطلق،

العلاقة التي تجمع الفعل السياسي والحكامة.» «العلاقة بين السلطات السياسية والمالية العمومية تطرح سؤالا معقدا يهم التطور المستقبلي للحضعات والأنظمة السياسية في بيئة غير مستقرة وفترة حرجة، والهدف من هذا اللقاء هو السعي إلى تغيير الواقع السياسي الحالي والنهوض بالمالية العمومية». كما أفاد الوزير.

وعلى نحو مغاير، أبرز بوسعيد العلاقة التي تجمع المالية العمومية بالسلطات السياسية من خلال مشروع قانون المالية الذي تم إقراره منذ سنتين، والذي بفضلها يقول الوزير: «نجحنا في تخطي الإكراهات التي تواجهنا، والتي تمثل خصيصا في العجز في الميزانية، والذي انتقل من 4,6% في 2014، و4,3% في 2015، إلى نسبة 3,7%، ونحن نأمل في أن نزيد من تقليص هذا المؤشر في السنوات القليلة القادمة».

ويذوره، قال نور الدين بنسودة، مدير الخزينة العامة للمملكة، عند عرضه لتقرير مفصل عن اللقاء، إن المالية العمومية رافعة أساسية

تديرها، وأرقلت مهامها مشتركة للحكومة والبرلمان تقضي بالحفاظ على التوازن المالي العمومي للبلاد، وهكذا «فالمستور الجديد عزز أهمية المالية العمومية، ودعم دور البرلمان في التحكم في الشؤون المالية من خلال بسط المعلومة للمنتخبين والمسؤولين وصناع القرار حول ما له علاقة بالميزانية، ومن خلال تقييم السياسات العامة ومسؤوليات الموظفين وتوزيع الثروات».

بوسعيد، الذي ألقى كلمته أمام مجموعة من الفاعلين ورجال الأعمال، يشير إلى أن موضوع هذه المناظرة يهم كشف الرهانات التي يواجهها المغرب فيما يخص تسيير السلطات السياسية للمالية العمومية. وجاء اختيار هذا الموضوع، يقول، «لما يعرفه الشأن السياسي المحلي من غليان جراء اقتراب انتخابات 7 أكتوبر، والتي هي فترة زمنية جد هامة، لما سيطر أبعدها من تغيرات عديدة على المستويين السياسي والاقتصادي، وبما موعده المناظرة جاء متزامنا مع فترة الحملة الانتخابية، فقد ارتأينا التحدث عن

أكد وزير الاقتصاد والمالية محمد بوسعيد على ضرورة تسليط الضوء على صندوق المغربي للتقاعد والذي – وإن كان يعمل على حفظ استدامة معاشات المتقاعدين وتوازنها – له تأثير سلبي على مالية الدولة، إذ أن هذا الإصلاح يطرح إشكالية كبرى، «وإذا استطعنا مستقبلا أن نزيح هذا الثقل فإبنا عدها سنتمكن من الحفاظ على التوازن الاجتماعي».

وأضاف الوزير، في افتتاح أشغال التورة العاشرة للمناظرة الدولية للمالية العمومية، التي نظمتها وزارة الاقتصاد الجمعة المنصرمة بشراكة مع جمعية المؤسسة الدولية لتمويل العام الفرنسية بالخزينة العامة للمملكة بالرباط، أن الظواهر السياسية والمالية مرتبطة أشد الارتباط وأن كل منها يؤثر بشكل بالغ في الآخر، وأن فشل السلطات السياسية في القيام بالمهام الملقاة على عاتقها يؤثر سلبا على المالية العامة ويجعلها تتضرر.

تطرق الوزير لإصلاحات دستور 2011، والذي يقول إنها تعطي أهمية كبرى للمالية العمومية، فقد وردت به عدة أحكام تخص

سيستنى لنا تصدي الصراعات والأزمات، والنهوض بالشأن المحلي والاقتصادي نحو الأفضل».

ومن جهته أشاد السفير الفرنسي بالمغرب جون فرونسوا جيرو، بأهمية اهتمام الهيئات السياسية بقضايا المالية العمومية والميزانية، إذ يضمن ذلك نموذج جديد للعيش المشترك، يستند إليه مستقبل المجتمعات حسب المبادئ التضامنية، ويضيف جيرو : «لا بد أن تتم حماية المالية العامة من تجاوزات السلطات السياسية حتى نصل إلى مبتغانا في تحقيق التوازن والتنمية المجتمعية».

## وزير الاقتصاد والاعمال قال إن ذلك من شأنه الحد من تأثير المخاطر وإتاحة اتخاذ القرارات المناسبة

# بوسعيد: يجب إصلاح المالية العمومية بنويًا على المدى المتوسط والبعيد



التي يقوم بها المغرب مع مساهمة جميع الفاعلين. أتاح بشكل كبير التحكم في المالية العامة المغربية، مذكرا بالخصوص بأن العجز في الميزانية انقل من 7.2 في المائة في الناتج الداخلي الخام سنة 2012 إلى 3 في المائة سنة 2015. واعتبر أيضا أنه يتعين أن يبقى العجز في الميزانية في مستوى أقل من 3 في المائة سنة 2016 و 2 و 3 في المائة في السنة المقبلة.

ومن جهة أخرى، أشار إلى أن الحكومة شرعت في إصلاح المقاصة بالقيام في مرحلة أولى بإلغاء الدعم الشامل على المواد البترولية، موضحا أنه تم نقل كلفة المقاصة من حوالي 55 مليار درهم سنة 2012 إلى 14 مليار درهم فقط سنة 2015.

وذكر بأنه تم الشروع في إصلاح التقاعد بهدف الحفاظ على التوازن المالي للصندوق المغربي للتقاعد وضمان نجاعة نظام تقاعد الموظفين بالرغم من التأثير المالي على ميزانية الدولة.

وأكد سفير الجمهورية الفرنسية في المغرب، جان فرانسوا جيرو، من جانبه، أن تفصل السلطات السياسية والمالية العمومية يوجد في صلب الحكامة والديموقراطية.

وقال جيرو إنه «لا توجد سلطات سياسية دون مالية عمومية، مضيفا أنه يجب أن تتم حماية المالية العامة من تجاوزات السلطات السياسية. ومن جهة أخرى، حرص الدبلوماسي الفرنسي على التأكيد أن فرنسا تقف إلى جانب المغرب في التحول الذي يعرفه في مجال المالية العامة، موضحا أن التعاون بين البلدين يتجلى بشكل خاص في هذه الإصلاحات.

ودعا مدير المجلة الفرنسية للمالية العامة، ميشيل بوفني، من جهته، إلى إعادة ابتكار النظام المالي العمومي وجعله أداة للإسهام في رفاه المواطنين وتحقيق التضامن والمصلحة الجماعية.

### المساء

أكد وزير الاقتصاد والمالية، محمد بوسعيد، يوم الجمعة المنصرم بالرباط، أنه يتعين أن تدرج الإصلاحات البنوية للمالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل بهدف تحديد المخاطر المحتملة والفرص الممكنة في الوقت المناسب.

وأوضح بوسعيد، في مداخلة في افتتاح الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية التي انعقدت في موضوع «السلطات السياسية والمالية العمومية .. أي رهانات للمغرب وفرنسا»، أن من شأن هذه الإصلاحات، التي يتعين أن تدرج بشكل مستقل عن الحالات الطارئة المتعلقة بالولايات الانتخابية والحكومية، أن تتيح اتخاذ قرارات، وتنفيذها في أجل معقولة، مع ضمان الاستمرارية المتوخاة.

وأشار الوزير إلى أنه، في عالم معول ومركب، ويشوبه عدم اليقين بالخصوص، نحن معنيون جميعا، كفاعلين سياسيين واقتصاديين واجتماعيين، أن نعي القيمة المضافة التي يمكن أن تقدمها لعبة فاعلين أكثر تعاونا وتنسيقا وأنسجاما من أجل استدامة المالية العمومية والرفاه الجماعي. وفي ما يتعلق بواقع العلاقات بين السلطات السياسية والمالية العامة بالمغرب، أكد الوزير أن دستور 2011 أبرز بشكل كبير الأهمية السياسية والاجتماعية للمالية العمومية بالمغرب.

وأضاف أن القانون المتعلق بقانون المالية عرض للمعادن التي نص عليها الدستور خاصة في مجالات المسؤولية وتقاسم السلطات المالية والمقاربة المتمحورة حول النتائج والأداء والمحاسبة، في أفق توثيق حسابات الدولة ابتداء من 2018.

وحسب بوسعيد، فإن السياق السياسي والاقتصادي والاجتماعي المنتق من الإطار المؤسسي الجديد، فضلا عن الإصلاحات البنوية

محمد بوسعيد يؤكد ضرورة إدراج الإصلاحات البنوية للمالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل لتحديد المخاطر المحتملة والفرص الممكنة في الوقت المناسب

## الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية تدعو إلى حكمة جيدة والتوازن بين السط

تفصل السلطات السياسية والمالية العمومية يوجد في صلب الحكامة والديموقراطية.

وقال جيريو إنه «لا توجد سلطات سياسية نون مالية عمومية» مضيفا انه «يجب أن تتم حماية المالية العامة من تجاوزات السلطات السياسية». ومن جهة أخرى، حرص الديبليوماسي الفرنسي على التأكيد أن فرنسا تلقف إلى جانب المغرب في التحول الذي يعرفه في مجال للمالية العامة. موضحا أن التعاون بين البلدين يتجلى بشكل خاص في هذه الإصلاحات.

ودعا مدير المجلة الفرنسية للمالية العامة، ميشيل بوفيني، من جهته، إلى إعادة ابتكار النظام المالي العمومي وجعله أداة للإسهام في رفاه المواطنين وتحقيق التضامن والمصلحة الجماعية.

واعتبر نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، أن حكمة جيدة وتوازنا أفضل بين السط يمثلان شرطين أساسيين من أجل جعل المالية العمومية رافعة للتنمية.

وقال بنسودة، «إذا كان واضحا أن الدولة لا يمكن أن توجد بدون مالية عمومية في عصر العولمة والتطور الرقمي، فإن حكمة جيدة وتوازنا أفضل بين السط يمثلان شرطين أساسيين من أجل جعل المالية العمومية رافعة للتنمية الاقتصادية والاجتماعية».

ويعمدا ذكر بأن تدبير المالية العمومية في المغرب وتحديد السلطات المالية للأجهزة التشريعية والتنفيذية والقضائية منصوص عليهما في دستور 2011 والقانون التنظيمي المتعلق بقانون المالية لسنة 2015، أبرز بنسودة أن الدستور ينص على أن البرلمان هو الذي يصوت على قانون المالية، ويراقب عمل الحكومة ويقيم السياسات العمومية.

وتكشف بنسودة انه في سنة 2015 تجاوزت اعتمادات الاستثمار المؤجلة على مستوى 11 وزارة الإعتمادات التي تم رصدها من قبل قانون المالية، مؤكدا أن «نجاح السياسات العمومية يتحقق عن طريق التعاون البناء والمستمر وليس بالخلافات السلبية والعقيمة».



(أ.ب.أ)

وأوضح بوسعيد أن السياق السياسي والاقتصادي والاجتماعي المنبثق من الإطار المؤسسي الجديد، فضلا عن المغرب مع مساهمة جميع الفاعلين اتاح بشكل كبير التحكم في المالية العامة المغربية، مشيرا إلى أن العجز في الميزانية انتقل من 2.7 في المائة في الناتج الداخلي الخام سنة 2012 إلى 3.4 في المائة سنة 2015.

وتشد على ضرورة أن يبقى العجز في الميزانية في مستوى أقل من 5.3 في المائة سنة 2016 وبين 2 و3 في المائة في السنة المقبلة، مضيفا أن الحكومة شرعت في إصلاح المقاصة بالقيام في مرحلة أولى بإلغاء الدعم الشامل على المواد البترولية، موضحا انه تم نقل كلفة المقاصة من حوالي 55 مليار درهم سنة 2012 إلى 14 مليار درهم فقط سنة 2015.

كما ذكر بأنه تم الشروع في إصلاح التقاعد بهدف الحفاظ على التوازن المالي للصندوق المغربي للتقاعد وضمان نجاعة نظام تقاعد الموظفين بالرغم من التأثير المالي على ميزانية الدولة.

وأكد جان فرانسوا جيريو، سفير الجمهورية الفرنسية في المغرب، أن

وقال بوسعيد خلال الندوة، التي تنظم بمبادرة من وزارة الاقتصاد والمالية بشراكة مع المؤسسة الدولية للمالية العمومية، والتي تمحورت حول «القرار المالي العمومي: مسلسل مركب» والبرمجة وتنفيذ الميزانيات العمومية والمراقبة السياسية، أي تطورات» و«القرار السياسي في المالية العامة: أي مستقبل» إنه «في عالم معولم ومركب، ويشوبه عدم اليقين بالخصوص، نحن معنيون جميعا، كفاعلين سياسيين واقتصاديين واجتماعيين، أن نعي القيمة المضافة التي يمكن أن تقدمها لعبة فاعلين أكثر تعاونا وتنسيقا وانسجاما من أجل استدامة المالية العمومية والرفاه الجماعي».

وأبرز في ما يتعلق بواقع العلاقات بين السلطات السياسية والمالية العامة بالمغرب، أن دستور 2011 أبرز بشكل كبير الأهمية السياسية والاجتماعية للمالية العمومية بالمملكة، مبرزا أن القانون المتعلق بقانون المالية عرض للمبادئ التي نص عليها الدستور خاصة في مجالات المسؤولية وتقاسم السلطات المالية، والمقاربة المتمحورة حول النتائج والاداء والمحاسبة، في أفق توثيق حسابات الدولة ابتداء من 2018.

### ليام أنوزلا

اجمع المشاركون في الدورة العاشرة للندوة الدولية للمالية العمومية التي احتضنتها الرباط الجمعة المنصرم وأول أمس السبت على أن الحكامة الجيدة والتوازن بين السط يمثلان شرطين أساسيين من أجل جعل المالية العمومية رافعة للتنمية.

وأبرز المشاركون في الندوة التي نظمت حول موضوع «السلطات السياسية والمالية العمومية: أي رهانات للمغرب وفرنسا، أن الانشغال الأساس يتمثل في إبرك نموذج جديد للعيش المشترك يستند إليه مستقبل المجتمعات حسب المبادئ التضامنية».

وأكد محمد بوسعيد، وزير الاقتصاد والمالية، ضرورة إدراج الإصلاحات البنوية للمالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل بهدف تحديد المخاطر المحتملة والفرص الممكنة في الوقت المناسب، مضيفا أنه من شأن هذه الإصلاحات، التي يتعين أن تدرج بشكل مستقل عن الحالات الطارئة المتعلقة بالولايات الانتخابية والحكومية، أن تتيح اتخاذ قرارات وتنفيذها في آجال معقولة مع ضمان الاستمرارية المتوخاة.

أبرز المشاركون في الندوة التي نظمت حول موضوع «السلطات السياسية والمالية العمومية: أي رهانات للمغرب وفرنسا» أن الانشغال الأساس يتمثل في إدراك نموذج جديد للعيش المشترك يستند إليه مستقبل المجتمعات حسب المبادئ التضامنية

## بنسودة: أنظمة المعلومات ضرورية لكنها غير مجدية

أكد نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، أن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح، وهو ما يفرض ضرورة تحسيس الفاعلين، وأوضح بنسودة أنه في مجال تحصيل الضرائب على مستوى الجماعات، «ينبغي التوفر على لائحة الذين يتعين عليهم التصريح بالضريبة ومطالبتهم بها مجدداً»، مشيراً إلى أن «أنظمة المعلومات تعتبر ضرورية» على هذا المستوى، ولكنها «لن تكون مجدية إلا إذا كانت هناك موارد بشرية كفاية وتعاون بين مختلف المتدخلين».

وأضاف أنه «يكفي تبادل المعلومات لتحسين فعالية المسلسل عوض الاستثمار في أنظمة ذات معالجة طويلة»، مشيراً إلى أنه على المستوى المحلي، «أصبح المنتخبون والسلطات على وعي بأن النجاح يكمن في التعاون والمعالجة الذكية».

وفي ما يتعلق بمداخل الجبايات على العقار، اعتبر بنسودة، في حديث نشرته صحيفته «ليكونوميست»، أن «جميع العناصر متوفرة لجلب هذا الوعاء الذي يتهرب من الضريبة»، موضحاً أن «معظم البرامج العقارية الحديثة يسري عليها هذا الوضع» وأنه ينبغي «الانخراط فقط».



## فلاشات اقتصادية

### بنسودة يدعو إلى تحسيس الفاعلين بمبدأ التصريح في الجبايات المحلية



بنسودة

أكد الخازن العام للمملكة، نور الدين بنسودة، أن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح، وهو ما يفرض ضرورة تحسيس الفاعلين. وأوضح بنسودة في حديث نشرته صحيفة (ليكونوميست) أمس الاثنين، أنه في مجال تحصيل الضرائب على مستوى الجماعات «ينبغي التوفر على لائحة الذين يتعين عليهم التصريح بالضريبة ومطالبتهم بها مجددا»، مشيرا إلى أن «أنظمة المعلومات تعتبر ضرورية» على هذا المستوى ولكنها «من تكون مجدية إلا إذا كانت هناك موارد بشرية كفؤة وتعاون بين مختلف المتدخلين». وأضاف أنه «يكفي تبادل المعلومات لتحسين فعالية المسلسل عوض الاستثمار في أنظمة ذات معالجة طويلة». مشيرا إلى أنه على المستوى المحلي «أصبح المنتخبون والسلطات على وعي بأن النجاح يكمن في التعاون والمعالجة الذكية». وفي ما يتعلق بمدخيل الجبايات على العقار، اعتبر بنسودة أن «جميع العناصر متوفرة لجلب هذا الوعاء الذي يتهرب من الضريبة»، موضحا أن معظم البرامج العقارية الحديثة يسري عليها هذا الوضع» وأنه ينبغي «الإنخراط فقط». وسجل أن «الطلب الاجتماعي للسكان مهم»، داعيا إلى تعبئة الموارد للاستجابة لحاجياتهم وتدبير الموارد المالية والنققات بطريقة دينامية. وشدد على أنه «علينا أن نتصالح مع الزمن»، مذكرا بأن «الوقت من ذهب» وأن هذا الأمر «صحيح أيضا في المجال الجبائي». وبخصوص تطبيق القانون المتعلق بأجل أداء الصفقات العمومية، أوضح بنسودة أنه من أجل هذا الإصلاح، عملت الخزينة العامة للمملكة بالتعاون وتيق مع الاتحاد العام لمقاولات المغرب من أجل التوصل إلى نص توافقي. وقال إن هذا التعاون مكن من اكتشاف «اختلالات كانت تؤخر أداء الصفقات»، مشيرا إلى أنه بفضل تفعيل أدوات معلوماتية قادرة على تتبع سلسلة المتدخلين فإنه «من الآن فصاعدا أصبح كل شيء مسجلا منذ إطلاق مسلسل التسوية».

# بنسودة: ضرورة التحسيس بأن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح

أكد الخازن العام للمملكة، نور الدين بنسودة، أن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح، وهو ما يفرض ضرورة تحسيس الفاعلين.

وأوضح بنسودة في حديث نشرته صحيفة «البيكونوميست» أمس الاثنين، أنه في مجال تحصيل الضرائب على مستوى الجماعات «يتسبب التوفر على لائحة الذين يتعين عليهم التصريح بالضريبة ومطابقتهم بها مجددا»، مشيرا إلى أن «أنظمة المعلومات تعتبر ضرورية» على هذا المستوى



ولكنها «لن تكون مجدية إلا إذا كانت هناك موارد بشرية كفاة وتعاون بين مختلف المتدخلين».

وأضاف أنه «يكفي تبادل المعلومات لتحسين فعالية المسلسل عوض الاستثمار في أنظمة ذات معالجة طويلة»، مشيرا إلى أنه على المستوى المحلي «أصبح المنتخبون والسلطات على وعي بأن النجاح يكمن في التعاون والمعالجة الذكية».

وفي ما يتعلق بمداخل الجبايات على العقار، اعتبر بنسودة أن «جميع العناصر متوفرة لجلب هذا النوع الذي يتهرب من الضريبة»، موضحا أن معظم البرامج العقارية الحديثة يسري عليها هذا الوضع «وأنه ينبغي «الانخراط فقط».

وسجل أن «الطلب الاجتماعي للسكان مهم»، داعيا إلى تعبئة الموارد للاستجابة لحاجياتهم وتسيير الموارد المالية والنقود بطريقة دينامية.

وشدد على أنه «علينا أن نتصالح مع الزمن»، مذكرا بأن «الوقت من ذهب» وأن هذا الأمر «صحيح أيضا في المجال الجبائي».

وبخصوص تطبيق القانون المتعلق بأجل أداء الصنفات العمومية، أوضح السيد بنسودة أنه من أجل هذا الإصلاح، عملت الخزينة العامة للمملكة بالتعاون وثيق مع الاتحاد العام لمقاولات المغرب من أجل التوصل إلى نص توافقي.

وقال إن هذا التعاون مكن من اكتشاف «اختلالات كانت تؤخر أداء الصنفات»، مشيرا إلى أنه بفضل تفعيل أدوات معلوماتية قادرة على تتبع سلسلة المتدخلين فإنه «من الآن فصاعدا أصبح كل شيء مسجل منذ إطلاق مسلسل التسوية».

# الخازن العام يدعو إلى تحسيس الفاعلين بالمنظومة الجبائية المحلية

المساء

بنسودة أن «جميع العناصر متوفرة لجلب هذا الوعاء الذي ينهرب من الضريبة»، موضحا أن معظم البرامج العقارية الحديثة يسري عليها هذا الوضع» وأنه ينبغي «الأنخراط فقط».

وسجل أن «الطلب الاجتماعي للسكان مهم»، داعيا إلى تعبئة الموارد للاستجابة لحاجياتهم وتدبير الموارد المالية والنفقات بطريقة دينامية. وشدد على أنه «علينا أن نتصالح مع الزمن» منكرًا بأن «الوقت من ذهب» وأن هذا الأمر «صحيح أيضا في المجال الجبائي».

وبخصوص تطبيق القانون المتعلق بأجل أداء الصفقات العمومية، أوضح بنسودة أنه من أجل هذا الإصلاح، عملت الخزينة العامة للمملكة بالتعاون وثيق مع الاتحاد العام لمقاولات المغرب من أجل التوصل إلى نص توافقي.

وقال إن هذا التعاون مكن من اكتشاف «اختلالات كانت تؤخر أداء الصفقات»، مشيرا إلى أنه بفضل تفعيل أدوات معلوماتية قادرة على تتبع سلسلة المتدخلين، فإنه «من الآن فصاعدا أصبح كل شيء مسجلا منذ إطلاق مسلسل التسوية».



أكد الخازن العام للمملكة، نور الدين بنسودة، أن المنظومة الجبائية المحلية تقوم على نظام التصريح، وهو ما يفرض ضرورة تحسيس الفاعلين.

وأوضح بنسودة، في حديث نشرته صحيفة (ليكونيست)، أول أمس الإثنين، أنه في مجال تحصيل الضرائب على مستوى الجماعات «ينبغي التوفر على لائحة الذين يتعين عليهم التصريح بالضريبة ومطالبتهم بها مجددا»، مشيرا إلى أن «أنظمة المعلومات تعتبر ضرورية» على هذا المستوى، ولكنها «لن تكون مجدية إلا إذا كانت هناك موارد بشرية كفاة وتعاون بين مختلف المتدخلين».

وأضاف أنه «يكفي تبادل المعلومات لتحسين فعالية المسلسل عوض الاستثمار في أنظمة ذات معالجة طويلة»، مشيرا إلى أنه على المستوى المحلي «أصبح المنتخبون والسلطات على وعي بأن النجاح يكمن في التعاون والمعالجة الذكية».

وفي ما يتعلق بمداخل الجبايات على العقار، اعتبر

## جطو يطلق خدمة "ما بعد البيع"

المجلس الأعلى للحسابات في فرنسا. وبخلاف ما عليه الأمر في المغرب، فإن أغلب توصيات المجلس تظل حبرا على ورق، ولا نجد طريقها إلى التنفيذ إلا في حالات نادرة، علما أن الفصل المذكور من الدستور، ينص على تقديم المؤسسة مساعدتها للحكومة، وذلك في الميادين التي تدخل في اختصاصها بمقتضى القانون.

وكشف بسطاوي، عن تحول في عمل المجلس الأعلى للحسابات، الذي يوجه تقاريره السنوية إلى البرلمان والحكومة والرأي العام، بخلاف ما كان عليه الأمر قبل 2004، إذ اتسعت تقارير المجلس بالسرية، فترفع إلى الملك، قبل تعميمها عبر موقع المؤسسة على الأنترنت، فأصبحت تتضمن ملاحظات القضاة الماليين، واجوبية السلطات المعنية حولها، علما أن التقارير تخضع قبل نشرها لنظام تقييم ومراقبة للجودة، بهدف ضمان تغليب الموضوعية في جميع الملاحظات.

وأوضح المسؤول، أن تقارير المجلس الأعلى للحسابات مرت بمسلسل طويل من التطورات، حتى أصبحت محررة بلغة مفهومة من قبل الجميع، ومرقطة بتفاصيل معقدة، تشكل موضوع تدخل وتفاعل من قبل النواب البرلمانيين، حين يتم عرض التقرير السنوي للمجلس أمام البرلمان، علما أن قائمة مَنووجات المؤسسة، تتضمن تقارير حول مهام تقييم السياسات العمومية، بناء على طلب من المؤسسة التشريعية المذكورة

بدر الدين عتيقي

يعتزم المجلس الأعلى للحسابات إصدار تقارير خلال الأشهر القليلة المقبلة، حول مال توصياته الواردة في تقاريره السابقة، إذ ستتضمن الوثائق الجديدة، مصير ملاحظات المجلس حول اختلالات تدبير النفقات وعدم احترام المساطر، وكذا التلاعب بالمال العام وغيرها من التجاوزات التي رصدتها قضاة جطو، إذ اعتبر مصدر مطلع، أن التقرير الجديد بمثابة "خدمة ما بعد البيع"، بما يستجيب لمخامين دستور 2011، الذي ينص على توسيع صلاحياته، خصوصا في ما يتعلق بتقديم المساعدة إلى الحكومة والبرلمان.

وأوضح محمد بسطاوي، رئيس الغرفة الثانية في المجلس الأعلى للحسابات، خلال الملتقى حول المالية العمومية المنظم من قبل الحزينة العامة للمملكة، أن الفصل 148 من الدستور، ينص على تقديم المجلس مساعدته للبرلمان في المجالات المتعلقة بمراقبة المالية العامة، إذ يجيب عن الأسئلة والاستشارات المرتبطة بموظائف البرلمان في التشريع والمراقبة والتقييم، المتعلقة بالمالية العمومية، وهي مهام المساعدة المتمثلة على أرض الواقع، في اقتراح ومراقبة المؤسسات العمومية بناء على طلب النواب، أو تقييم القوى السياسية.

ومن جهته، أكد نور المس بوقفي، مهام بهياة المحامين في باريس. خلال الملتقى المذكور، أنه يتم تنفيذ ثلثي توصيات



## الجواهري يحدد تحديات الحكومة المقبلة

إيجابية، لكنه انتقد بشدة عدم انعكاسات الانخفاضات التي تعرفها أسعار المحروقات بالشكل المطلوب في محطات الوقود. وأشار إلى أن إصلاح المقاصة ما يزال غير مكتمل، مضيفاً أن التحدي الكبير المطروح، حالياً، هو استكمال الإصلاح من خلال توسيع إلغاء الدعم، ليشمل المواد الأخرى، التي ما تزال تمثل عبئاً على الميزانية، ويتعلق الأمر بالدقيق و السكر وغاز البوطان، لكنه طالب بالمقابل، بضرورة تحديد آليات وإجراءات المواكبة من أجل استهداف مباشر للفئات الاجتماعية المعوزة، التي ستتضرر بسبب إلغاء الدعم.

عبد الواحد كنفراوي

لإصلاح وبتحديد السقف الزمني الذي يتطلبه واعتماد الإجراءات الضرورية لتنفيذه. وحدد والي بنك المغرب عدداً من التحديات التي تنتظر الحكومة المقبلة، من أبرزها التنزيل الجيد لمضامين القانون التنظيمي للمالية، ما يتطلب، حسب الجواهري، تأهيل عميق لنظام المعلومات المتعلق بالمحاسبة العمومية والميزانية، وذلك بالنظر إلى مطالب الشفافية التي أقرها القانون المؤطر للمالية العمومية وإلزامية تقييم ممتلكات الدولة، ابتداءً من 2020، ما يتطلب توفير معطيات مدققة بهذا الصدد، الأمر الذي ما يزال بعيد المنال.

واعتبر الجواهري أن إصلاح المقاصة شكل خطوة

سلط عبد اللطيف الجواهري، والي بنك المغرب، الضوء على عدد من الأوراش الإصلاحية التي لم تفتح بعد أو التي لم تستكمل حتى الآن، ما يجعل نتائجها في الواقع دون جدوى. وركز الجواهري، خلال تدخله بندوة دولية حول المالية العمومية بالرباط، على إصلاح منظومة التقاعد، واعتبر أن الإصلاح يجب أن يتم بشكل شامل وبصفة نهائية، إذ أن الورش الإصلاحي سيبطل متوقفاً، حالياً، إلى حين تعيين الحكومة المقبلة. لذا، فإن الفريق الحكومي المقبل مطالب بالتوفر على رؤية واضحة

## تراجع عام للموارد وارتفاع في المديونية

أفاد نور الدين بتسودة، خازن المملكة، أن السنوات الأخيرة تميزت بتراجع عام للموارد مقارنة بالنواتج الداخلي الإجمالي، ما أدى إلى الإفراط في المديونية إلى أن وصلت نسبتها، خلال السنة الماضية، إلى 64.1%.



× نور الدين بتسودة

وأوضح أن الفارق بين مديونية الخزينة والموارد العادية تضاعف، خلال السنوات الأخيرة، إذ أصبح يمثل، في السنة الماضية، 43% من الناتج الداخلي الإجمالي، في حين لم تكن النسبة تتجاوز 20.3%، خلال 2008، وانخفضت نسبة الموارد الجبائية العامة إلى 18.7%، بعد أن كانت في حدود 19.1%، منذ أزيد من عشر سنوات (2005). وهكذا تميزت موارد الضرائب التي تدبرها المديرية العامة للخزينة بالركود، إذ ظلت في حدود 12%، أي في مستواها المسجل، منذ عشر سنوات، في حين تراجع الموارد الجمركية من 7.7% إلى 6.6%، خلال الفترة ذاتها. وأشار، في سياق تشخيصه للمالية العمومية، إلى أن موارد الضريبة على الشركات استقرت في حدود 4.2% من الناتج الداخلي الإجمالي، خلال 2015، مقابل 6.5% في 2006.

× الخازن العام للمملكة (في كلمته خلال ندوة دولية حول المالية العمومية 16 و 17 شتنبر الجاري)

## بوسعيد يدعو إلى إدراج إصلاحات المالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل



أكد وزير الاقتصاد والمالية، محمد بوسعيد، اليوم الجمعة بالرباط، أنه يتعين أن تدرج الإصلاحات البنوية للمالية العمومية في الأمدين المتوسط والطويل بهدف تحديد المخاطر المحتملة والفرص الممكنة في الوقت المناسب.

وأوضح السيد بوسعيد، في مداخلة في افتتاح الدورة العاشرة للندوة الدولية حول المالية العمومية التي انعقدت في موضوع "السلطات السياسية والمالية العمومية .. أي رهانات للمغرب وفرنسا"، أن من شأن هذه الإصلاحات، التي يتعين أن تدرج بشكل مستقل عن الحالات الطارئة المتعلقة بالولايات الانتخابية والحكومية، أن تتيح اتخاذ قرارات، وتنفيذها في آجال معقولة، مع ضمان الاستمرارية المتوخاة.

وأشار الوزير إلى أنه "في عالم معولم ومركب، وبشوبه عدم اليقين بالخصوص، نحن معنيون جميعا، كفاعلين سياسيين واقتصاديين واجتماعيين، أن نعي القيمة المضافة التي يمكن أن تقدمها لعبة فاعلين أكثر تعاونا وتنسيقا وانسجاما من أجل استدامة المالية العمومية والرفاه الجماعي". وفي ما يتعلق بواقع العلاقات بين السلطات السياسية والمالية العامة بالمغرب، أكد الوزير أن دستور 2011 أبرز بشكل كبير الأهمية السياسية والاجتماعية للمالية العمومية بالمملكة.

وأضاف أن القانون المتعلق بقانون المالية عرض للمباديء التي نص عليها الدستور خاصة في مجالات المسؤولية وتقاسم السلطات المالية، والمقاربة المتمحورة حول النتائج والأداء والمحاسبة، في أفق توثيق حسابات الدولة ابتداء من 2018.

وحسب السيد بوسعيد، فإن السياق السياسي والاقتصادي والاجتماعي المنبثق من الإطار المؤسسي الجديد، فضلا عن الإصلاحات البنوية التي يقوم بها المغرب مع مساهمة جميع الفاعلين أتاح بشكل كبير التحكم في المالية العامة المغربية، مذكرا بالخصوص بأن العجز في الميزانية انتقل من 7,2 في المائة في الناتج الداخلي الخام سنة 2012 إلى 4,3 في المائة سنة 2015.

واعتبر أيضا أنه يتعين أن يبقى العجز في الميزانية في مستوى أقل من 3ر5 في المائة سنة 2016 وبين 2 و 3 في المائة في السنة المقبلة.

ومن جهة أخرى، أشار إلى أن الحكومة شرعت في إصلاح المقاصة بالقيام في مرحلة أولى بإلغاء الدعم الشامل على المواد البترولية ، موضحا أنه تم نقل كلفة المقاصة من حوالي 55 مليار درهم سنة 2012 إلى 14 مليار درهم فقط سنة 2015.

وذكر بأنه تم الشروع في إصلاح التقاعد بهدف الحفاظ على التوازن المالي للصندوق المغربي للتقاعد وضمان نجاعة نظام تقاعد الموظفين، بالرغم من التأثير المالي على ميزانية الدولة.

وأكد سفير الجمهورية الفرنسية في المغرب، جان فرانسوا جيرو، من جانبه، أن تمفصل السلطات السياسية والمالية العمومية يوجد في صلب الحكامة والديموقراطية.

وقال السيد جيرو إنه "لا توجد سلطات سياسية دون مالية عمومية"، مضيفا أنه "يجب أن تتم حماية المالية العامة من تجاوزات السلطات السياسية". ومن جهة أخرى، حرص الدبلوماسي الفرنسي على التأكيد أن فرنسا تقف إلى جانب المغرب في التحول الذي يعرفه في مجال المالية العامة، موضحا أن التعاون بين البلدين يتجلى بشكل خاص في هذه الإصلاحات.

ودعا مدير المجلة الفرنسية للمالية العامة، ميشيل بوفيني، من جهته، إلى إعادة ابتكار النظام المالي العمومي وجعله أداة للإسهام في رفاه المواطنين وتحقيق التضامن والمصلحة الجماعية.

واعتبر السيد بوفيني، الذي يرأس أيضا جمعية المؤسسة الدولية للمالية العمومية، أن الانشغال الأساس يتمثل في إدراك نموذج جديد للعيش المشترك يستند إليه مستقبل المجتمعات حسب المبادئ التضامنية. يذكر أن أشغال هذه الندوة، التي تنظم بمبادرة من وزارة الاقتصاد والمالية بشراكة مع المؤسسة الدولية للمالية العمومية، ستتمحور حول "القرار المالي العمومي...مسلسل مركب" و"البرمجة وتنفيذ الميزانيات العمومية والمراقبة السياسية..أي تطورات" و"القرار السياسي في المالية العامة...أي مستقبل".



الذخينة العامة للمملكة  
•ΘΘ• ρ | § + • ϫ+•ρ | + ΧΗΛΞΛ+  
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME